

RAPPORT PROVINCIAL DE 2005 SUR LA DURABILITÉ AU MANITOBA



TABLE DES MATIÈRES

■ Message du Ministre.....	3
■ Résumé.....	5
■ Introduction.....	9

CHAPITRE UN ENVIRONNEMENT NATUREL

■ La biodiversité et la conservation des habitats.....	12
■ Le poisson.....	14
■ Les forêts.....	16
■ L'air.....	18
■ L'eau.....	20
■ Les changements climatiques.....	24

CHAPITRE DEUX ÉCONOMIE

■ La performance économique.....	30
■ La viabilité de l'agriculture.....	32
■ L'exploitation minière.....	34
■ Le rendement énergétique et la conservation.....	36
■ La consommation et la gestion des déchets.....	38
■ L'emploi.....	40
■ L'éducation.....	43

CHAPITRE TROIS BIEN-ÊTRE SOCIAL

■ Les données démographiques.....	48
■ L'équité et les droits.....	50
■ La communauté et la culture.....	52
■ La gouvernance.....	55
■ La santé.....	57
■ La justice.....	60

CHAPITRE QUATRE VUE D'ENSEMBLE

■ L'empreinte écologique.....	63
-------------------------------	----

ANNEXE RAPPORT D'ÉTAPE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT.....	65
-------------------------------------	----

MESSAGE DU MINISTRE

Chers Manitobains et Manitobaines,

J'ai le plaisir de vous présenter, au nom du gouvernement du Manitoba, un document instructif et détaillé, le *Rapport provincial de 2005 sur la durabilité au Manitoba*.

Ce rapport aussi nouveau que novateur vise à informer les Manitobains sur des questions et des tendances importantes en matière de durabilité. Il repose sur la compilation de données relatives à des indicateurs clés suivis dans le temps pour mesurer nos progrès vers la durabilité. Cette approche représente une amélioration par rapport aux comptes rendus que le gouvernement manitobain faisait de l'état de l'environnement dans les années 1990. Au lieu de présenter l'information en se fondant uniquement sur la situation environnementale actuelle, nous faisons le point des relations entre la situation environnementale et des facteurs économiques et sociaux.

Il est difficile de quantifier les progrès vers la durabilité à partir d'un ou deux indicateurs seulement, ou de définir des tendances complexes sur un court laps de temps. Comme il s'agit du premier rapport de ce genre pour le Manitoba, les indicateurs retenus dans les rapports ultérieurs évolueront probablement avec le temps. Nous entendons améliorer la coordination de l'information au sein du gouvernement comme avec les Manitobains et les intervenants, afin d'utiliser les indicateurs les plus efficaces et les plus appropriés.

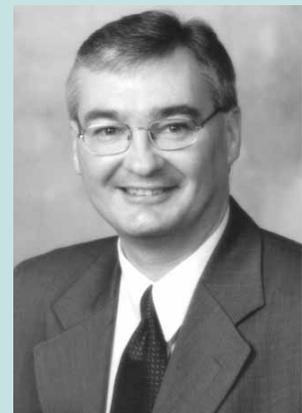
En lisant et en utilisant ce document, les lecteurs peuvent mieux s'informer et prendre des décisions judicieuses qui contribueront à un avenir plus durable pour nous tous.

J'attends vos commentaires sur le présent rapport et sur nos efforts à ce jour, car ils nous aideront à améliorer notre processus pour les rapports à venir. Je vous remercie de participer et de faire votre part pour que le Manitoba devienne plus durable.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.



Stan Struthers
Ministre de la Conservation



RÉSUMÉ

Il s'agit ici du premier rapport sur la durabilité au Manitoba préparé en vertu de la *Loi sur le développement durable*. Il vise à fournir aux Manitobains des renseignements précis et opportuns sur des questions et des tendances importantes en matière de durabilité. Il permet de surveiller la durabilité au Manitoba en suivant et en interprétant des indicateurs clés dans les nombreux secteurs de la province. Il est possible, en étudiant ces indicateurs et en en rendant compte, de tenir les Manitobains informés des progrès en cours et de les encourager à participer aux stratégies à long terme adoptées pour assurer le développement durable du Manitoba.

Résumé des indicateurs et des tendances

Voici un résumé des indicateurs présentés dans ce rapport et des tendances connexes, ainsi que les pages correspondantes dans le corps du texte. Les indicateurs sont organisés dans un cadre

tridimensionnel – environnement naturel, économie et bien-être social. Pour une interprétation détaillée des indicateurs et de leurs incidences sur la durabilité, se reporter au chapitre correspondant dans le présent rapport.

ENVIRONNEMENT NATUREL

La dimension environnement naturel, qui est traitée au chapitre un, se compose de six catégories d'indicateurs, chacun concernant un aspect précis de l'environnement et des ressources. Ces indicateurs aideront à déterminer si la capacité de la nature de favoriser la vie diminue ou est maintenue. Les catégories examinées dans le chapitre sur l'environnement naturel sont les suivantes : la biodiversité et la conservation des habitats, le poisson, les forêts, l'air, l'eau, et les changements climatiques (tableau A).

La gestion durable des richesses en ressources naturelles et en écosystèmes dont est doté le Manitoba est une tâche complexe marquée par des succès notables, mais dans laquelle apparaissent de nouveaux défis. La liste des menaces qui pèsent habituellement

Tableau A. Sommaire des indicateurs relatifs à l'environnement naturel

CATÉGORIE	INDICATEUR	TENDANCE	PAGE
Biodiversité et conservation des habitats	■ Régions naturelles et aires protégées	Positive	12
	■ Espèces et écosystèmes en péril	Incertaine	12
Poisson	■ Biodiversité des espèces ichtyologiques et population	Changeante	14
	■ Récolte commerciale de poisson	Varie en fonction de la pêche	14
Forêts	■ Type forestier et classe d'âge	Négative	16
	■ Régénération des forêts	Positive	16
Air	■ Indice de la qualité de l'air (IQA) en région urbaine	Winnipeg et Brandon : inchangée; Flin Flon : s'améliore	18
Eau	■ Qualité de l'eau	Stable	20
	■ Allocation de l'eau et consommation	Consommation municipale : positive; Consommation agricole et industrielle : négative	21
Changements climatiques	■ Température annuelle et saisonnière moyenne	Négative	24
	■ Total des précipitations annuelles et saisonnières	Négative	24
	■ Émissions de gaz à effet de serre (GES)	Stable	25

sur l'environnement, comme la pollution de l'eau, s'allonge et comprend maintenant des risques tels que ceux entraînés par les changements climatiques et les espèces envahissantes. Bon nombre de ces questions sont liées et ne peuvent être réglées isolément avec succès. Des programmes intégrés, comme la Stratégie manitobaine de gestion de l'eau, tiennent compte de ces liens et sont donc très prometteurs, s'ils sont bien mis en œuvre.

Le rétablissement de certaines espèces auparavant menacées montre qu'il est possible, en adoptant la bonne approche, d'inverser des tendances négatives. Cependant, il faut maintenant se concentrer sur plusieurs problèmes qui se dessinent. Une charge excessive en éléments nutritifs contribue à la détérioration de la qualité de l'eau du lac Winnipeg. Les prévisions en ce qui concerne la nature des changements climatiques et leurs effets demeurent incertaines, mais des événements extrêmes plus fréquents et des coûts plus élevés restent possibles. Dans beaucoup d'autres domaines, comme la pollution intérieure des locaux, il est difficile de tirer des conclusions raisonnables, faute de données de

surveillance. Face à des changements constants, il deviendra de plus en plus important de surveiller de près l'état de l'environnement, car cela permettra sans doute de noter des signes avant-coureurs, ce qui est nécessaire pour s'adapter durablement.

ÉCONOMIE

La dimension économique, qui est présentée au chapitre deux, comprend sept catégories d'indicateurs. Ces indicateurs aident à décrire et à suivre l'incidence de l'économie sur l'environnement naturel, l'efficacité écologique avec laquelle l'environnement naturel est transformé en biens et services destinés à la consommation humaine et le niveau de bien-être économique généré. Les catégories examinées dans ce chapitre sont les suivantes : la performance économique, la viabilité agricole, l'exploitation minière, le rendement énergétique et les économies d'énergie, la consommation et la gestion des déchets, l'emploi et l'éducation (tableau B).

Tableau B. Sommaire des indicateurs relatifs à l'environnement naturel

CATÉGORIE	INDICATEUR	TENDANCE	PAGE
Performance économique	■ Produit intérieur brut réel par habitant	Stable	30
	■ Contributions au produit intérieur brut par secteur	Stable	30
Viabilité de l'agriculture	■ Revenu agricole net global	Variable	32
	■ Structure des exploitations agricoles	Regroupements croissants	32
Exploitation minière	■ Prospection minière	Stable	34
	■ Réserves minérales	Négative	34
	■ Production minérale	Stable	35
Rendement énergétique et conservation	■ Intensité énergétique	Positive	36
	■ Énergie renouvelable consommée vs énergie totale consommée	Positive	36
Consommation et gestion des déchets	■ Élimination des déchets	Positive	38
	■ Déchets recyclés ou réutilisés	Positive	38
Emploi	■ Tendances de la population active	Positive	40
	■ Possibilités offertes aux travailleurs	Positive	41
Éducation	■ Maturité scolaire	Pas encore établie	43
	■ Littératie	Stable	43
	■ Études secondaires et postsecondaires terminées	École secondaire : en hausse Université/collège : stable	44

D'après le produit intérieur brut (PIB), l'économie manitobaine maintient sa position relative au Canada et l'on s'attend à une tendance à une croissance positive continue. D'une part, il s'agit d'une bonne nouvelle, car cette orientation contribue aux tendances positives des taux d'emploi et aux possibilités qui s'offrent à la population active de la province. D'autre part, les progrès économiques enregistrés au Manitoba se traduisent généralement par une augmentation de la consommation de biens matériels et, donc, des déchets de particules solides. Les taux de recyclage augmentant au Manitoba et dans le reste du monde, la société continuera de compter de plus en plus sur l'industrie pour qu'elle conçoive des produits et des services minimisant les déchets.

Le succès du secteur agricole et agro-alimentaire manitobain dépend de forces du changement locales et, de plus en plus, mondiales, comme la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (EBS) l'a montré. La taille moyenne des exploitations agricoles manitobaines a augmenté au fil des ans en raison d'économies d'échelle nécessaires pour compenser la hausse des coûts. Il faudra, dans les années à venir, étudier et surveiller les répercussions de cette évolution sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux.

L'éducation de notre jeunesse occupe une place importante dans l'économie manitobaine. Si le taux de littératie des jeunes Manitobains compte parmi les meilleurs du monde, certains aspects de la maturité scolaire de nos enfants montrent qu'il est nécessaire de renforcer les bases de l'apprentissage pendant les jeunes années.

Tableau C. Sommaire des indicateurs du bien-être social

CATÉGORIE	INDICATEUR	TENDANCE	PAGE
Données démographiques	■ Croissance démographique	Positive	48
	■ Migration vers le Manitoba	Positive	48
Équité et droits	■ Faible revenu	À la hausse avant le milieu des années 1990 et positive depuis	50
	■ Inégalité de revenu	Négative	50
	■ Dépendance en matière de revenu	Positive	51
	■ Vie assistée en société	Positive	51
Communauté et culture	■ Mobilisation communautaire	Pas encore établie	52
	■ Sauvegarde du patrimoine	Positive	53
	■ Première langue parlée à la maison	Incertaine	53
Gouvernance	■ Taux de participation électorale	Négative	55
	■ Progrès vers le remboursement de la dette	Positive	55
Santé	■ État de santé	Pas encore établie	57
	■ Accès à des soins de santé et qualité des soins	Pas encore établie	58
Justice	■ Taux de criminalité	Variable	60

L'hydroélectricité abondante au Manitoba joue un rôle clé dans le passage de la province au développement durable. Elle profite à notre économie en fournissant une source d'énergie bon marché et, par sa nature renouvelable, elle contribue à la sécurité énergétique du Manitoba. En outre, notre hydroélectricité est une source d'énergie propre qui aide le Manitoba et le Canada à minimiser leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et à respecter les engagements mondiaux en matière de changements climatiques.

BIEN-ÊTRE SOCIAL

La dimension bien-être social, qui est présentée au chapitre trois, comprend six catégories d'indicateurs qui aident à décrire et à surveiller la capacité de la société de créer des institutions économiques et sociales durables, et de veiller sur ses membres. Les catégories examinées dans le chapitre sur le bien-être social sont les suivantes : les données démographiques, l'équité et les droits, la communauté et la culture, la gouvernance, la santé et la justice (tableau C).

Les Manitobains sont généralement en bonne santé. Cependant, le risque est grand pour des segments particuliers de notre population de développer certains problèmes de santé. Ainsi, les taux de diabète continuent d'augmenter au Manitoba.

Les Manitobains jouissent des nombreuses libertés associées à la vie dans une société démocratique, et pourtant, la participation électorale baisse dans notre province comme dans notre pays. Le Manitoba se classe au deuxième rang national pour ce qui est de

la répartition la plus équitable du revenu, ce qui est de bon augure pour le développement durable. Cependant, le pourcentage de familles à faible revenu y reste élevé par rapport à d'autres provinces.

Le bien-être social affichera toujours des tendances contrastées au Manitoba, mais au fond, ce sont nos nombreuses

caractéristiques positives qui donneront envie à des Canadiens d'autres provinces et à des citoyens d'autres pays de venir vivre ici et, surtout, qui donneront aux jeunes Manitobains une raison de rester dans leur province.

INTRODUCTION

Le présent rapport est le premier rapport sur la durabilité au Manitoba préparé en vertu de la *Loi sur le développement durable*. Il vise à fournir aux Manitobains des renseignements précis et opportuns sur des questions et des tendances importantes en matière de durabilité. Le gouvernement du Manitoba l'a préparé en se fondant sur les recommandations en matière d'indicateurs de développement durable de la Table ronde manitobaine sur le développement durable.

Profil de la province

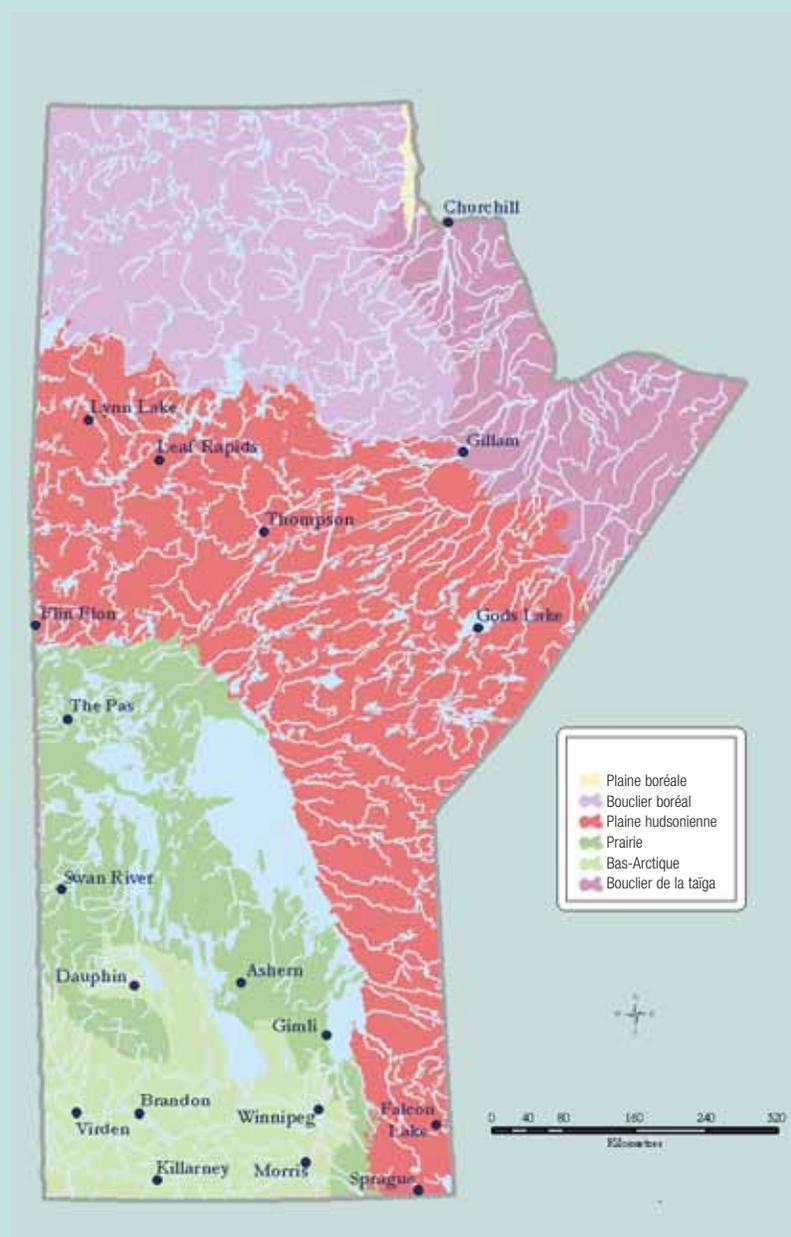
Au Manitoba, qui se trouve géographiquement au centre de l'Amérique du Nord, se rejoignent les riches terres agricoles des Prairies canadiennes et les paysages granitiques déchiquetés du Bouclier canadien ainsi que les eaux arctiques de la baie d'Hudson. La province couvre 650 087 km² qui se répartissent en 54,8 millions d'hectares de terre et 10,2 millions d'hectares d'eau. On y trouve aussi bien des prairies aux herbes hautes qu'à herbes courtes, des forêts-parcs à trembles que des forêts de feuillus et de conifères, et des collines que des plaines.

Six des 15 écozones du Canada sont représentées à l'intérieur des frontières du Manitoba (voir la carte des écozones du Manitoba). La province compte plus de 100 000 lacs et quatre grands cours d'eau – la rivière Churchill, le fleuve Nelson, la rivière Seal et la rivière Hayes – qui arrosent les étendues nordiques de la province avant de se jeter dans la baie d'Hudson. Au sud, la rivière Rouge et la rivière Assiniboine serpentent dans les prairies avant de se jeter dans le lac Winnipeg, qui se classe au dixième rang des lacs d'eau douce du monde par la taille.

Les quelque 1,17 millions d'habitants qui peuplent le Manitoba parlent plus de 100 langues, reflet d'une tradition d'immigration des quatre coins du monde et de la longue histoire des peuples des Premières nations dans la province. Cette diversité enrichit notre culture et aide le Manitoba à commercer sur le marché mondial. Le Manitoba appuie divers secteurs économiques, dont le secteur manufacturier (par ex., l'industrie de la transformation alimentaire et l'industrie aérospatiale), le secteur des services financiers, l'agriculture, la biotechnologie, le secteur de l'information et des communications, le secteur de l'énergie, le tourisme, la foresterie et l'exploitation minière.

Pour maintenir et renforcer un environnement physique sain, une économie stable et diverse ainsi que leur richesse culturelle et leur qualité de vie à l'avenir, les Manitobains devront affronter diverses questions et tendances en matière de durabilité décrites dans le présent rapport.

Figure A. Les écozones du Manitoba



Organisation du rapport

Le rapport aide à surveiller la durabilité en suivant et en interprétant des indicateurs clés dans de nombreux secteurs de la province. Les indicateurs sont organisés à l'intérieur d'un cadre (figure B) qui représente les différentes dimensions de la durabilité au Manitoba, à savoir l'environnement naturel, l'économie et le bien-être social. Le concept de viabilité environnementale est ancré dans l'interdépendance des différentes dimensions, l'idée étant que nous ne pouvons considérer tous ces aspects séparément. On a essayé, tout au long du rapport, de montrer les liens entre les indicateurs et leurs effets les uns sur les autres et sur les différentes dimensions.

Figure B. Cadre des indicateurs



Dans chaque dimension, il y a des catégories qui présentent des indicateurs et des tendances clés en matière de durabilité. Le résumé du rapport dresse des tableaux de référence rapide aux tendances en précisant quelle page du rapport consulter pour plus de détails.

Il est difficile de quantifier les progrès vers la durabilité. Les indicateurs potentiels sont innombrables et ils doivent être soigneusement choisis pour s'assurer que l'on tient compte des différents objectifs. Les indicateurs présentés dans ce rapport renseignent sur un laps de temps assez court au regard de la

durabilité à long terme. Ils ne constituent qu'un des nombreux outils à la disposition des décideurs, et ils ne devraient pas être interprétés isolément, mais en conjonction avec d'autres données et idées pertinentes, afin de prendre des décisions éclairées et judicieuses sur les questions relatives à la durabilité au Manitoba.

Le type et la quantité de données disponibles pour le présent rapport varient et il se peut qu'elles correspondent à des périodes différentes pour chaque indicateur. Tout sera fait pour assurer le suivi de ces indicateurs dans le prochain rapport sur la durabilité et pour s'appuyer sur les données présentées ici. Le présent rapport repose sur l'information qui était disponible au moment de son impression. Sa version électronique, qui est diffusée à l'adresse suivante : www.gov.mb.ca/conservation/sustainabilityreport/, comprend de nombreux liens avec des renseignements supplémentaires sur ces questions.

Faites-nous part de vos commentaires

Nous aimerions savoir ce que vous pensez du présent rapport et du site Web connexe. Dites-nous ce qui vous a le plus plu et ce qui devrait être changé, amélioré ou ajouté, selon vous. Vous pouvez nous envoyer vos commentaires par courrier, par télécopieur ou par courriel, à l'adresse suivante :

Rapport sur la durabilité au Manitoba
Conservation Manitoba
123, rue Main, bureau 160
Winnipeg (Manitoba) R3C 1A5
Téléphone : 204-945-7100
Télécopieur : 204-948-2357
Courriel : sustreport@gov.mb.ca
Site Web : www.gov.mb.ca/conservation/sustainabilityreport/

ENVIRONNEMENT NATUREL

Il est essentiel, en matière de durabilité, de comprendre que le bien-être humain est lié à l'état de l'environnement naturel. La relation est à double sens. Autrement dit, l'environnement contribue au bien-être humain et l'influence, et les activités humaines ont une incidence sur l'environnement. Pour promouvoir la durabilité, il faut évaluer et surveiller la santé de l'environnement et l'état des ressources naturelles qui contribuent au bien-être humain.

On retrouve dans l'environnement naturel du Manitoba, qui se trouve au cœur du continent, des paysages canadiens nombreux et différents. Des prairies herbeuses couvrent le sud, des forêts boréales recouvrent la majeure partie du centre de la province, et dans le nord règne la toundra. Le Manitoba, unique parmi

les provinces des Prairies, a des côtes océaniques parmi les plus longues et des lacs parmi les plus grands du Canada et du monde. La richesse de l'environnement naturel manitobain nous oblige à utiliser tout un éventail d'indicateurs pour suivre de près sa contribution au développement durable.

Les catégories présentées dans la dimension environnement naturel sont les suivantes :

- La biodiversité et la conservation des habitats
- Le poisson
- Les forêts
- L'air
- L'eau
- Les changements climatiques

LA BIODIVERSITÉ ET LA CONSERVATION DES HABITATS

POURQUOI EST-CE IMPORTANT?

La biodiversité renvoie à la variabilité, y compris génétique, des organismes vivant et aux complexes écologiques dont ils font partie. Il est impératif de préserver la biodiversité pour maintenir la santé des écosystèmes et les services essentiels qu'ils rendent à la société humaine. Nul ne peut suivre de près toutes les espèces, mais il est important et possible de surveiller celles qui sont particulièrement sensibles ou dont on sait qu'elles ont une importance écologique, économique ou culturelle unique pour la société.

INDICATEURS ET TENDANCES

Les indicateurs clés suivants reflètent les tendances en matière de biodiversité et de conservation des habitats au Manitoba :

- **Les régions naturelles et aires protégées**, c'est-à-dire la superficie totale de terrains désignés et protégés.
- **Les espèces sauvages et les écosystèmes menacés**, c'est-à-dire les espèces désignées dans la *Loi sur les espèces en voie de disparition* du Manitoba.

Régions naturelles et aires protégées

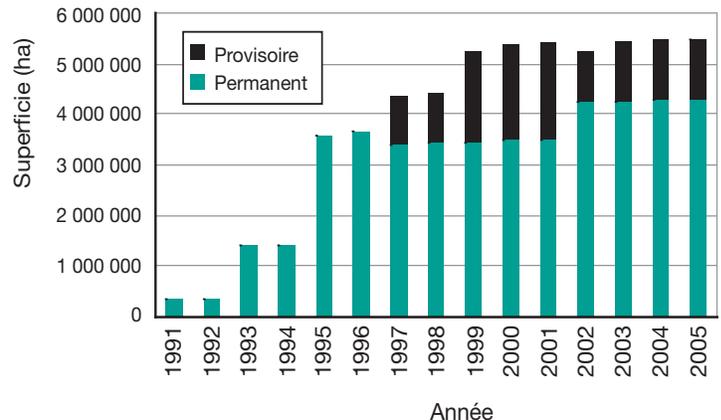
TENDANCE – POSITIVE

Les régions naturelles du Manitoba jouent un rôle clé dans le maintien des écosystèmes et de la biodiversité. En 2000, le gouvernement manitobain a publié un plan d'action pour un réseau de zones protégées au Manitoba. Il y expose les mesures à prendre pour créer des zones protégées et définit les méthodes et critères à utiliser pour les choisir et déterminer en quoi elles contribuent à l'objectif des zones protégées, qui est de constituer un réseau de terres protégées représentatives de la biodiversité de toutes les régions naturelles du Manitoba.

La figure 1-1 montre les changements survenus en ce qui concerne les terres protégées. À l'heure actuelle, 5,4 millions d'hectares (ou 8,4 % de la superficie du Manitoba) sont protégés, ce qui comprend deux parcs nationaux, 18 réserves écologiques, tout ou partie de 42 parcs provinciaux et de réserves protégées provisoirement aux fins de création de parcs, tout ou partie de 43 aires de gestion de la faune, deux régions désignées aux termes de la *Loi sur les forêts* et diverses parcelles de terres privées appartenant à un organisme de conservation.

Depuis les années 1990, on a beaucoup élargi le réseau des zones protégées à titre temporaire ou permanent, et bon nombre sont devenues parcs permanents depuis 2000. C'est grâce à la coopération et au soutien des principaux utilisateurs des ressources, en particulier les secteurs minier et forestier et les Premières nations, que l'on est parvenu à ce résultat.

Figure 1-1. Évolution du réseau des zones protégées – Nombre total d'hectares et niveau de protection



Source : Conservation Manitoba

Espèces et écosystèmes en péril

TENDANCE – INCERTAINE

Les espèces en péril sont des animaux et des végétaux menacés, en voie de disparition ou disparus. Il est largement reconnu que la perte d'habitats et la présence d'espèces exogènes envahissantes constituent les deux principales menaces pour les espèces sauvages. Il peut être plus rentable d'empêcher que des espèces se raréfient ou soient mises en péril que de devoir mettre en place des programmes de rétablissement pour des espèces en péril.

Si les tendances démographiques de certaines espèces sont connues, en revanche, nous ne savons pas grand-chose du statut ou des tendances démographiques de l'immense majorité des espèces endogènes du Manitoba. Cela vaut aussi pour les 28 espèces végétales et animales classées menacées, en voie de disparition ou disparues aux termes de la *Loi sur les espèces en voie de disparition* du Manitoba. Quinze d'entre elles sont également considérées comme en péril à l'échelle nationale.

Certaines espèces, comme le caribou des bois, ne sont pas classées en péril mais sont à la merci de changements dans leur environnement. On les trouve presque partout dans les forêts boréales de l'Est et du Nord, mais on n'en voit pratiquement pas dans la région de Whiteshell ou dans le Sud de la province depuis les années 1950. La situation de l'ours polaire préoccupe également, car sa population dans l'Ouest de la baie d'Hudson présente un poids vif inférieur aux années précédentes.

Le faucon pèlerin fait partie des espèces en voie de disparition que l'on a, pour ainsi dire, sauvées in extremis. Ces oiseaux de proie réagissent de manière positive à l'interdiction des organochlorés dangereux, comme le DDT, et au lâcher d'oiseaux dans la nature. Plusieurs couples de faucons pèlerins, qui se reproduisent généralement sur les falaises isolées du Nord, nichent actuellement tous les ans à Winnipeg et à Brandon.

CONSÉQUENCES POUR LA DURABILITÉ

Le renforcement de la protection permet d'enregistrer des progrès, mais les habitats naturels sont de plus en plus menacés par des facteurs extérieurs, comme des espèces exotiques. Il en résulte une réduction de la biodiversité qui peut rendre notre environnement moins durable à long terme et entraîner des coûts économiques plus élevés pour l'industrie, les producteurs agricoles, le gouvernement et les Manitobains en général.

Le tableau en ce qui concerne les espèces en péril est contrasté ou incertain, faute de données, mais on note des signes de succès et d'espoir. Dans un certain nombre de cas, les populations d'espèces en voie de disparition ont bien réagi à des mesures de conservation et se reconstituent. Il y a même des exemples, comme celui de la bernache du Canada, où l'augmentation de la population entraîne de nouveaux problèmes dus à une surabondance. La durabilité n'est donc ni une fin en soi ni un moyen de croissance illimitée. Il s'agit bien plus de maintenir des populations d'espèces sauvages viables et résilientes de manière socialement et écologiquement acceptable. Dans le cas du caribou des bois du Manitoba, la stratégie de gestion de la population mise en place vise à minimiser les incidences sur l'espèce et à en assurer la viabilité en collaborant avec les différents intervenants à présent et à l'avenir. Cela restera une priorité. Le succès, dans certains cas, ne devrait pas nous faire oublier que toutes les espèces ne réagissent pas de la même façon aux mesures de conservation. Et toutes ne sont pas aussi visibles ou n'ont pas la même importance économique directe que le gibier d'eau ou d'autres gros gibiers. L'intensité des mesures de conservation et leur succès dans ces cas sont beaucoup plus incertains. À l'heure actuelle, l'inventaire et la surveillance des espèces présentant un intérêt constituent le maillon le plus faible de la chaîne des mesures de conservation. L'information recueillie grâce à des systèmes de surveillance bien conçus est essentielle pour prendre des décisions judicieuses en matière de conservation et pour favoriser le développement durable.

RENSEIGNEMENTS

- Pour plus de détails sur la biodiversité et la conservation des habitats, consulter :
www.gov.mb.ca/conservation/wildlife/ et
www.gov.mb.ca/waterstewardship/water_quality.index.html
On y trouve des sujets comme les espèces envahissantes exotiques, la gestion des habitats et le gibier à plume migrateur.
- Pour plus de détails sur l'initiative du Manitoba relative aux zones protégées, consulter :
www.gov.mb.ca/conservation/pai/
- Pour plus de renseignements sur les parcs provinciaux, consulter : www.gov.mb.ca/conservation/parks/index.html
- Pour plus de détails sur les réserves écologiques, consulter : www.gov.mb.ca/conservation/parks/ecological_reserves/index.html
- Le lien suivant contient aussi des renseignements téléchargeables venant de divers ministères et organismes sur les terres du gouvernement du Manitoba et à utiliser dans des systèmes SIG : www.web2.gov.mb.ca/mli/

LE POISSON

POURQUOI EST-CE IMPORTANT?

Le Manitoba compte quantité de lacs et de rivières aux ressources halieutiques abondantes qui présentent une valeur économique et écologique ainsi que sociale et culturelle. L'image de lacs septentrionaux vierges et de grands dorés jaunes ou de grands brochets attire de nombreux visiteurs dans la province. Le poisson et les autres organismes aquatiques occupent aussi une place essentielle dans la biodiversité. La pêche commerciale est une industrie importante au Manitoba dont le chiffre d'affaires annuel de 30 millions de dollars représente une contribution notable à l'économie provinciale. Depuis plus d'un siècle, les Manitobains pêchent à des fins commerciales, la majorité de la production venant du lac Winnipeg et du lac Manitoba. Ils pêchent aussi dans plusieurs plus petits lacs du Sud et du Nord de la province, et cette activité est source de possibilités économiques et d'emplois importants au niveau local. La pêche sportive, qui rapporte aujourd'hui un milliard de dollars au Canada, a des retombées économiques sur des collectivités de tout le Manitoba. Une bonne gestion de la pêche et de l'habitat des poissons est essentielle pour que les populations ichthyologiques restent viables et pour assurer un mode de vie à de nombreux Manitobains.

INDICATEURS ET TENDANCES

Les indicateurs clés suivants reflètent les tendances des ressources ichthyologiques du Manitoba :

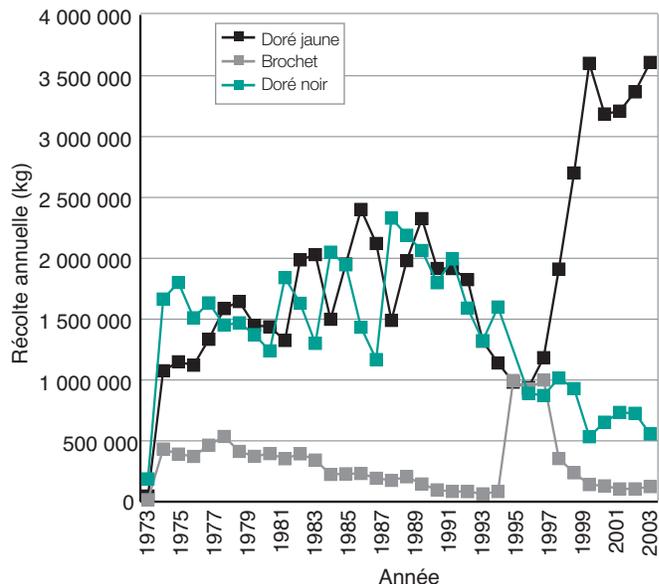
- **La biodiversité des espèces ichthyologiques et leur population**, évaluées en déterminant le nombre d'espèces de poisson présentes et le nombre relatif de chacune de ces espèces dans un écosystème donné.
- **Les tendances de la pêche commerciale**, utilisées pour aider à déterminer le statut des populations de poisson en comparant les quantités pêchées aux estimations de la capacité de production maximale équilibrée (PME) d'un lac et en voyant si la tendance augmente ou décroît.

Biodiversité des espèces ichthyologiques et population

TENDANCE – CHANGEANTE

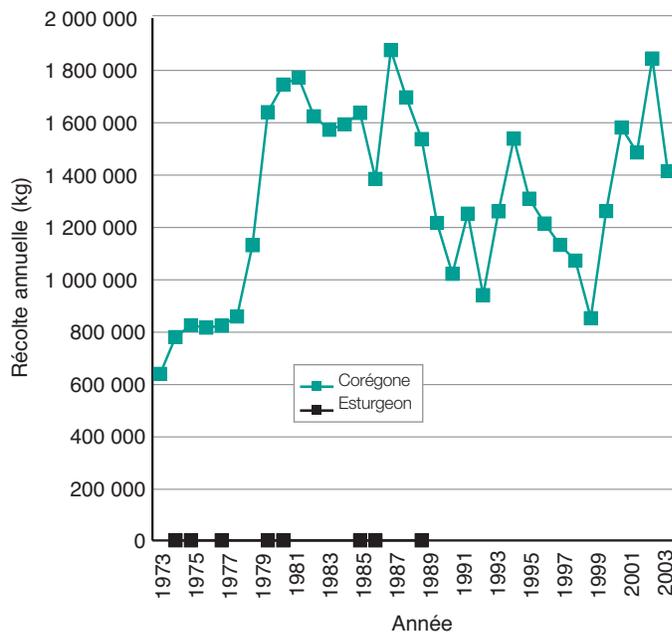
La biodiversité des espèces ichthyologiques comprend la richesse des espèces (leur nombre) et leur régularité (contribution relative des espèces présentes). Il existe 89 espèces de poisson au Manitoba. Le lac Winnipeg a la même richesse en espèces qu'à la fin du XIX^e siècle, mais on note pour plusieurs d'entre elles des changements importants sur le plan de l'abondance. Des espèces d'une grande valeur, comme l'esturgeon et la truite, sensibles aux pressions de la pêche commerciale à grande échelle, n'ont pas tardé à voir leur population décliner. Ont suivi des espèces qui pouvaient survivre à une pêche plus intensive, comme le corégone, puis le doré jaune et le doré noir.

Figure 1-2a. Pêche commerciale dans le lac Winnipeg : récolte de doré jaune, de brochet et de doré noir



Source : Gestion des ressources hydriques Manitoba

Figure 1-2b. Pêche commerciale dans le lac Winnipeg : récolte de corégone et d'esturgeon



Source : Gestion des ressources hydriques Manitoba

Récolte commerciale de poisson

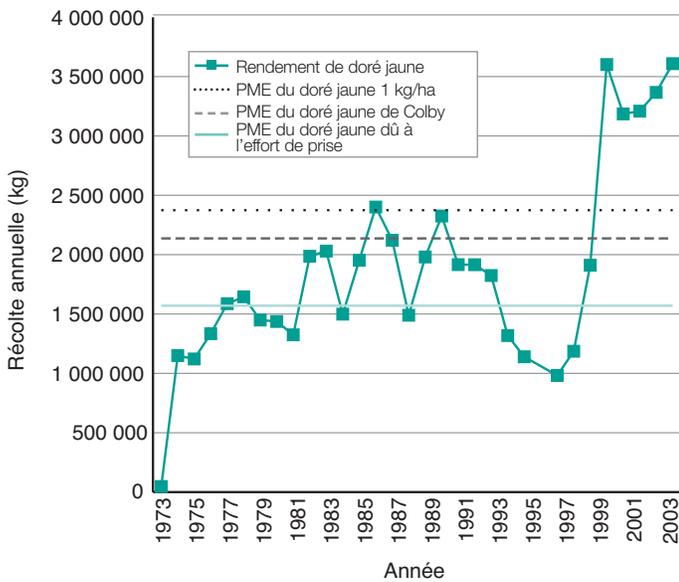
TENDANCE – VARIE EN FONCTION DE LA PÊCHE

Les tendances de la pêche sont considérées du point de vue du maintien de la durabilité à long terme des stocks ichthyologiques, tout en prévoyant des récoltes annuelles de poisson. C'est dans le lac Winnipeg que la pêche commerciale est la plus importante au

Manitoba, et le doré jaune est l'espèce qui a le plus de valeur. L'augmentation récente de la production de doré jaune montrée à la figure 1-3 tient peut-être à l'invasion de l'éperlan de lac, qui est devenu son aliment préféré. Certaines tendances s'expliquent aussi par l'évolution de la demande du marché qui, depuis les années 1980, délaisse le cisco pour le doré jaune et le doré noir. Les récoltes supérieures à la production maximale équilibrée (PME) présentent un risque accru pour la viabilité de la pêche. Les tendances de la pêche dans le lac Winnipeg et le lac Manitoba montrent que la ressource est entièrement attribuée.

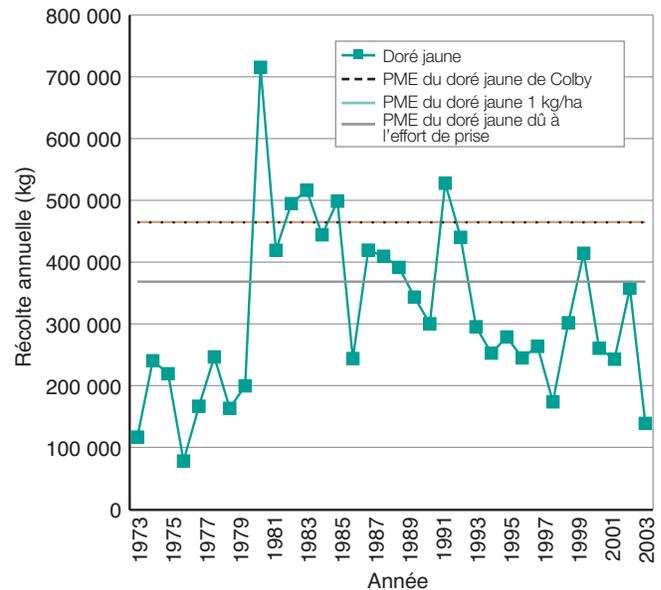
Dans le cadre de son mandat, Gestion des ressources hydriques Manitoba prend un certain nombre d'initiatives en matière de gestion de la pêche afin de maintenir les stocks de doré jaune et de doré noir, tout en permettant la pêche la plus importante en eau douce à l'ouest des Grands lacs. Les figures 1-3 et 1-4 montrent la relation entre la production annuelle de doré jaune par rapport à trois estimations de PME du même poisson et la pêche commerciale dans le lac Winnipeg et le lac Manitoba.

Figure 1-3. Production maximale équilibrée de doré jaune dans le lac Winnipeg comparée aux rendements de doré jaune



Source : Gestion des ressources hydriques Manitoba

Figure 1-4. Production maximale équilibrée de doré jaune dans le lac Manitoba comparée aux rendements de doré jaune



Source : Gestion des ressources hydriques Manitoba

CONSÉQUENCES POUR LA DURABILITÉ

Pour mieux comprendre les conséquences pour la durabilité de la pêche au Manitoba, il faut de meilleures données et une meilleure surveillance, des progrès scientifiques pour comprendre les aspects écologiques et sociaux de la gestion de la pêche et une participation plus substantielle des intervenants au processus décisionnel. D'après les tendances observées, on ne dispose pas encore d'assez d'éléments pour savoir si les politiques en vigueur suffiront. L'accent mis sur la gestion durable de la pêche est prometteur, mais seule une surveillance à long terme des stocks et de l'incidence des politiques nous dira si nous gérons bien les ressources en sachant nous adapter.

La santé de l'habitat du poisson au Manitoba reste exposée à des pressions, comme celles exercées par la production agricole intensive et la foresterie. Comparé à la situation présumée avant le peuplement humain, l'habitat du poisson risque plus de se dégrader, notamment dans le Sud de la province. L'importance croissante accordée à la gestion des zones riveraines et à la gestion durable des terres et des bassins hydrographiques montre qu'en appliquant les mesures de conservation systématiquement et dans toute l'industrie, on obtiendra une incidence positive sur l'habitat du poisson, ce qui contribuera, en fait, à la constitution de stocks plus robustes.

RENSEIGNEMENTS

- Pour plus de détails sur les ressources du Manitoba en matière de pêche, y compris commerciale et récréative, consulter : www.gov.mb.ca/waterstewardship/fish/index.html

LES FORÊTS

POURQUOI EST-CE IMPORTANT?

Les forêts offrent de la nourriture et des médicaments, des possibilités de tourisme et d'éducation, des lieux de loisirs et d'expérience spirituelle, et des possibilités économiques par une exploitation forestière durable. Le Manitoba abrite un des derniers grands blocs intacts de forêts boréales du monde. Les forêts offrent un habitat faunique, améliorent la qualité de l'air, modèrent les températures et minimisent l'érosion des sols, notamment hydrique. Elles jouent aussi un rôle important dans les cycles planétaires en recyclant l'eau, le dioxyde de carbone, l'oxygène et d'autres substances.

INDICATEURS ET TENDANCES

Les indicateurs clés suivants reflètent les tendances des ressources forestières du Manitoba :

- **Le type de forêt et la classe d'âge**, qui permet d'évaluer la superficie et l'étendue du territoire forestier ainsi que ses types de forêt.
- **La régénération**, qui permet de savoir si les régions boisées sont ramenées à leur état d'avant l'exploitation, ce qui maintiendrait la stabilité de l'écosystème.

Type de forêt et classe d'âge

TENDANCE – STABLE

C'est à partir de la caractérisation de la superficie et de l'étendue du territoire forestier et de ses types de forêt que l'on alloue et gère les terrains forestiers, et décide de leur utilisation et de leur préservation. Le suivi de cet indicateur vise à assurer que diverses utilisations de la forêt ne réduisent pas la diversité des types de forêt et des âges.

La zone boisée manitobaine représente 38,7 millions d'hectares, dont 60 % du Sud de la province. Environ 22 %, ou 14,3 millions d'hectares, de la zone boisée sont constitués de forêt productive, y compris la section de forêt-parc à trembles, qui

correspond dans une large mesure à la zone agricole du Manitoba. L'inventaire forestier du Manitoba classe le peuplement forestier par essence et par âge. Le tableau ci-dessous montre la répartition de la forêt par âge sur la décennie écoulée.

Au cours des 20 dernières années, ce sont les incendies qui ont le plus influé sur le type de forêt et la répartition par âge de la forêt boréale manitobaine, où se fait majoritairement l'exploitation commerciale. D'autres incidences naturelles, comme les invasions d'insectes, les flambées de maladie et des phénomènes météorologiques, comme les ventis et les inondations, font changer la forêt. Depuis quelques décennies, l'exploitation des ressources, comme la récolte de bois d'œuvre, l'exploitation minière et la conversion de terrains boisés en terres agricoles, est la principale source d'incidences d'origine humaine sur la forêt. En moyenne, le feu touche trois fois plus de terrain que les activités forestières n'en occupent. Entre 1996 et 2000, en moyenne et par an, quelque 45 300 hectares de terrains forestiers productifs sont partis en fumée, contre environ 15 700 hectares récoltés.

Régénération

TENDANCE – STABLE

La régénération des forêts après une perturbation, qu'elle soit d'origine naturelle ou humaine, est essentielle pour la durabilité. Elle survient naturellement, mais la gestion forestière peut la renforcer. Le Programme de régénération des forêts du Manitoba vise à régénérer de façon satisfaisante toutes les forêts exploitées, c'est-à-dire à les ramener à leur état avant l'exploitation, en maintenant la mosaïque existante de l'écosystème de peuplement forestier et en assurant la durabilité. En mesurant la superficie exploitée par rapport à la superficie reboisée avec succès, on sait si les méthodes de reboisement portent leurs fruits. En suivant la superficie exploitée, ainsi que le volume et la diversité, on a un lien avec la biodiversité et la conservation des habitats.

Au total, 14 849 hectares ont été exploités en 2001-2002, dont 9 772 hectares en forêts de résineux. Environ 9 949 hectares de peuplement résineux ont été traités aux fins de reboisement en 2002-2003 et sur le reste, on a laissé s'opérer une régénération naturelle.

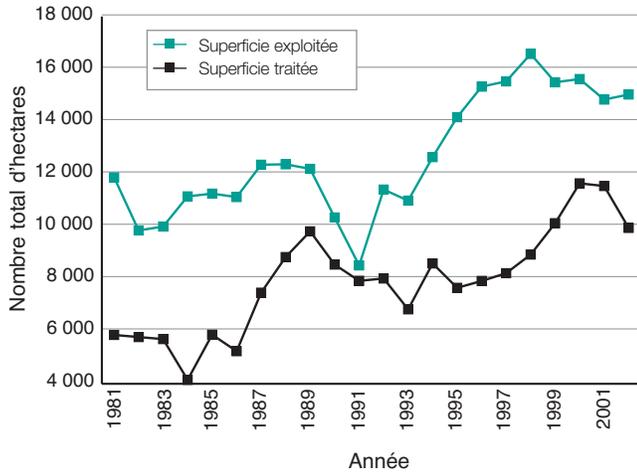
Tableau 1-1. Répartition des classes d'âge de la zone forestière productive (en hectares) : Terres publiques provinciales – Zone ouverte

ANNÉE	POTENTIEL	EN RÉGÉNÉRATION	JEUNE	INTERMÉDIAIRE	MÛR	SURANNÉ	TOTAL DES TERRAINS FORESTIERS PRODUCTIFS
1991	1 594 875	1 168 740	3 130 528	4 697 180	1 926 317	361 425	12 879 065
1996	2 521 587	1 050 306	2 636 039	4 032 918	1 786 108	389 548	12 416 506
2001	2 708 062	1 041 092	2 582 662	3 821 952	1 716 972	428 584	12 299 324 ¹

¹ La réduction du nombre total d'hectares de zone forestière productive résulte de changements au statut des terrains, par exemple, en parcs provinciaux.

Depuis 1996, la récolte accrue de peuplier (environ 30 % de la superficie de coupe annuelle) a fait augmenter la zone ciblée pour une régénération naturelle, car le peuplier se régénère facilement par drageonnement.

Figure 1-5. Total des hectares traités au Manitoba



Source : Conservation Manitoba

La figure 1-5 concerne des terrains scarifiés pour favoriser une régénération naturelle, ensemencés et aux plantations établies. Les fluctuations annuelles résultent des activités d'exploitation.

CONSÉQUENCES POUR LA DURABILITÉ

D'après l'information disponible, le stock forestier manitobain est stable. Une surveillance plus rapprochée sera nécessaire, car de nouvelles pressions extérieures, comme celles exercées par les changements climatiques ou des espèces exotiques, commencent à se faire sentir.

Les changements climatiques peuvent avoir des effets importants sur les forêts en favorisant une augmentation de la fréquence des incendies et de l'intensité des invasions d'insectes. Un réchauffement persistant pourrait déplacer la zone de prairies boisées vers le nord plus rapidement que la zone forestière ne peut se déplacer vers la toundra, ce qui entraînerait une diminution nette des terrains forestiers. Il est de plus en plus important de surveiller le capital forestier du Manitoba pour savoir comment réagir aux changements climatiques. La stratégie adoptée dans le cadre du Plan d'action sur le changement climatique au Manitoba comprend des pratiques de gestion forestière destinées à faciliter le piégeage du carbone (élimination du dioxyde de carbone de l'atmosphère par la végétation).

Il faut s'attendre à une introduction plus fréquente d'espèces exotiques à cause du commerce mondial et des changements climatiques. Le risque associé de dommages aux écosystèmes forestiers devrait lui aussi augmenter.

Des recherches continues sont nécessaires pour évaluer l'incidence de l'exploitation forestière et la gérer en s'adaptant. Des partenariats de recherche, comme le Réseau de gestion durable des forêts, seront essentiels pour le Manitoba. Des organismes locaux, comme la Forêt modèle du Manitoba, peuvent se révéler fort utiles pour essayer de nouveaux outils et de nouvelles méthodes et pour les adapter à la situation dans la province.

RENSEIGNEMENTS

- Pour plus de détails sur les forêts du Manitoba, consulter: www.gov.mb.ca/conservation/forestry/index.html
- Voici l'adresse du site Web de la Forêt modèle du Manitoba : www.manitobamodelforest.net/

L'AIR

POURQUOI EST-CE IMPORTANT?

L'air que nous respirons influe beaucoup sur nos vies et peut influencer sur notre santé, notre bien-être et notre qualité de vie. Il est important de surveiller la qualité de l'air localement quand certaines situations risquent d'entraîner des problèmes sur ce plan. Il est important d'avoir des indicateurs de la qualité de l'air pour la surveiller et mieux en comprendre l'incidence sur notre bien-être.

INDICATEURS ET TENDANCES

Les indicateurs clés suivants reflètent les tendances de la qualité de l'air au Manitoba :

- **L'indice de la qualité de l'air (IQA) en région urbaine**, mesure de la qualité générale de l'air à partir d'un certain nombre de contaminants possibles et qui en donne une connaissance globale.

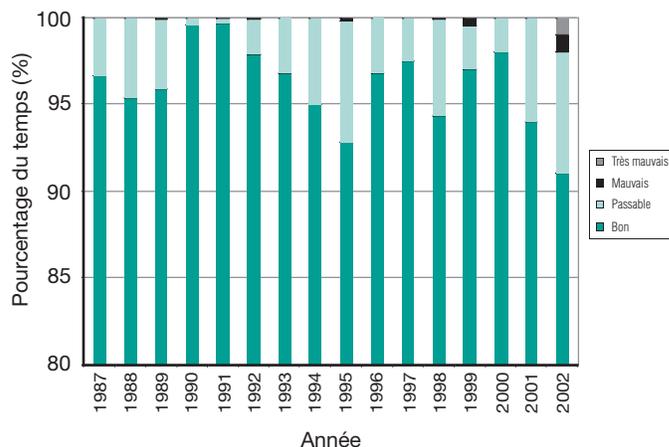
Indice de la qualité de l'air (IQA) en région urbaine

TENDANCE – WINNIPEG ET BRANDON : INCHANGÉE; FLIN FLON : S'AMÉLIORE

Au Manitoba, les problèmes de qualité de l'air sont avant tout locaux et ils concernent principalement une pollution olfactive et d'autres polluants émis par certaines sources ou activités locales. Dans le Nord du Manitoba, les émissions des fonderies de métaux communs à Flin Flon et à Thompson et la fumée des feux de forêt sont en générale la principale source de pollution atmosphérique.

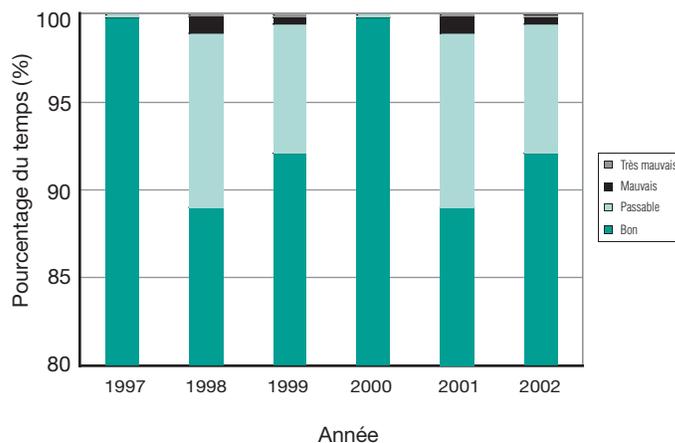
L'IQA de Winnipeg est calculé à partir de données de contrôle de la pollution atmosphérique concernant le monoxyde de carbone, les particules (PM10), le dioxyde d'azote, l'ozone troposphérique et le coefficient de transmission ou indice de souillure (remplacé par les poussières fines (PM2,5)). Depuis 1995, dans le cadre d'un programme conjoint de Conservation Manitoba et d'Environnement Canada, ce dernier transmet l'IQA de Winnipeg sur la chaîne météorologique télécâblée de la capitale manitobaine. Il est également possible de l'obtenir en appelant le service d'information météorologique téléphonique automatique d'Environnement Canada.

Figure 1-6. Indice de la qualité de l'air de Winnipeg – Centre-ville



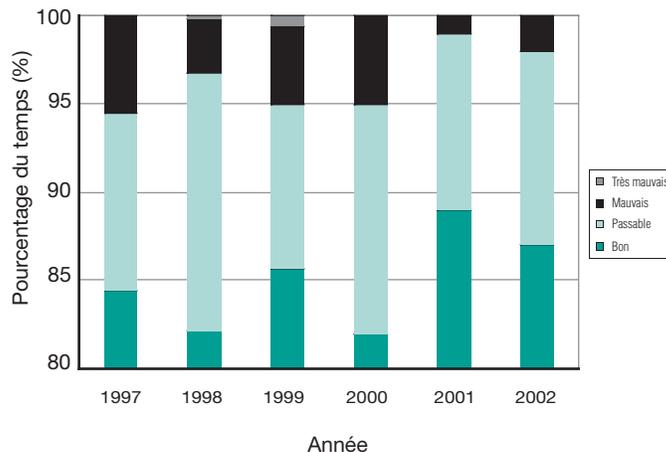
Source : Conservation Manitoba

Figure 1-7. Indice de la qualité de l'air de Brandon



Source : Conservation Manitoba

Figure 1-8. Indice de la qualité de l'air de Flin Flon



Source : Conservation Manitoba

L'IQA horaire est calculé pour Winnipeg depuis 1987 et pour Brandon et Flin Flon depuis 1997. La qualité de l'air à Winnipeg et à Brandon est bonne la plupart du temps et relativement inchangée. À Flin Flon, elle est bonne au moins 80 % du temps et on considère qu'elle s'améliore. Cependant, on relève plus souvent une qualité de l'air passable, mauvaise ou très mauvaise à Flin Flon qu'à Winnipeg et à Brandon.

CONSÉQUENCES POUR LA DURABILITÉ

La qualité de l'air influe sur le bien-être humain et sur celui des écosystèmes par de multiples voies. Le risque de non-durabilité peut être diminué en réduisant les émissions et l'exposition. La qualité de l'air atmosphérique est généralement bonne au Manitoba et elle est certainement comparable à celle d'autres régions du Canada, voire meilleure. Les problèmes de qualité de l'air y sont généralement locaux et concernent habituellement une pollution olfactive et d'autres polluants de sources telles que l'industrie, l'automobile, la combustion de chaume et les feux de forêt. Les mesures locales, comme à Flin Flon, démontrent que nous pouvons améliorer la qualité de l'air local et rendre les collectivités plus durables.

RENSEIGNEMENTS

- Pour plus de détails sur la qualité de l'air au Manitoba, consulter : www.gov.mb.ca/conservation/airquality/

L'EAU

POURQUOI EST-CE IMPORTANT?

Le Manitoba abonde en lacs, rivières et autres cours d'eau qui jouent un rôle crucial dans la santé économique et physique des Manitobains. Nous dépendons de cette eau pour presque tous les aspects de notre vie, y compris l'hydroélectricité, la pêche, l'agriculture et les utilisations industrielles. Tous les ans, nos immenses réserves en eau douce génèrent directement des centaines de millions de dollars. Nous dépendons de l'eau, individuellement et collectivement, pour notre santé, et elle contribue beaucoup à la prospérité de notre province.

Avec plus de 100 000 lacs, le Manitoba dispose d'une immense réserve d'eau douce. En fait, plus de 15 % de la superficie de la province, soit quelque 10,2 millions d'hectares, est recouverte d'eau. Le Manitoba sait que cet approvisionnement n'est pas illimité et qu'une bonne gestion de cette ressource garantira une eau de bonne qualité, en quantité suffisante, pour les générations futures.

INDICATEURS ET TENDANCES

Les indicateurs clés suivants reflètent les tendances de l'eau au Manitoba :

- **La qualité de l'eau**, qui est évaluée en utilisant une mesure appelée indice de qualité des eaux, afin de connaître la qualité générale de l'eau au Manitoba.
- **L'allocation de l'eau et la consommation**, qui sont mesurées pour déterminer quelle quantité d'eau est allouée et consommée au Manitoba et par quel secteur ou groupe.

Qualité de l'eau

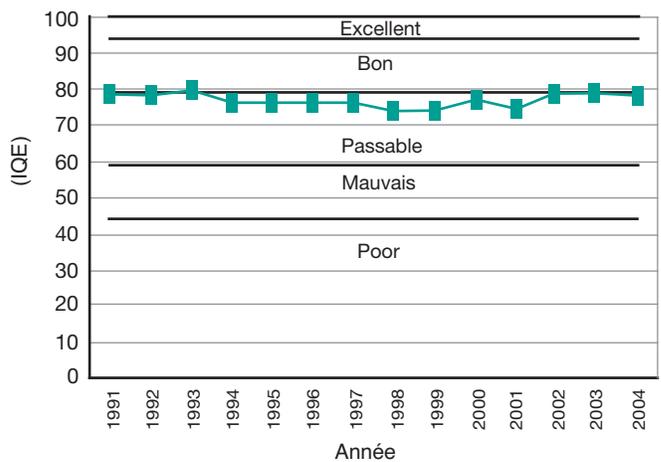
TENDANCÉ – STABLE

Les Manitobains attachent toujours de l'importance à la qualité de l'eau dans leur province. Les besoins humains en matière d'eau sont les suivants : consommation domestique, activités agricoles, comme l'irrigation et l'abreuvement du bétail, et activités récréatives. De plus, les eaux de surface fournissent un habitat à une vie aquatique qui va de micro-organismes, comme les bactéries et les algues, aux poissons, ainsi qu'à la faune, par exemple, aux canards et aux castors. L'activité humaine peut avoir des répercussions sur l'utilisation de l'eau et sur la vie aquatique, les aménagements croissants augmentant le risque de pollution des ressources en eau du Manitoba.

Le Manitoba est généralement bien noté pour sa gestion de la qualité de l'eau. Cependant, celle-ci peut-être menacée dans certaines régions, tout particulièrement par l'enrichissement des lacs et des rivières en sels nutritifs. Par exemple, on s'inquiète de la qualité de l'eau du lac Winnipeg à cause des niveaux élevés en sels nutritifs. Le gouvernement provincial vise à ramener ces niveaux à ce qu'ils étaient avant 1970 (voir encadré sur le lac Winnipeg).

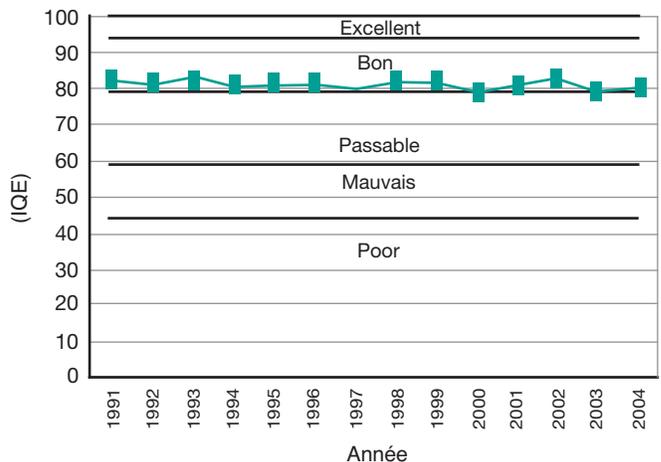
Indice de qualité des eaux : L'indice de qualité des eaux (IQE) utilisé au Manitoba a été défini dans le cadre du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME). Les indices de l'écozone des prairies se situaient dans la fourchette de qualité des eaux qualifiée de passable (figure 1-9). En 1991, l'indice moyen global était de 79 et en 2004, il était de 78, soit juste en dessous du seuil de qualité qualifié de bonne. Les indices d'endroits situés dans l'écozone des plaines boréales étaient généralement bons, si ce n'est de légères baisses, avec un passage à 79 en 2000 et 2003 (figure 1-10). L'indice moyen global pour l'écozone des plaines boréales était de 86 en 1991 et de 82 en 2004. Les indices de l'écozone du bouclier boréal se situaient généralement dans la partie supérieure de la fourchette de qualité des eaux qualifiée de bonne (figure 1-11). L'indice moyen global de l'écozone du bouclier boréal était de 89 en 1991 et de 90 en 2004. Pour des endroits précis, consulter la carte du Manitoba présentée dans l'introduction du présent rapport.

Figure 1-9. Indice de qualité des eaux dans l'écozone des prairies



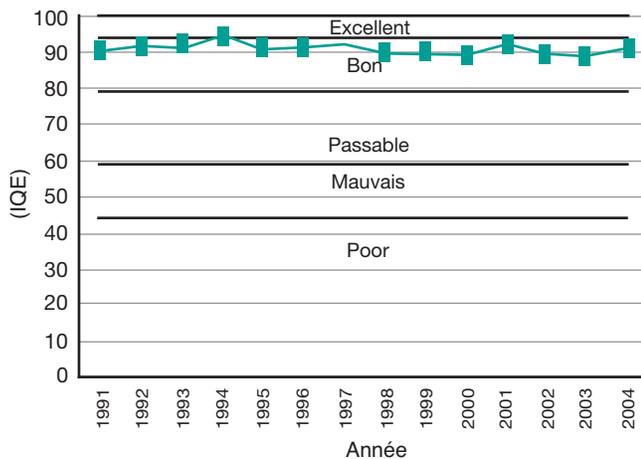
Source: Gestion des ressources hydriques Manitoba

Figure 1-10. Indice de qualité des eaux dans l'écozone des plaines boréales



Source: Gestion des ressources hydriques Manitoba

Figure 1-11. Indice de qualité des eaux dans l'écozone du bouclier boréal



Source: Gestion des ressources hydriques Manitoba

Allocation de l'eau et consommation

TENDANCE – CONSOMMATION MUNICIPALE : POSITIVE; CONSOMMATION AGRICOLE ET INDUSTRIELLE : NÉGATIVE

L'allocation de l'eau et sa consommation augmentent tous les ans depuis 1996 pour les utilisations agricoles et industrielles et à des fins d'irrigation (tableau 1-2).

Tableau 1-2. Allocation de l'eau par secteur

ANNÉE	AGRICULTURE*	INDUSTRIE*	IRRIGATION*
1996	2 965	42 650	45 788
1997	3 091	43 250	46 039
1998	3 326	5 2793	46 364
1999	3 979	6 3872	46 743
2000	4 304	65 725	47 380
2001	5 130	68 549	49 048
2002	5 743	68 654	50 676
2003	6 072	68 892	52 771
2004	6 490	69 035	53 970

* En décamètres cubes

Source : Gestion des ressources hydriques Manitoba

La sécheresse et l'augmentation des cultures spéciales expliquent sans doute en partie que l'on utilise plus d'eau pour l'irrigation. En 2001, les pommes de terres représentaient 80 % de la superficie totale irriguée. La même année, les eaux de surface fournissaient 57 % de l'eau d'irrigation, puisée principalement dans l'aquifère du delta de l'Assiniboine et dans le réseau de cette rivière. Les données relatives à la consommation municipale, c'est-à-dire de 127 municipalités, à l'exclusion de la ville de Winnipeg, montrent que celle-ci a diminué en 2001 (114 465 363 dam³) par rapport à 1996 (129 748 525 dam³). La consommation d'eau souterraine des municipalités est passée de 53,5 % en 1996 à 70 % en 2002.

Du point de vue de la consommation, la consommation d'eau municipale baisse au Manitoba, ce qui est une tendance prometteuse. Il ressort cependant d'études nationales que la chasse d'eau de nos toilettes représente encore 40 % de notre consommation domestique, ce qui montre qu'il reste beaucoup à faire. De tels progrès feraient probablement baisser la facture de traitement des eaux et aiderait à relâcher la pression sur l'approvisionnement en eau local.

CONSÉQUENCES POUR LA DURABILITÉ

En 2003, le gouvernement du Manitoba a publié la *Stratégie manitobaine de gestion de l'eau*, qui présente le cadre de gestion et de protection de l'eau dans la province. Cette stratégie vise à s'attaquer aux problèmes cumulatifs découlant de nombreuses activités dans les bassins hydrologiques ou entre de tels bassins, à se doter de la législation voulue pour pouvoir choisir des solutions de gestion efficaces et à disposer d'un cadre de financement qui permette une bonne application ainsi que des mesures de gestion à l'avenir. La *Loi sur la protection des eaux* adoptée en juin 2005 habilitera à fixer des objectifs en matière de qualité de l'eau, à créer des zones de gestion de la qualité de l'eau et à procéder à une planification des bassins hydrologiques de la province. Les changements climatiques servent de toile de fond à cette analyse. Le risque est réel au Manitoba, dont les ressources en eau sont effectivement vulnérables. Une gestion responsable de nos ressources en eau, tant qualitative que quantitative, dès à présent et à l'avenir, est essentielle, si nous voulons que le Manitoba puisse supporter tout un éventail de changements climatiques.

RENSEIGNEMENTS

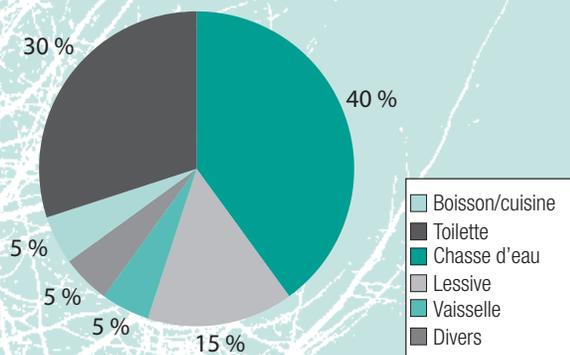
- Pour plus de détails sur la qualité de l'eau au Manitoba ainsi que sur sa consommation et sur d'autres aspects des ressources hydriques de la province, consulter : www.gov.mb.ca/waterstewardship/

DOSSIER SPÉCIAL SUR L'EAU

L'EAU POTABLE

Plus de 75 % de la population manitobaine utilise les réseaux de distribution d'eau publics. Il existe environ 386 réseaux publics, 1 500 réseaux semi-publics et 35 000 réseaux privés dans la province. L'eau de surface représente environ 73 % de la consommation totale d'eau potable. Indépendamment de leur mode de distribution, les eaux souterraines et de surface sont étroitement liées. Les eaux souterraines peuvent mettre des dizaines de milliers d'années à se reconstituer et ne se renouvellent donc pas aussi facilement que les eaux de surface. Le Service de l'eau potable (SEP), créé en 2002, est chargé des questions relatives à l'eau potable et de la surveillance de nombreux paramètres chimiques et microbiologiques. Il permettra de repérer des sources de contamination possibles ou existantes.

Figure 1-12. Répartition de la consommation d'eau domestique au Manitoba



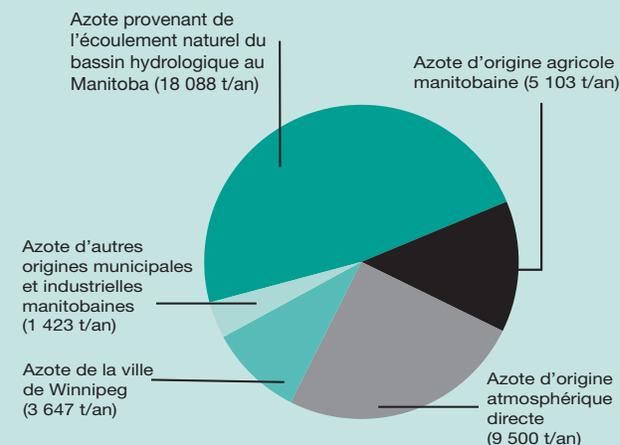
Source : Santé Manitoba

LE LAC WINNIPEG

Avec une superficie de près de 24 000 km², le lac Winnipeg est le dixième lac d'eau douce du monde. Non seulement il s'agit d'un symbole important pour notre province, mais en plus, il joue un rôle essentiel pour la pêche, en tant que réservoir hydroélectrique, comme couloir de transport, source d'eau potable, et destination touristique et récréative. Le lac Winnipeg a aussi une valeur intrinsèque immense en tant qu'habitat vital pour la vie dans ses eaux et sur ses rives. Il ressort d'études menées récemment par Gestion des ressources hydriques Manitoba et d'autres organismes que le lac change peu à peu. Apparemment, un excès de sels nutritifs nocifs provenant de diverses sources dans tout le bassin de drainage enrichissent les eaux du lac, provoquant la croissance plus fréquente d'algues, affectant l'habitat du poisson, les activités récréatives, d'autres utilisations importantes de l'eau et obstruant les filets de pêche.

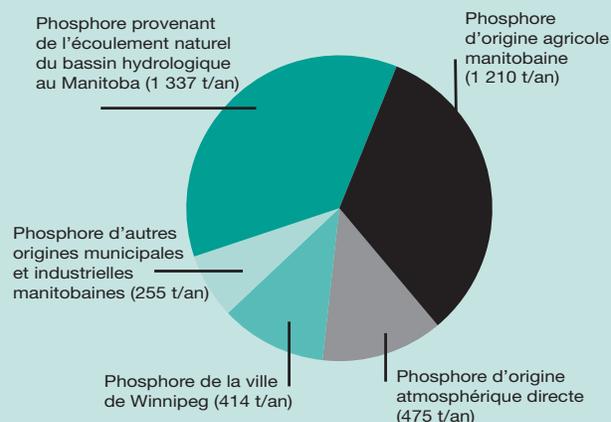
En février 2003, le gouvernement du Manitoba a annoncé le Plan d'action pour le lac Winnipeg dans lequel il s'engage à ramener les niveaux d'azote et de phosphore dans le lac Winnipeg aux niveaux d'avant 1970. Le Conseil de gestion du lac Winnipeg a été créé en juillet 2003 dans le cadre du Plan d'action pour le lac Winnipeg afin d'aider le public à cerner et à prendre les mesures nécessaires pour réduire les niveaux de sels nutritifs nocifs dans le lac. Le rapport intérimaire que le Conseil de gestion du lac Winnipeg a publié en février 2005 contient de nombreuses recommandations visant à aider le gouvernement à respecter ses engagements en matière de réduction des sels nutritifs.

Figure 1-13. Contribution relative des sources manitobaines à l'apport en azote dans le lac Winnipeg



Source : Gestion des ressources hydriques Manitoba

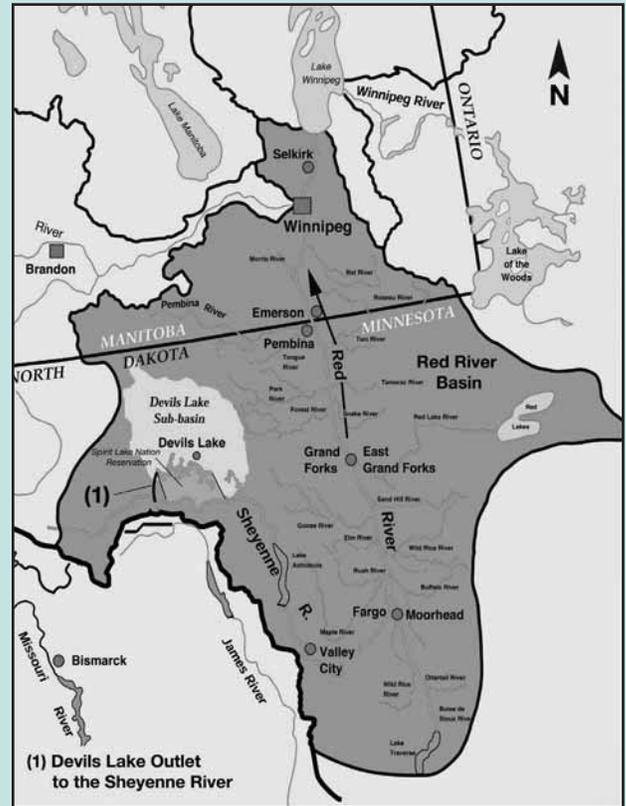
Figure 1-14. Contribution relative des sources manitobaines à l'apport en phosphore dans le lac Winnipeg



Source : Gestion des ressources hydriques Manitoba

DEVILS LAKE

Devils Lake, dans le Dakota du Nord, est un plan d'eau fermé largement isolé du bassin de drainage de la baie d'Hudson. Depuis le début des années 1990, le niveau du lac a monté d'environ huit mètres à cause d'un débit entrant excessif qui a causé pour des millions de dollars de dégâts aux propriétés et aux infrastructures locales. L'État du Dakota du Nord aménage une décharge de Devils Lake dans les eaux du bassin de drainage de la baie d'Hudson qui finira par s'écouler au Manitoba. Le Manitoba s'oppose vivement au projet de décharge à cause de ses conséquences environnementales négatives pour l'écosystème manitobain, y compris le lac Winnipeg. Devils Lake étant fermé, ses eaux sont de qualité nettement inférieure à celles des lacs et rivières environnants, y compris la rivière Rouge et le lac Winnipeg, et les concentrations de sels dissous y sont élevées. Le Manitoba craint aussi le transfert par la décharge ainsi construite d'espèces exogènes de Devils Lake dans le lac Winnipeg, ce qui menacerait de façon inacceptable nos ressources de pêche importantes. Les effets d'espèces exogènes dans les eaux du Manitoba seraient irréversibles. Le Manitoba et le Canada, ainsi que de nombreux autres États et provinces, exhortent le gouvernement des États-Unis à demander à la Commission mixte internationale (CMI) de trancher la question de Devils Lake. La CMI a été créée en vertu du Traité des eaux limitrophes de 1909 afin de prévenir ou de régler de manière impartiale des différends relatifs aux eaux qui opposeraient les États-Unis et le Canada.



LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

POURQUOI EST-CE IMPORTANT?

Les changements climatiques peuvent influencer sur notre vie et sur notre environnement. Nous savons que le climat manitobain a commencé à changer, mais nous ne comprenons pas encore tout à fait les répercussions éventuelles de ces changements sur nous, à cause de la complexité des liens entre le climat, la population humaine et notre environnement. Le climat a une incidence sur presque tout ce que nous faisons, de la construction de routes praticables l'hiver dans le Nord à la culture des pommes de terre dans le Sud. Le maintien de notre mode de vie et d'une croissance durable dépend de certaines conditions météorologiques. Les indicateurs sont importants pour mesurer les changements relatifs qui résultent de changements climatiques dans notre province.

INDICATEURS ET TENDANCES

Les indicateurs clés suivants reflètent les tendances des observations relatives aux changements climatiques au Manitoba :

- **La température annuelle et saisonnière moyenne**, mesurée afin de surveiller les tendances en la matière par rapport à un indicateur relatif de changement climatique.
- **Le total des précipitations annuelles et saisonnières**, utilisé comme indicateur des tendances en matière de précipitations pour évaluer des changements climatiques potentiels.
- **Les émissions de gaz à effet de serre**, qui donnent une idée des composés relâchés dans l'atmosphère manitobain avec des répercussions possibles sur notre climat.

Au Manitoba comme partout ailleurs, il est difficile, en raison de la variabilité naturelle à court terme du climat, de déceler des tendances climatiques à long terme. En particulier, il existe des phénomènes à grande échelle qui peuvent influencer sur le climat sur des mois et des années. Dans bien des cas, ils font intervenir des courants océaniques et la circulation de la chaleur et de l'humidité dans l'atmosphère pendant des années ou des décennies. Ces changements dans la chaleur et l'humidité peuvent influencer sur les schémas météorologiques à certains endroits.

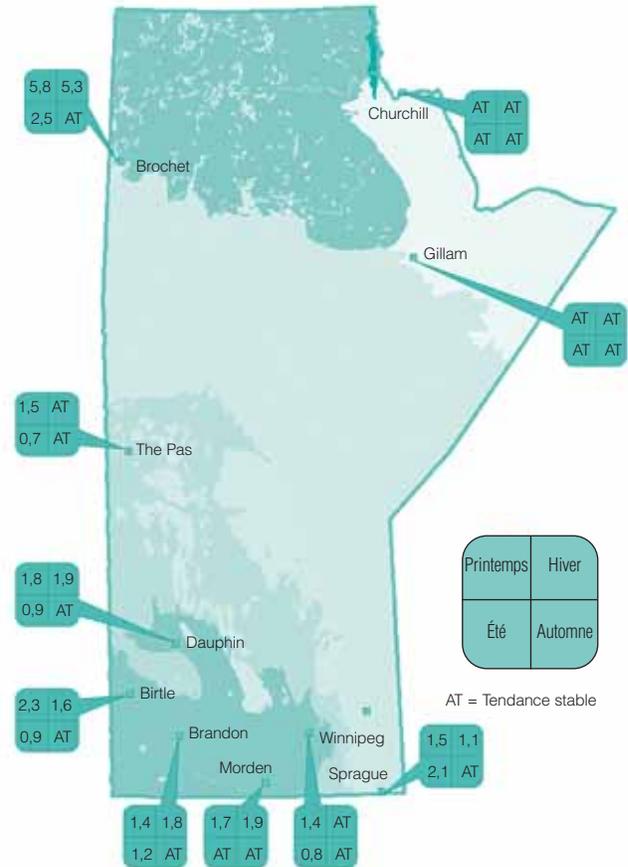
Température annuelle et saisonnière moyenne

TENDANCE – NÉGATIVE

L'analyse des relevés de température au Manitoba fait apparaître une tendance à l'augmentation de la température annuelle et saisonnière moyenne dans la majorité des endroits (figure 1-15). L'augmentation de la température annuelle moyenne varie de 0,9 °C à 3,3 °C par siècle. La plus forte hausse de la température moyenne a été enregistrée au printemps, avec un changement par endroit allant de 1,4 °C à 5,8 °C par siècle. La tendance à la hausse printanière est suivie de près par celle de l'hiver, les

tendances allant lors de 1,5 °C à 5,3 °C par siècle. Les tendances estivales sont sensiblement inférieures, puisqu'elles vont de 0,7 °C à 2,5 °C par siècle. Les plus fortes hausses sont enregistrées à Brochet, dans le Nord-Ouest du Manitoba, où la température annuelle a augmenté de 3,3 °C par siècle.

Figure 1-15. Tendances globales des températures saisonnières



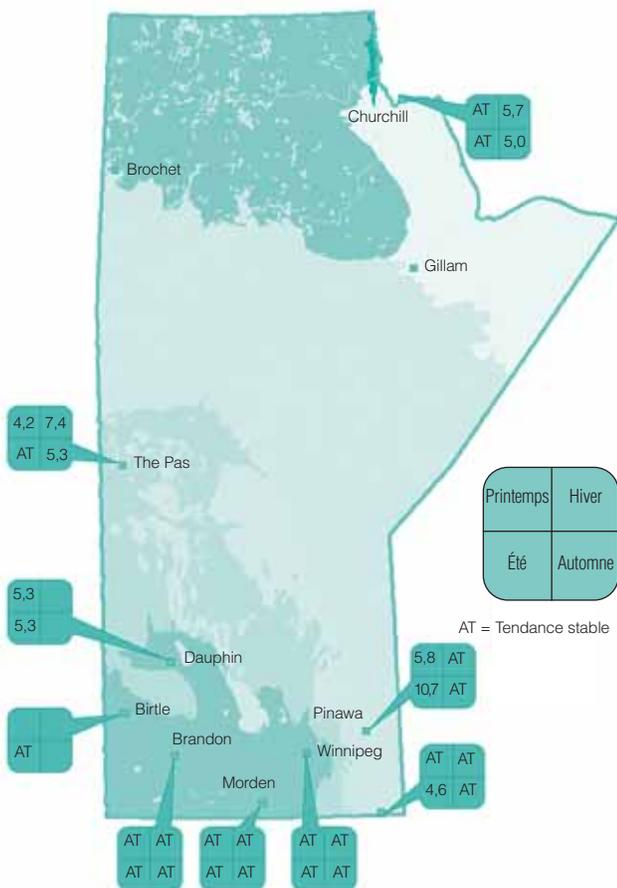
Source : Énergie, Science et Technologie Manitoba

Total des précipitations annuelles et saisonnières

TENDANCE – NÉGATIVE

L'analyse des relevés de précipitations totales, y compris la pluie et la neige, révèle une tendance à l'augmentation des précipitations annuelles totales dans quelques endroits. La tendance des précipitations annuelles totales est à une augmentation de 2,7 % à 3,8 % par décennie. Les changements les plus importants dans les précipitations totales se sont produits en hiver, certains endroits enregistrant des augmentations de 6,9 % à 7,4 % par décennie. Quant à l'évolution saisonnière des précipitations, on note plusieurs tendances croissantes (figure 1-16). Dans quatre endroits, la tendance croissante avait plusieurs raisons. Il est à noter qu'aucune tendance importante n'a été décelée dans les endroits du Sud du Manitoba où l'on relève des données depuis le plus longtemps, comme Brandon, Winnipeg et Morden.

Figure 1-16. Tendances saisonnières des précipitations totales



Source : Énergie, Science et Technologie Manitoba

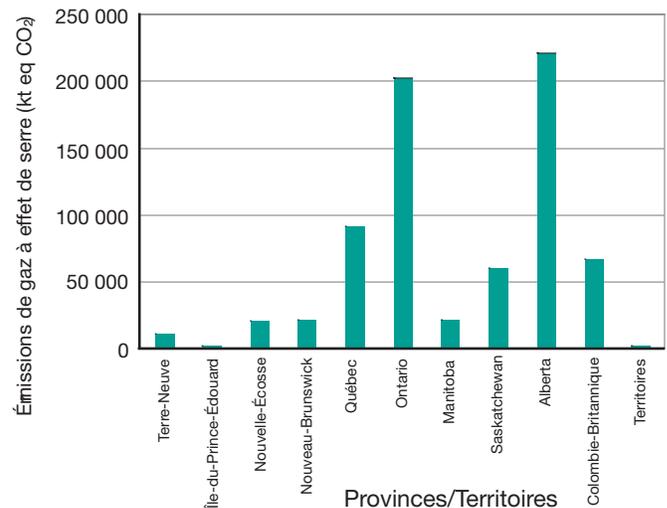
Émissions de gaz à effet de serre

TENDANCE – STABLE

Les gaz à effet de serre jouent un rôle clé dans les changements climatiques d'origine humaine. Le dioxyde de carbone est produit principalement en brûlant des combustibles fossiles pour obtenir de l'énergie et par la combustion d'essence dans le secteur des transports. Parmi les autres gaz à effet de serre importants figurent l'oxyde de diazote et le méthane, le premier étant relâché par l'épandage d'engrais azotés, le travail des sols et la combustion de combustibles fossiles et de bois, tandis que le second l'est principalement par l'agriculture et les décharges.

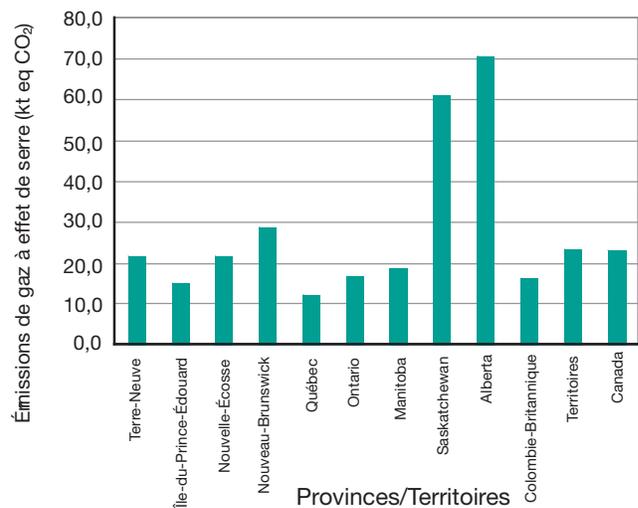
En 2002, avec des émissions totales de gaz à effet de serre de 21 600 kilotonnes d'équivalent CO₂, le Manitoba se classait au sixième rang des provinces et territoires. Ces quantités étaient similaires à celles de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, mais nettement inférieures à celles de la Saskatchewan, de l'Alberta et de l'Ontario voisins (figure 1-17). Par habitant, le Manitoba se classait septième avec 18,7 tonnes d'équivalent CO₂/personne en 2002, pour une moyenne nationale de 23,3 tonnes d'équivalent CO₂/personne (figure 1-18).

Figure 1-17. Émissions globales de gaz à effet de serre en 2002



Source : Environnement Canada

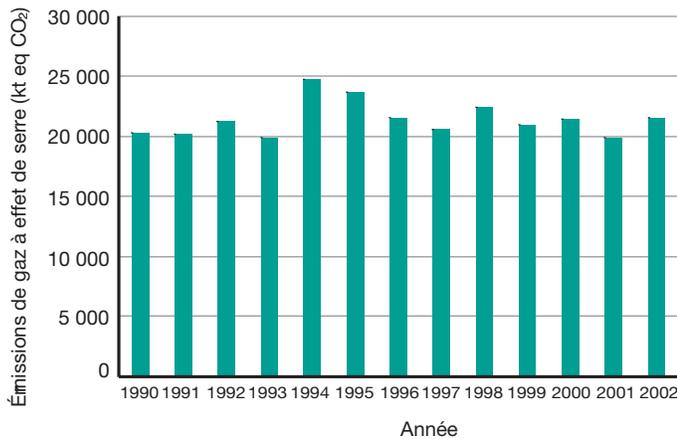
Figure 1-18. Émissions de gaz à effet de serre par habitant en 2002



Source : Environnement Canada

La tendance des émissions globales de gaz à effet de serre au Manitoba de 1990 à 2002 est assez stable (figure 1-19). Avec son hydroélectricité propre et renouvelable, le vent, et d'autres sources d'énergie renouvelables, le Manitoba n'émet que 3 % environ des gaz à effet de serre émis au Canada et il est bien placé pour aider ce dernier à respecter ses obligations internationales en matière de réduction des émissions, notamment en produisant plus d'hydroélectricité destinée à l'exportation.

Figure 1-19. Émissions globales de gaz à effet de serre au Manitoba



Source : Environnement Canada

CONSÉQUENCES POUR LA DURABILITÉ

Dans les années à venir, les changements climatiques pourraient modifier la fréquence et la gravité des sécheresses, des feux de forêt et des invasions d'insectes, et ils pourraient avoir une incidence sur certaines espèces. Un rapport d'étude récent conclut que certaines espèces de papillons apparaissent maintenant beaucoup plus tôt au printemps qu'il y a 30 ans. Les effets sur la province pourraient devenir plus évidents dans les années à venir.

La préoccupation suscitée par les émissions de gaz à effet de serre a amené les États à décider de s'efforcer de réduire ces émissions. Le Protocole de Kyoto, accord international officiel visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre ratifié par plus de 125 pays, dont le Canada, est entré en vigueur le 16 février 2005. En le signant, le Canada s'est engagé à ramener en moyenne ses émissions à 6 % en dessous des niveaux antérieurs à 1990 et ce, entre 2008 et 2012.

En novembre 2002, le gouvernement canadien a publié le Plan du Canada sur les changements climatiques dans lequel il explique ce qu'il compte faire pour respecter les engagements du Canada aux termes du Protocole de Kyoto. En octobre 2002, le Manitoba a publié son Plan d'action sur le changement climatique où il explique que les réductions provinciales pourraient respecter voire dépasser ces engagements d'ici 2010. Il y déclare que le Manitoba peut ramener ses émissions de gaz à effet de serre à 18 % en dessous des niveaux de référence de 1990, si le développement des énergies renouvelables devient prioritaire sur le marché national. Le plan manitobain propose des solutions pour réduire les émissions en prenant plusieurs mesures, dont beaucoup sont à présent appliquées. Ainsi, la centrale électrique de Manitoba Hydro à Selkirk a été convertie au gaz naturel en 2002, ce qui réduit les émissions de dioxyde de carbone de 200 kilotonnes par an. Au printemps 2003, le gouvernement manitobain a adopté les recommandations du Comité consultatif sur l'éthanol, qui lui conseillait de développer cette industrie au Manitoba, et il a déposé un projet de loi visant à autoriser des

mélanges d'éthanol à 10 % dans la province avant 2005. Cette mesure permettra de réduire de 5 % les émissions de gaz à effet de serre des pots d'échappement.

Il est évident que, pour réagir aux changements climatiques, il faut aussi s'attaquer à divers autres problèmes environnementaux. Réduire la production de déchets solides, améliorer l'utilisation du fumier et veiller à un reboisement adéquat sont autant de mesures importantes en soi à prendre qui présentent aussi d'autres avantages en ceci qu'elles aident toutes à réduire les émissions gaz à effet de serre. Les changements climatiques sont liés à ces activités entre autres et il faut en tenir compte pour renforcer la durabilité globale.

RENSEIGNEMENTS

- Pour plus de détails sur les changements climatiques et la contribution du Manitoba aux obligations souscrites par le Canada aux termes du Protocole de Kyoto, consulter :
Direction du changement climatique, Initiative de développement énergétique, Énergie, Science et Technologie Manitoba – www.gov.mb.ca/est/climatechange/
Initiative de développement énergétique, Énergie, Science et Technologie Manitoba – www.gov.mb.ca/est/energy/index.html
Division des sciences de la vie, Énergie, Science et Technologie Manitoba, abrite le développement des affaires pour les industries environnementales – www.gov.mb.ca/est/rit/lifesc/structure.html
Hydro-Manitoba – www.hydro.mb.ca/
- Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba – www.gov.mb.ca/agriculture/index.shtml
www.gov.mb.ca/agriculture/crops/specialcrops/bii01s19.html
www.gov.mb.ca/agriculture/news/triples/threestage.html
www.gov.mb.ca/agriculture/research/covering/projects/pdf/cng01-04-44exec-summ.pdf
- Transports et Services gouvernementaux (Hydrogène/Éthanol) – www.gov.mb.ca/est/energy/hydrogen/hy_comite.html and www.fva.gov.mb.ca/html/ethanol.htm
- Direction de la qualité de l'air, Conservation Manitoba – www.gov.mb.ca/conservation/airquality/

CONCLUSION – ENVIRONNEMENT NATUREL

La gestion durable des richesses naturelles et des écosystèmes dont le Manitoba est doté en abondance est une tâche complexe dans laquelle il remporte des succès notables et se trouve confronté à de nouveaux défis. La liste des menaces habituelles pour l'environnement, comme la pollution de l'eau, s'allonge et comprend maintenant des risques comme ceux posés par les changements climatiques et les espèces envahissantes. Bon nombre de ces problèmes sont liés et ne peuvent être réglés séparément. Des programmes intégrés, comme la Stratégie manitobaine de gestion de l'eau, tiennent compte de ces interactions et sont prometteurs. Le rétablissement de quelques espèces auparavant en voie de disparition montre qu'en utilisant la bonne approche, il est possible d'inverser des tendances négatives.

Cependant, une attention ciblée est maintenant nécessaire dans plusieurs nouveaux secteurs problématiques. L'apport excessif en sels nutritifs nocifs contribue à une détérioration de la qualité de l'eau du lac Winnipeg. Les prévisions en ce qui concerne la nature des changements climatiques et leurs effets demeurent incertaines, mais des événements extrêmes plus fréquents et des coûts plus élevés restent possibles. Dans beaucoup d'autres domaines, comme la pollution intérieure des locaux, il est difficile de tirer des conclusions raisonnables, faute de données de surveillance. Face à des changements constants, il deviendra de plus en plus important de surveiller de près l'état de l'environnement, car cela permettra sans doute de noter des signes avant-coureurs, ce qui est nécessaire pour bien s'adapter.

CHAPITRE DEUX

ÉCONOMIE

L'activité économique est le moyen par lequel la société produit des biens et des services, tout en fournissant un revenu aux ménages pour qu'ils puissent acheter ces mêmes biens et services. Elle joue un rôle important dans la durabilité du Manitoba. Or, la durabilité passe par la promotion d'une activité économique qui soit efficace sur le plan écologique, qui améliore le bien-être économique de la société et qui puisse être maintenue à long terme.

La dimension économique comprend sept catégories d'indicateurs :

- La performance économique
- La viabilité de l'agriculture
- L'exploitation minière
- Le rendement énergétique et la conservation
- La consommation et la gestion des déchets
- L'emploi
- L'éducation

LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

POURQUOI EST-CE IMPORTANT ?

Une économie vigoureuse est essentielle pour la prospérité continue du Manitoba. Le Manitoba, qui est centré sur la capitale de la province, Winnipeg, a une économie diversifiée qui comprend la fabrication (par ex., la transformation alimentaire, l'aérospatiale), l'agriculture, les transports, l'énergie, l'exploitation minière, la foresterie, les assurances et le commerce. Grâce à des tarifs électriques bas, à son fuseau horaire du Centre stratégique et à son coût de la vie abordable, le Manitoba est une destination intéressante pour les nouvelles entreprises et pour l'investissement de capitaux.

INDICATEURS ET TENDANCES

Les indicateurs clés suivants reflètent les tendances en matière de performance économique au Manitoba :

- **Le produit intérieur brut (PIB) réel par habitant**, qui mesure la valeur totale des biens et services finals produits au Canada par personne au cours d'une année donnée.
- **Le produit intérieur brut (PIB) par secteur**, qui mesure la répartition de l'activité économique au Manitoba et le degré de diversification de l'économie.

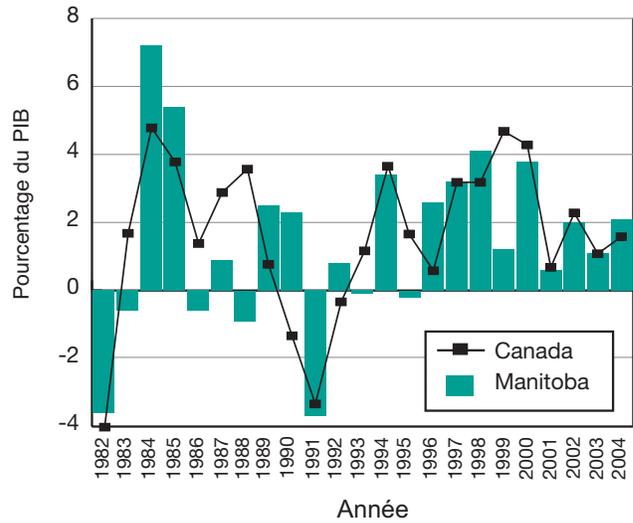
Produit intérieur brut (PIB) réel par habitant

TENDANCE – STABLE

Le PIB réel par habitant donne une mesure qui tient compte de la taille de l'économie. Dans l'ensemble, l'augmentation du PIB réel du Manitoba par habitant suit les taux de croissance globaux du Canada. Notre niveau relatif, qui est de 89 % environ du niveau national, reste régulier sur cette période, ce qui donne à penser que le Manitoba tient sa place au sein du Canada pour ce qui est de la performance économique générale.

En 2004, le PIB réel global manitobain par habitant était estimé à 30 267 \$, soit 2,1 % de plus qu'en 2003. Au cours des cinq dernières années, le PIB réel manitobain par habitant a augmenté, en moyenne, de 1,9 % par an et, depuis 1981, il a augmenté de 38,2 % passant de 21 903 \$ à 30 267 \$.

Figure 2-1. Produit intérieur brut réel par habitant au Manitoba et au Canada



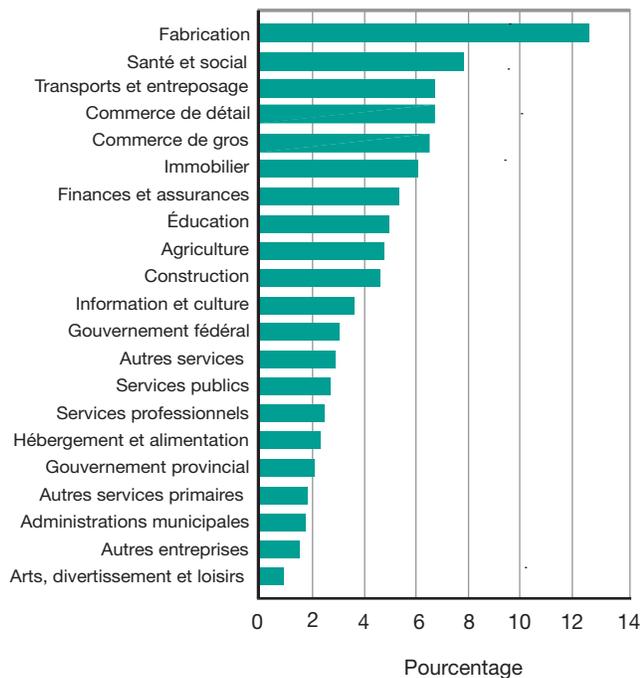
Source : Bureau des statistiques du Manitoba

Contributions au produit intérieur brut (PIB) par secteur

TENDANCE – STABLE

La figure 2-2 illustre la diversité relative de l'économie manitobaine. Le secteur de la fabrication, qui est le plus important de la province, représente environ 13 % du PIB manitobain. Le Manitoba exporte la majorité de ses produits manufacturés. Ces exportations se composent d'un mélange de produits industriels et de consommation, y compris des autobus, des meubles, des produits alimentaires, du papier journal, de l'équipement aérospatial, de l'imprimerie et de l'édition, des machines agricoles et des produits chimiques. Les produits manufacturés représentent 68 % des exportations totales de marchandises vers l'étranger. La diversification est assez constante dans le temps, aucun secteur ne représentant plus de 13 % du PIB total.

Figure 2-2. Ventilation du produit intérieur brut du Manitoba, 2004



Source : Bureau des statistiques du Manitoba

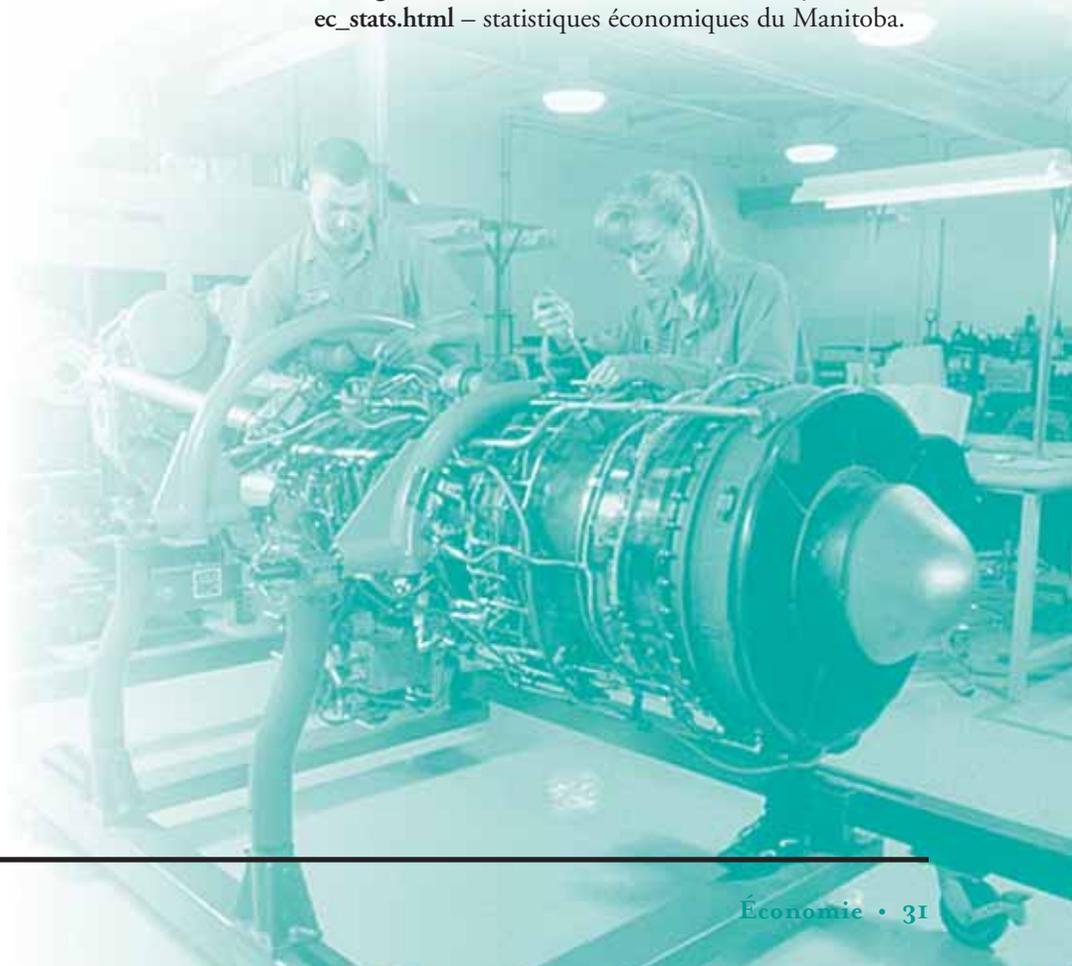
CONSÉQUENCES POUR LA DURABILITÉ

Les tendances récentes donnent à penser que le Manitoba maintient sa position relative au Canada pour ce qui est du bien-être économique évalué par le PIB et l'on s'attend à une croissance positive continue. Avec le temps, la performance du Manitoba par rapport aux divers autres indicateurs de durabilité dira si cette croissance se matérialise ou pas de façon durable. La pénurie de qualifications qui risque de se produire fait partie des défis que l'économie diversifiée du Manitoba aura sans doute à relever, et il sera difficile d'y remédier. Cependant, le fait que l'économie provinciale se compose principalement de petites et moyennes entreprises (PME) atténue le problème, car cela permettra peut-être d'adopter des stratégies pour lutter contre ces pénuries, comme la formation et le perfectionnement professionnels des Autochtones ou l'immigration ciblée, qui donneront de réels résultats avec des injections assez minimes de ressources humaines dans les différents secteurs.

RENSEIGNEMENTS

Pour plus de détails sur l'économie du Manitoba, consulter

- www.gov.mb.ca/finance/reports/pdf/statistics.pdf – indicateurs économiques du Manitoba;
- www.gov.mb.ca/finance/reports/pdf/highlights.pdf – faits saillants de l'économie manitobaine;
- www.gov.mb.ca/iedm/invest/busfacts/economy/index.html – l'économie du Manitoba en 2004;
- www.gov.mb.ca/iedm/invest/busfacts/economy/ec_stats.html – statistiques économiques du Manitoba.



LA VIABILITÉ DE L'AGRICULTURE

POURQUOI EST-CE IMPORTANT?

L'agriculture fait partie intégrante du tissu écologique et socio-économique de la province. Elle représente environ 3 % de l'économie manitobaine, elle emploie plus de 30 000 personnes et elle occupe 7,6 millions d'hectares dans le paysage provincial. La viabilité de l'agriculture joue un rôle important dans la durabilité du Manitoba.

INDICATEURS ET TENDANCES

Les indicateurs clés suivants reflètent les tendances en ce qui concerne la viabilité de l'agriculture au Manitoba :

- **Le revenu agricole net global**, qui correspond au revenu monétaire moins la dépréciation plus le revenu en nature et la valeur de la variation des stocks. Il repose sur les intrants et la valeur de la production liée à l'année où les produits agricoles ont été produits. Il représente le rendement des fonds propres du propriétaire, le travail non payé, la gestion et les risques.
- **La structure des exploitations agricoles**, qui se mesure en nombre et taille des exploitations agricoles et en types d'organisation.

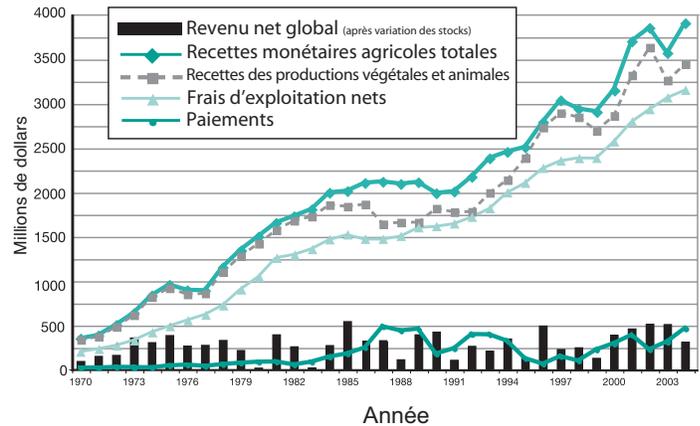
Revenu agricole net global

TENDANCE – VARIABLE

Le revenu agricole net provincial est assez variable. Ainsi, il va de 227 millions de dollars en 1999 à 507 millions de dollars en 2003. En 2004, il devrait retomber à 307 millions de dollars. Le revenu marchand peut varier à l'extrême d'une année sur l'autre, à cause de facteurs climatiques ou propres au marché, mais depuis 20 ans, les paiements effectués dans le cadre des programmes gouvernementaux contribuent à la stabilité de ce secteur d'activité. Sans ces paiements, le revenu agricole net accuserait une baisse plus marquée et serait négatif depuis des années. La figure 2-3 illustre les ventes et les revenus nets, ainsi que les paiements de programme, de 1970 à 2003.

Résultat, il se dessine une tendance à tirer une plus grande part du revenu de sources extra-agricoles. Cette situation du revenu agricole bénéficie en partie de quelques possibilités de travailler dans des installations où se fait une transformation à valeur ajoutée des produits agricoles. Cette réponse extra-agricole au revenu découle de la nécessité d'avoir un revenu familial, car les marges sont infimes et les revenus, faibles dans les exploitations agricoles de bien des secteurs.

Figure 2-3. Revenu et recettes monétaires agricoles au Manitoba - Estimations/Prévisions, coûts bruts et/ou nets, 1970-2004



Source : Statistique Canada

Structure des exploitations agricoles

TENDANCE – REGROUPEMENTS CROISSANTS

L'information relative à la structure générale des exploitations est fournie au tableau 2-1. Le nombre d'exploitations agricoles diminue au Manitoba, puisqu'il est passé d'environ 35 000 en 1971 à 21 071 en 2001. Le regroupement d'exploitations fait que, parallèlement, leur taille moyenne est passée de 220 hectares (543 acres) en 1971 à 361 hectares (891 acres) en 2001.

L'augmentation de la taille des exploitations agricoles est attribuable à plusieurs facteurs. L'infrastructure agricole a considérablement changé avec les années, y compris avec la fermeture d'embranchements et de silos ferroviaires. Ces changements et d'autres réductions des services ruraux obligent les producteurs à aller parcourir de plus grandes distances pour livrer leur production et pour acheter des intrants, ce qui fait augmenter les coûts de production des exploitations. Pour tenir économiquement, les producteurs devaient réduire le coût de production moyen des produits et, pour réaliser des économies d'échelle, ils devaient exploiter plus de terres.

L'évolution technologique des machines et de l'équipement est un autre moteur de changement. Tout d'abord, les progrès dans les machines et l'équipement agricoles ont fait baisser les besoins en main-d'œuvre, ce qui a permis aux producteurs de cultiver d'immenses parcelles sans avoir vraiment besoin de plus de bras. L'achat de ces machines agricoles nécessitait de plus en plus de capitaux et moins de gens étaient prêts à s'endetter pour cultiver à grande échelle.

Étant donné les sorties de fonds importantes que représente l'achat d'équipement agricole, la spécialisation s'est accrue et les exploitants ont commencé à produire un nombre limité de produits mais en plus grandes quantités. Résultat, il fallait moins d'exploitations pour répondre à la demande de produits agricoles et des changements structurels se sont opérés. Ils continuent d'ailleurs aujourd'hui quand les prix des produits de base fléchissent, car les producteurs qui ne sont pas économiquement

Tableau 2-1. Structure des exploitations agricoles au Manitoba

	1971	1976	1981	1986	1991	1996	2001
Exploitations et finances							
Nombre de fermes de recensement	34 981	32 104	29 442	27 336	25 706	24 383	21 071
Taille moyenne des fermes de recensement							
Hectares	220	240	259	283	300	317	361
Acres	543	593	639	700	743	784	891
Superficie louée/en fermage							
Hectares	2 001 124	2 199 689	2 518 269	2 866 798	2 866 674	2 803 402	2 854 731
Acres	4 944 953	5 435 550	6 222 788	7 088 953	7 083 706	6 927 357	7 054 197
Capital moyen par exploitation	58 764 \$	141 253 \$	354 968 \$	349 525 \$	399 010 \$	518 213 \$	726 346 \$
Type d'organisation							
Entreprise individuelle	32 183	29 748	25 701	22 869	17 017	15 340	12 322
Partenariat	2 094	973	2 653	3 229	7 075	6 847	6 394
Société							
Famille	548	1 089	882	1 035	1 279	1 719	1 936
Autre	67	165	85	81	207	372	356
Autre	89	129	121	122	128	105	63

Source : Statistique Canada.

viabiles vendent alors leur exploitation et quittent ce secteur d'activité, les terres allant à ceux qui disposent de plus de capitaux.

La proportion de terres agricoles louées ou en fermage n'a cessé d'augmenter de 1971 à 1986, et elle reste assez constante depuis. L'organisation des exploitations a changé sensiblement, s'orientant vers des partenariats et des structures de société, notamment par stratégie fiscale en vue de la succession.

Avec la longévité qui augmente, la santé qui s'améliore et les progrès technologiques réalisés dans l'équipement agricole, beaucoup d'agriculteurs peuvent gérer leur exploitation jusqu'à un âge avancé. Cela ne peut durer éternellement, cependant, et la province du Manitoba a mis en place des programmes pour faciliter la transmission des exploitations entre générations et pour encourager les jeunes à se lancer dans ce secteur d'activité. En association avec la Société du crédit agricole du Manitoba, Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba a lancé une initiative de programme intergénérationnelle ciblée sur la jeune génération, que l'on veut aider à constituer des réseaux et à former pour qu'elle puisse réussir dans le secteur agricole.

CONSÉQUENCES POUR LA DURABILITÉ

Comme il dépend beaucoup de l'exportation, le succès du secteur agricole et agro-alimentaire manitobain est aussi à la merci de forces du changement mondiales. Il affronte la concurrence sur un marché international où le succès tient au

savoir-faire et à la technologie, à des variables agro-climatiques (par ex., les unités thermiques, les jours sans gel, les précipitations), ainsi qu'à des subventions et à l'accès aux marchés. De plus, le secteur est confronté à des chaînes de valeur de plus en plus complexes. Les préférences des consommateurs canadiens et étrangers et, comme la crise de l'EBS le montre, la sécurité alimentaire occupent une place de plus en plus importante dans les décisions concernant le choix des produits, le lieu et les méthodes production, et le lieu et les méthodes de vente. La responsabilité environnementale devient de plus en plus prioritaire pour le secteur d'activité, dont la stabilité globale masque aussi les difficultés économiques des petites exploitations qui restent sur un certain mode de production.

Le gouvernement a pris de nombreuses initiatives au fil des ans pour assurer une durabilité agricole et les producteurs y ont réagi en y participant et en coopérant activement. Le partenariat entre la province et Agroalimentaire Canada pour mettre en œuvre le Cadre stratégique pour l'agriculture prépare le terrain pour une innovation et une adaptation continues afin d'assurer un développement durable.

RENSEIGNEMENTS

- Pour plus de détails sur la viabilité de l'agriculture, consulter : www.gov.mb.ca/agriculture/index.shtml

L'EXPLOITATION MINIÈRE

POURQUOI EST-CE IMPORTANT?

L'exploitation minière et les produits minéraux sont indispensables dans nos vies quotidiennes et, souvent, dans les débats publics sur le développement durable, on minimise leurs contributions à notre bien-être et à notre confort matériel. Les ressources minérales ne sont pas renouvelables et les Manitobains consomment des minéraux sous de nombreuses formes et combinaisons et les incorporent dans quantité de produits. En fait, le bien-être de notre société repose sur des produits minéraux. Ainsi, le nickel, le cuivre et le zinc, tous extraits de mines manitobaines, sont essentiels dans la construction automobile, dans celle des autobus, des avions, du matériel industriel, des appareils électroménagers, des produits récréatifs et du matériel de soins de santé. Le pétrole est utilisé pour fabriquer divers produits en plastique de même que des engrais agricoles et de jardinage. De plus, il fait rouler les voitures, il chauffe les maisons et il fait tourner l'industrie. Les Manitobains utilisent des matériaux de construction, comme le sable, le gravier, le calcaire, le gypse, pour construire des maisons, des routes, des lignes de chemin de fer et des infrastructures pour la distribution d'eau et pour les égouts.

L'exploitation minière occupe aussi une place essentielle dans l'économie. Elle offre de réelles possibilités d'emploi et des recettes fiscales pour aider à financer des programmes sociaux et de santé importants. Il s'agit du deuxième secteur de ressources primaires, après l'agriculture. Le Manitoba exporte la majeure partie de ses produits minéraux, qui contribuent sensiblement à ses exportations de marchandises.

INDICATEURS ET TENDANCES

Les indicateurs clés suivants reflètent les tendances du secteur minier au Manitoba :

- **La prospection minérale**, qui représente l'avenir de l'industrie minière, nécessite de gros investissements pour remplacer les réserves existantes.
- **Les réserves minérales**, c'est-à-dire la quantité de réserves « prouvées » ou « prouvables » dans une mine en exploitation, ce qui permet de dire combien de temps la mine est exploitable.
- **La production minière**, c'est-à-dire la contribution économique du secteur au produit intérieur brut manitobain.

Prospection minérale

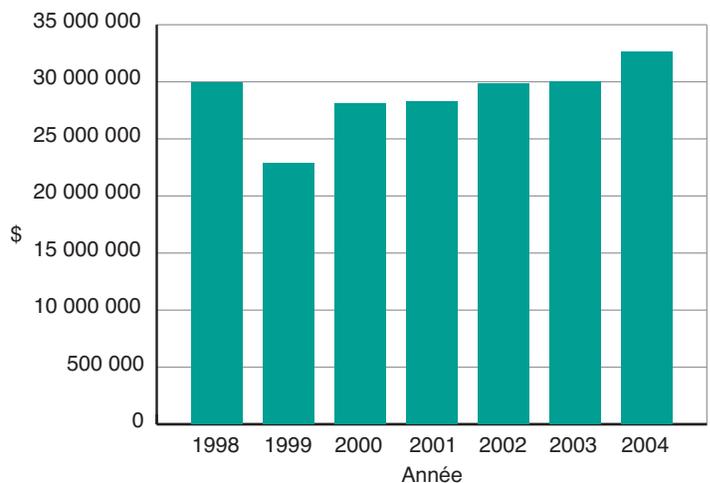
TENDANCE – STABLE

La prospection minérale et l'exploitation qui suit, représentent l'avenir de l'industrie de l'extraction de minerais métalliques. Pour que l'industrie minière continue de fonctionner à long

terme, il faut que de nouveaux gisements minéraux économiquement viables soient découverts et mis en production. La prospection minérale est une entreprise très risquée du point de vue financier qui repose généralement sur des activités de prospection minérale passées et actuelles dans un cadre géologique favorable. Il s'agit d'un processus long et coûteux.

Au Manitoba, la prospection minérale est assez stable et le type et le niveau de prospection devraient rester constants dans un proche avenir.

Figure 2-4. Dépenses de prospection minérale et d'évaluation des gisements au Manitoba - 1998 – 2004



Source : Industrie, Commerce et Mines Manitoba (1998-2000); Ressources naturelles Canada (2001-2004)

Les dépenses de prospection minérale concernent tous les champs d'activité, y compris le capital, les réparations et l'entretien effectués (sur les sites miniers et ailleurs) pour chercher, découvrir et procéder à la première délimitation d'un gisement minéral auparavant inconnu afin d'en déterminer la valeur économique éventuelle.

Réserves minérales

TENDANCE – NÉGATIVE

Les estimations des réserves minérales manitobaines viennent de Ressources naturelles Canada. Celles des réserves de minerais sont tirées d'informations contenues dans des rapports de société annuels et autres, et des réponses des entreprises minières à l'Enquête fédérale-provinciale annuelle des mines et concentrateurs. Les réserves signalées ne comprennent que les métaux contenus dans les matières classifiées par les entreprises minières comme « prouvées » ou « prouvables » dans des mines en exploitation et des gisements dont l'exploitation est prévue.

Tableau 2-2. Réserves de Métaux du Manitoba (en tonnes)

Métal	1999	2000	2001	2002
Cuivre	509	485	417	115
Nickel	1025	949	893	802
Plomb	0	5	4	3
Zinc	893	1122	958	401
Argent	579	615	528	100
Or	79	65	46	10

Source : Ressources naturelles Canada

Le concept de durabilité tient compte du fait que les ressources minérales ne sont pas renouvelables et qu'il faut continuellement découvrir et exploiter de nouveaux gisements économiquement viables pour maintenir les avantages économiques et sociaux que génère l'industrie. Ainsi, grâce à la découverte continue de nouvelles mines, l'industrie minière prospère dans le secteur minier de Flin Flon depuis plus de 75 ans. La tendance à long terme est à l'épuisement, car les réserves nouvellement découvertes ne compensent pas celles exploitées. Le Manitoba fait tout pour améliorer le climat des affaires pour l'activité minière. En maintenant les niveaux de prospection, de nouvelles réserves devraient être découvertes pour compenser la tendance négative.

Production minière

TENDANCE – STABLE

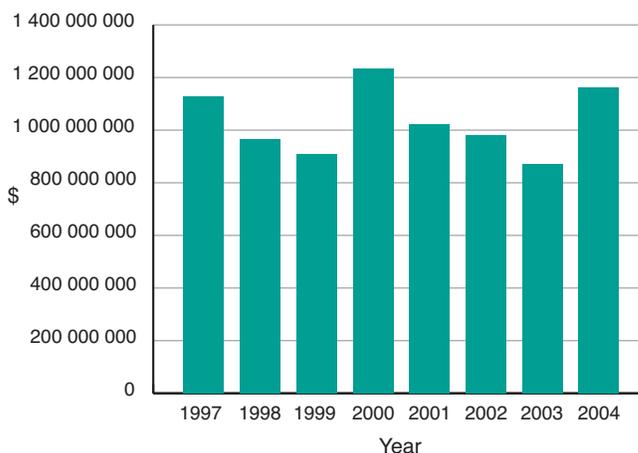
Les secteurs de l'exploitation minière, de la concentration, des fonderies et du raffinage rapportent beaucoup à l'économie manitobaine en fournissant des matières premières, en exportant et en offrant des possibilités d'emploi. L'exploitation minière peut dominer des économies locales et, en fait, la viabilité de certaines collectivités du Nord dépend grandement de cette activité. L'activité minière représente 3,2 % du produit intérieur brut provincial. Elle emploie 3 700 personnes et on lui doit 13 000 emplois indirects.

CONSÉQUENCES POUR LA DURABILITÉ

Le secteur minier, qui est une des pierres angulaires de l'économie provinciale, participe pleinement à la création d'emplois et au développement communautaire, notamment dans le Nord du Manitoba. Il est capital, pour que l'économie reste saine dans le Nord et pour y assurer une stabilité communautaire, que l'industrie minière continue de prospérer. Les Canadiens et les Manitobains connaissent un niveau de vie élevé qui dépend, en partie, de notre capacité d'exporter des biens et des services dans le monde. L'industrie minière manitobaine produit beaucoup de richesses, soit en moyenne

1 milliard de dollars par an environ, et elle contribue à la balance des paiements à hauteur de 11,2 % environ des exportations provinciales. La prospérité du secteur minier aide à renforcer les avantages socio-économiques provinciaux à long terme.

Figure 2-5. Valeur totale de la production minière – 1997– 2004



Nota : Il s'agit de la valeur totale de la production minière manitobaine calculée par Ressources naturelles Canada.

Source : Ressources naturelles Canada

La durabilité du secteur minier suppose que le Manitoba et l'industrie minière utilisent les minéraux et les autres ressources naturelles au service de notre bien-être économique, social et environnemental de manière à ne pas nuire aux perspectives des générations futures et à ne pas les diminuer. Les Manitobains doivent veiller à ce que la prospection, la mise en valeur et l'extraction minérales, et les produits dérivés de ces activités puissent maintenir et améliorer leur niveau de vie, tout en permettant aux Manitobains de demain de vivre aussi bien, voire mieux, dans un environnement plus propre. La protection de l'environnement est un aspect important de la prospection minière et du développement économique communautaire. Le Fonds des innovations de développement durable a versé 2 millions de dollars entre 2001 et 2005 pour que la sécurité publique soit assurée sur cinq sites miniers abandonnés et pour faire en sorte que ces sites soient gérés de manière à poser des risques minimaux pour l'écosystème environnant.

RENSEIGNEMENTS

- Pour plus de détails sur l'exploitation minière au Manitoba, consulter : www.gov.mb.iedm/mrd/index.html

LE RENDEMENT ÉNERGÉTIQUE ET LA CONSERVATION

POURQUOI EST-CE IMPORTANT?

Il est essentiel pour la durabilité du Manitoba d'économiser, de réfléchir par rapport à notre consommation d'énergie et de prendre la responsabilité de toute incidence nuisible. Améliorer le rendement énergétique dans tous les secteurs permet de réduire considérablement la consommation de carburants importés non renouvelables, comme les produits pétroliers raffinés et le gaz naturel. La réduction de la consommation d'énergie a aussi des incidences sur la pollution atmosphérique et sur les émissions de gaz à effet de serre.

INDICATEURS ET TENDANCES

Les indicateurs clés suivants reflètent les tendances en matière de rendement énergétique et de consommation au Manitoba :

- **L'intensité énergétique**, qui est le rapport de l'énergie consommée au produit intérieur brut (PIB) réel.
- **L'énergie renouvelable consommée contre l'énergie totale consommée**, ce qui s'exprime en pourcentage.

Intensité énergétique

TENDANCE – POSITIVE

L'intensité énergétique se définit comme le rapport de l'énergie consommée au PIB réel. Une baisse de l'intensité énergétique peut être le signe d'une amélioration du rendement énergétique. La figure 2-6 montre que le Manitoba a enregistré une baisse de 17 % de l'intensité énergétique sur cinq ans, soit entre 1996 et 2001, et de 30 % globalement entre 1982 et 2001. L'intensité énergétique s'est stabilisée de 2001 à 2003.

Figure 2-6. Intensité énergétique au Manitoba



Source : Énergie, Science et Technologie Manitoba

Plusieurs facteurs importants ont sans doute joué un rôle dans cette baisse d'intensité énergétique :

- Les consommateurs des secteurs résidentiels et commerciaux sont passés de produits pétroliers raffinés et de liquides du gaz naturel à l'énergie électrique (les produits pétroliers raffinés et les liquides du gaz naturel sont moins efficaces pour le chauffage local que la chaleur électrique);
- Le passage du gaz naturel à l'électricité dans le secteur industriel;
- L'amélioration du rendement énergétique dans les secteurs résidentiels et commerciaux grâce à une meilleure technologie, à une meilleure isolation et à de meilleures enveloppes de bâtiment (les éléments, comme les pare-vapeur, qui séparent espaces chauffés et non chauffés, et isolent de l'air extérieur et du sol);
- Un meilleur rendement des procédés dans le secteur industriel;
- Le réchauffement général qui contribue à faire baisser les besoins énergétiques.

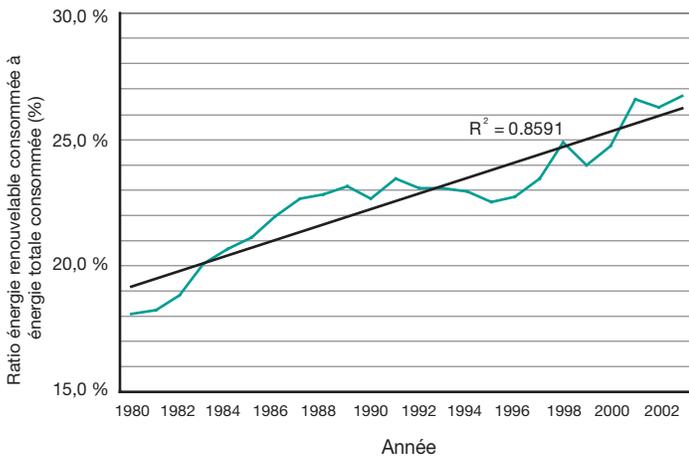
Énergie renouvelable consommée contre énergie totale consommée

TENDANCE – POSITIVE

Le ratio de l'énergie renouvelable à l'énergie totale consommée au Manitoba est passé de 18 % en 1980 à 27 % en 2003, comme le montre la figure 2-7. L'amélioration du rendement énergétique et le fait que les consommateurs passent de sources non renouvelables, comme les produits pétroliers raffinés, à une hydroélectricité renouvelable expliquent en partie l'augmentation du ratio de la consommation d'énergie renouvelable à la consommation totale d'énergie entre 1980 et 2003. Il continuera d'augmenter avec la mise en œuvre de nouvelles initiatives durables, comme les centrales éoliennes, l'utilisation accrue de thermopompes puisant l'énergie dans le sol et celles de sources de biodiesel.

Parmi les sources d'énergie renouvelable, citons l'hydroélectricité, les sources géothermiques, la biomasse, l'énergie solaire et l'énergie éolienne. L'hydroélectricité représente 99,5 % de l'énergie renouvelable consommée au Manitoba. L'éthanol est une autre source d'énergie renouvelable dont on dispose actuellement. L'usine d'éthanol de Husky Minnedosa produit 10 millions de litres d'éthanol par an à partir de blé. Environ 9 millions de litres sont consommés en gasohol, mélange composé de 10 % d'éthanol pour 90 % d'essence. L'éthanol représente aujourd'hui 0,5 % de l'énergie renouvelable consommée au Manitoba. À l'heure actuelle, la part des autres sources d'énergie renouvelable, comme l'énergie solaire ou éolienne, est négligeable au Manitoba. La première centrale éolienne du Manitoba est en construction à Saint-Léon, dans le Sud-Ouest de la province. Cette centrale de 99 mégawatts, qui comprendra 61 éoliennes, sera pleinement opérationnelle à l'automne 2005.

Figure 2-7. Énergie renouvelable consommée c. énergie totale consommée au Manitoba



Source : Énergie, Science et Technologie Manitoba

CONSÉQUENCES POUR LA DURABILITÉ

L'hydroélectricité abondante au Manitoba présente de nombreux avantages du point de vue du développement durable. Tout d'abord, il s'agit d'une source d'énergie propre qui aide notre pays à minimiser les émissions de gaz à effet de serre incriminées dans le réchauffement de la planète, et cette question de durabilité planétaire concerne presque tous les aspects de notre économie, de notre société et de notre environnement. Ensuite, elle aide notre économie en offrant une source d'énergie bon marché. Enfin, comme il s'agit d'une source d'énergie renouvelable, elle aide à contribuer à la sécurité à long terme de notre approvisionnement énergétique. D'autres types de sources locales d'électricité renouvelable, comme l'énergie éolienne, solaire ou géothermique, ajouteront à nos sources d'hydroélectricité et contribueront beaucoup à la viabilité de notre approvisionnement en électricité.

La production et la consommation d'électricité ne représentent qu'une part du tableau global de l'énergie au Manitoba. Les produits pétroliers raffinés et le gaz naturel sont encore des carburants très utilisés dans la province. Notre secteur des transports, qui représente près du tiers de l'énergie consommée au Manitoba, fonctionne à 99 % avec des produits pétroliers raffinés. La technologie des piles à hydrogène et des carburants hybrides aidera sans doute ce secteur à parvenir à une plus grande durabilité.

RENSEIGNEMENTS

- Pour plus de détails sur le rendement énergétique et la conservation, consulter : www.gov.mb.ca/est/energy
- Information sur Manitoba Hydro à : www.hydro.mb.ca/

LA CONSOMMATION ET LA GESTION DES DÉCHETS

POURQUOI EST-CE IMPORTANT?

La capacité de la Terre de soutenir le développement humain et d'en assimiler les incidences est limitée. Non seulement les incidences de certaines formes de déchets sont illimitées, mais en plus, les coûts connexes sont répercutés sur les générations futures. Ces déchets plus importants représentent des risques accrus pour la santé, un coût plus élevé pour la société et un risque en augmentation de dégradation environnementale. Ils entraînent aussi une perte économique, si l'on ne reconnaît pas que les déchets d'une forme d'activité économique peuvent constituer un apport utile pour une autre. Un système de gestion des déchets global et efficace est fondamental dans une société durable.

INDICATEURS ET TENDANCES

Les indicateurs clés suivants reflètent les tendances en matière de consommation et de gestion des déchets au Manitoba :

- **L'élimination des déchets**, qui se mesure en tonnes de déchets solides éliminés dans des décharges, autrement dit des matières retirées du cycle de production et de consommation.

- **Les déchets recyclés ou réutilisés**, qui se mesure en tonnes de déchets résidentiels récupérés.

Élimination des déchets

TENDANCE – POSITIVE

Les déchets éliminés au Manitoba ont diminué de 0,022 tonne par habitant, passant de 0,798 à 0,776 tonne entre 2000 et 2002 (tableau 2-3). Cette tendance est positive, mais en 2002, le Manitoba se classait sixième sur neuf provinces pour ce qui est de l'élimination des déchets par habitant, soit au-dessus de la moyenne nationale.

Déchets recyclés ou réutilisés

TENDANCE – POSITIVE

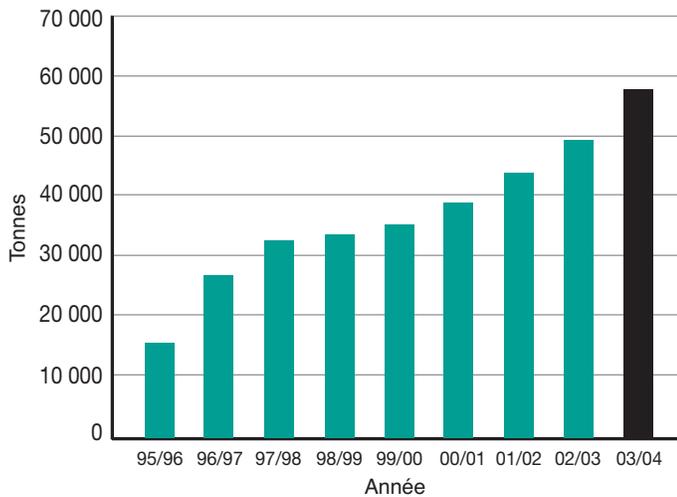
La récupération des déchets résidentiels augmente au Manitoba, puisqu'on est passé d'environ 16 000 tonnes en 1995 à plus de 57 000 tonnes en 2003 (figure 2-8). Sur les 88 425 tonnes de matières recyclables en 2003, 57 723 tonnes ont été recyclées, ce qui donne un taux de récupération de 65 %. Il s'agit d'une tendance positive par rapport à la production générale de déchets. Si l'on tient compte de tous les autres déchets non dangereux, le réacheminement global au Manitoba était de 22 % en 2002, contre 19 % en 2000.

Tableau 2-3. Déchets éliminés par an et par province, en tonnes

PROVINCE	DÉCHETS ÉLIMINÉS (TONNES)		DÉCHETS ÉLIMINÉS PAR HABITANT (TONNES PAR HABITANT)		Rang
	2000	2002	2000	2002	
Terre-Neuve-et-Labrador	398 818	376 818	0,742	0,725	4
Île-du-Prince-Édouard	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	-
Nouvelle-Écosse	391 827	389 194	0,416	0,417	1
Nouveau-Brunswick	415 058	413 606	0,550	0,551	2
Québec	5 806 200	5 543 800	0,787	0,745	5
Ontario	8 931 600	9 645 633	0,764	0,797	7
Manitoba	914 511	896 556	0,798	0,776	6
Saskatchewan	821 946	795 124	0,804	0,799	8
Alberta	2 750 004	2 890 294	0,914	0,928	9
Colombie-Britannique	2 581 336	2 744 901	0,636	0,667	3
Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	-
CANADA	23 168 870	23 835 730	0,753	0,760	-

Source : Statistique Canada

Figure 2-8. Déchets éliminés par an et par province, en tonnes



Source : Société de gestion des produits du Manitoba

Près de 95 % des Manitobains peuvent mettre à recycler des matériaux multiples, et ce chiffre continue d'augmenter depuis la création de la Société de gestion des produits du Manitoba (SGPM) en 1995. La SGPM travaille en partenariat avec les administrations locales afin d'améliorer les systèmes de recyclage moyennant une aide financière, des programmes d'information et une assistance technique.

Les mécanismes et les initiatives actuels en matière de gestion des déchets encourageant la durabilité comprennent une redevance de 2 cents payée par les distributeurs, excepté pour les contenants (de bière) consignés, qui est appliquée sur tous les contenants de boissons non laitières pour financer le recyclage de multiples matières par les administrations locales. Une taxe pour la protection de l'environnement de 5 ou 10 cents est appliquée sur les contenants de boissons alcoolisées afin de financer des projets environnementaux. La taxe de vente provinciale (TVP) de 7 % sur les couches jetables sert aussi à financer des projets environnementaux. La province a terminé des consultations sur un projet de règlement sur les déchets ménagers dangereux et a publié des lignes directrices pour la gestion des déchets de construction et de démolition.

Afin d'améliorer les systèmes de réduction et de recyclage des déchets, trois règlements sur la bonne gestion des produits ont été pris en vertu de la *Loi sur la réduction du volume et de la production de déchets* (1990). Ces règlements créent des autorités qui rendent des comptes au ministre de la Conservation pour ce

qui est de la réalisation d'objectifs précis en matière de réduction des déchets et qui fonctionnent de façon transparente par rapport au public et aux intervenants. En 2003, la Société de gestion des produits du Manitoba, la Commission de gestion des pneus et la Manitoba Association for Resource Recovery Corporation ont consacré environ 13 millions de dollars à des programmes de recyclage de multiples matières, de pneus et d'huile.

CONSÉQUENCES POUR LA DURABILITÉ

Au Manitoba, les progrès économiques se traduisent généralement par une augmentation de la consommation de biens matériels. Cependant, les progrès reposant sur la croissance de la consommation matérielle génèrent aussi plus de déchets. Séparer les deux est un des grands défis du développement durable. On note des signes de progrès, mais on pourrait encore réduire les déchets issus de la production et de la consommation. Il faut, en la matière, insister davantage sur la sensibilisation, la participation et l'information.

Pour arriver à une situation durable en ce qui concerne la production de déchets, les Manitobains devront envoyer moitié moins de déchets dans les décharges qu'en 1988, comme le demande le Conseil canadien des ministres de l'Environnement. Il faudra donc continuer d'aider les administrations municipales à gérer les déchets solides en innovant et en formant des partenariats avec les secteurs public et privé. Pour atteindre cet objectif, et probablement de futurs objectifs plus ambitieux, il faudra aussi examiner la production de déchets d'un point de vue plus général.

En dehors du recyclage et de la réduction de la production de déchets, il est important d'encourager une culture de la réutilisation des matières. La participation des ménages au recyclage et à divers programmes atteignant des niveaux élevés, les produits et les services devront être conçus dans l'optique d'une minimisation des déchets, ce qui passera par une bonne gestion plus généralisée des produits et par une organisation de leur cycle de vie de la production à la récupération, en passant par l'utilisation.

RENSEIGNEMENTS

- Pour plus de détails sur la consommation et la gestion des déchets, consulter : www.gov.mb.ca/conservation/pollutionprevention/

L'EMPLOI

POURQUOI EST-CE IMPORTANT?

Les indicateurs de l'emploi reflètent à la fois le taux de recherche d'emploi et le taux d'embauche pour produire des biens, mettre des ressources en valeur et fournir des services. Ces indicateurs montrent l'équilibre entre l'offre et la demande sur le marché du travail. Comme le niveau d'emploi global correspond tout simplement au nombre de personnes qui ont un emploi, le taux de croissance démographique peut encourager ou limiter la croissance du niveau de l'emploi.

INDICATEURS ET TENDANCES

Les indicateurs clés suivants reflètent les tendances en matière d'emploi au Manitoba :

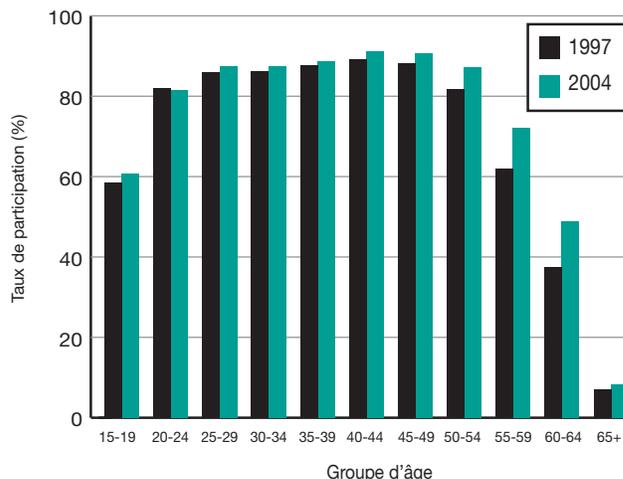
- **Les tendances de la population active**, mesurées par les taux de participation au marché du travail, les taux d'emploi et les taux de chômage.
- **Les possibilités offertes aux travailleurs**, mesurées par le nombre de clients en formation professionnelle et le nombre de postes à pourvoir.

Tendances de la population active

TENDANCE – POSITIVE

Taux de participation au marché du travail – Autrement dit, le pourcentage de la population qui travaille ou cherche activement du travail. Ce taux est également un indicateur de l'abondance d'emplois parce qu'il se peut que des gens soient attirés sur le marché du travail quand il y a une bonne chance de trouver un emploi. Depuis quelques années, le taux de participation au marché du travail manitobain augmente, puisqu'il est passé de 66,5 % en 1997 à 69,0 % en 2004. Les groupes d'âge qui enregistrent les plus fortes augmentations sont ceux de 55 à 59, et de 60 à 64 ans. Le taux de participation masculin reste supérieur au taux féminin, mais ce dernier augmente plus vite que celui des hommes. Le Manitoba se classait deuxième en taux de participation global parmi les provinces canadiennes sur toute cette période.

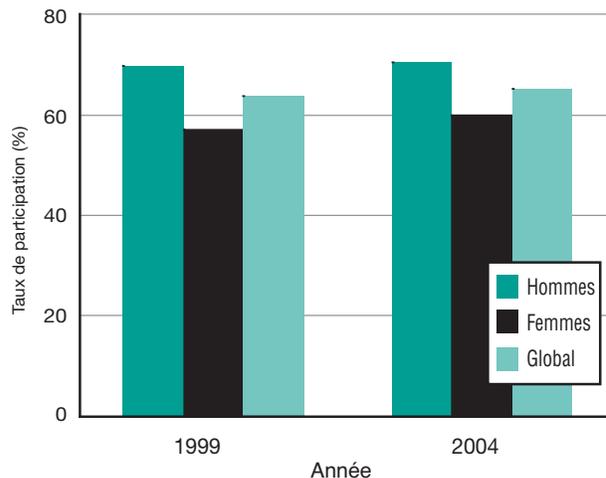
Figure 2-9. Taux de participation au marché du travail au Manitoba, par âge (1997 et 2004)



Source : Enquête sur la population active de Statistique Canada.

Taux d'emploi – Autrement dit, le pourcentage de Manitobains âgés de 15 ans et plus qui occupent un emploi rémunéré ou travaillent à leur compte. Ces cinq dernières années, la population salariée a augmenté de 6,7 % au Manitoba, passant de 540 000 à 576 000 personnes entre 1999 et 2004. Parallèlement, le taux d'emploi est passé de 63,5 % à 65,4 %. La proportion d'hommes employés est supérieure à celle des femmes, mais l'écart se réduit avec le temps.

Figure 2-10. Taux d'emploi par sexe (1999 et 2004)



Source : Enquête sur la population active de Statistique Canada.

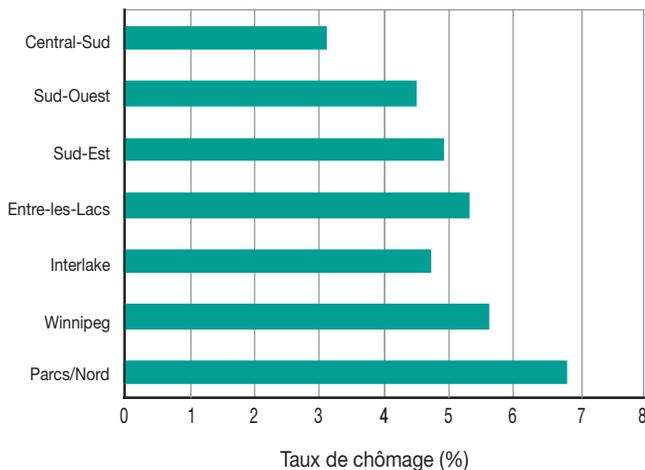
Depuis cinq ans, un nombre croissant de femmes passent d'emplois à temps partiel à des emplois à plein temps, en particulier les jeunes femmes. En 2004, quatre emplois sur cinq étaient classés à plein temps. Environ 78 % des personnes qui travaillent à temps partiel le font par choix.

Le taux de participation au marché du travail et le taux d'emploi des Autochtones manitobains augmentent. Entre 1996 et 2001, le premier est passé de 54 % à 59 %, tandis que le second est passé de 40 % à 48 %.

Taux de chômage – Le taux de chômage donne une indication des possibilités d'emploi dans l'économie et du bien-être économique relatif des personnes. Il permet aussi d'évaluer la main-d'œuvre disponible pour l'expansion de l'industrie.

Le taux de chômage manitobain, qui reste assez faible en comparaison d'autres provinces canadiennes, est passé de 5,7 % en 1999 à 5,3 % en 2004. En 2004, ce taux était de 5,6 % à Winnipeg et de 3,1 % dans la région du Centre-Sud. Dans les régions du Centre-Nord, d'Entre-les-Lacs, du Sud-Est et du Sud-Ouest, il oscillait entre 4,5 % et 4,9 %. Le taux de chômage régional le plus élevé était celui de la région de Parcs et du Nord (régions économiques réunies aux fins de l'Enquête sur la population active), où il était de 6,8 %.

Figure 2-11. Taux de chômage par région (2004)



Source : Enquête sur la population active de Statistique Canada.

En 2001, le taux de chômage parmi les Autochtones restait nettement supérieur à la moyenne provinciale de 6,1 %. De 1996 à 2001, la population autochtone a bénéficié du développement économique des collectivités nordiques, dans les réserves et dans les zones urbaines. Cependant, les possibilités d'emploi augmentant, plus d'Autochtones sont entrés sur le marché du travail pour trouver un emploi et le taux de chômage est donc resté élevé. Le gouvernement encourage le développement économique, la formation professionnelle et les possibilités d'emploi dans les collectivités nordiques par le biais de la Stratégie de développement du Nord, et il s'associe aux Premières nations pour promouvoir l'écotourisme et le développer.

Possibilités offertes aux travailleurs

TENDANCE – POSITIVE

Services de l'emploi et de la formation professionnelle – Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba (EPPF) offre divers services aux adultes pour les aider à trouver un emploi, à se perfectionner et à organiser leur carrière. En 1998, un réseau de prestation de services provincial a été mis en place en créant 16 centres d'emploi provinciaux. Entre 2001-2002 et 2003-2004, ils se sont occupés de plus de 40 000 clients par an.

Postes à pourvoir – Guichet emploi Manitoba tient un compte des postes que les employeurs cherchent à pourvoir. Au cours des quatre dernières années, le nombre d'offres d'emploi n'a cessé d'augmenter dans cette banque. En 2001-2002, Guichet emploi avait, en moyenne, 1 509 emplois à offrir par mois, alors qu'en 2004-2005, la moyenne avoisine les 1 900 par mois, comme le rapporte Développement des ressources humaines Canada, pour un total de 22 829 offres.

En 2002, une loi a été adoptée afin de continuer à aider les centres d'apprentissage pour adultes (CAA) à se développer et à fonctionner dans toute la province. Les adultes qui fréquentent les CAA du Manitoba obtiennent des crédits d'études secondaires en préparation à des études postsecondaires et pour accroître leurs chances d'emploi.

CONSÉQUENCES POUR LA DURABILITÉ

Les tendances positives de la participation au marché du travail, des taux d'emploi et de chômage et des possibilités offertes aux travailleurs au Manitoba contribuent à la vigueur de l'économie manitobaine. Il est essentiel de créer des possibilités de formation et d'emploi dans l'ensemble de la province pour soutenir la croissance socio-économique. Diverses initiatives interministérielles sont mises sur pied en coordination pour répondre aux besoins des collectivités. Le Plan stratégique de croissance économique, la Stratégie d'innovation et la Stratégie de développement du Nord n'en sont que quelques exemples. Appuyer de grands projets à long terme, comme les aménagements hydroélectriques, permet aussi d'offrir, aujourd'hui et demain, des possibilités d'emploi aux Autochtones et aux habitants du Nord. Il reste prioritaire pour le gouvernement de collaborer avec les employeurs afin de réduire le sous-emploi et avec les organismes de réglementation professionnelle pour faire reconnaître des titres de compétences étrangers.

L'augmentation du taux de participation au marché du travail du groupe d'âge des 60 à 64 ans est à noter et il faudra en analyser de plus près les conséquences.

RENSEIGNEMENTS

- Pour plus de détails sur l'emploi, consulter :
www.gov.mb.ca/labour/
www.edu.gov.mb.ca/aet/ets2/about.html
www.edu.gov.mb.ca/aet/jobseek/lmi.html



L'ÉDUCATION

POURQUOI EST-CE IMPORTANT?

Pour que le Manitoba soit compétitif dans l'économie mondiale, il faut que ses citoyens aient un niveau d'instruction et de qualification élevé. Il est donc essentiel pour le bien-être et la prospérité économique futurs de la province de poser des bases d'apprentissage solides pendant les années formatrices de l'enfance et d'offrir aux jeunes et aux adultes des possibilités d'acquisition continue du savoir.

INDICATEURS ET TENDANCES

Les indicateurs clés suivants reflètent les tendances en matière d'éducation au Manitoba :

- **La maturité scolaire**, que mesure le questionnaire sur le développement des jeunes enfants (QDJE) à la maternelle, et des évaluations des capacités en lecture et en calcul en 3^e année.
- **La littératie**, qui est mesurée au cours d'évaluations internationales des jeunes et des adultes.
- **L'éducation secondaire et postsecondaire**, qui est mesurée en taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires et d'études postsecondaires menées à bien.

Maturité scolaire

TENDANCE – PAS ENCORE ÉTABLIE

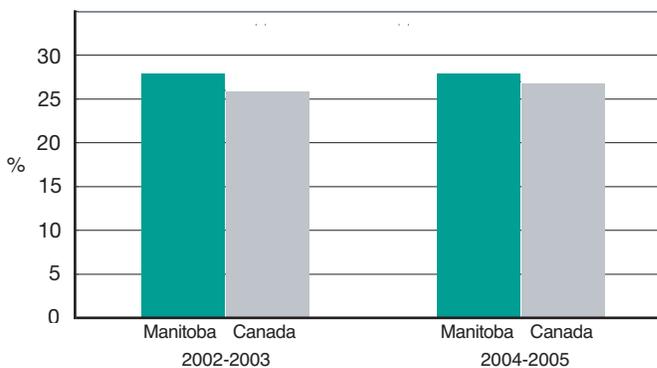
L'entrée à l'école marque une étape importante où les différences individuelles dans ce que les enfants savent et peuvent faire sont déterminantes dans le développement du concept de soi, l'apprentissage et le rendement scolaire à long terme. Depuis quelques années, les divisions scolaires manitobaines prennent diverses initiatives avec un appui local et provincial pour évaluer la maturité scolaire des enfants avant leur scolarisation et au début de celle-ci. Le gouvernement du Manitoba leur alloue plus de 6 millions de dollars par an pour qu'elles offrent, en collaboration avec les collectivités, des programmes d'intervention précoce en littératie en mettant tout particulièrement l'accent sur les capacités en lecture et en calcul.

Les divisions scolaires de tout le Manitoba adoptent progressivement le QDJE et ce, à titre volontaire. Il mesurera la réussite des collectivités en matière de développement des jeunes enfants avant la scolarisation et permettra de prédire le succès de l'enfant en matière d'apprentissage dans les plus grandes classes. Cet indicateur donne une idée de la maturité scolaire des enfants dans cinq domaines de développement, soit la santé physique et le bien-être, les aptitudes sociales, la maturité affective, le développement du langage et le développement cognitif, ainsi que les aptitudes à communiquer et les connaissances générales.

Pendant la première année de la mise en œuvre provinciale, en 2002-2003, 24 divisions scolaires sur 38 (représentant environ 8 000 élèves de la maternelle) ont rempli le QDJE. On espère

que, d'ici 2006-2007, toutes les divisions scolaires du Manitoba le rempliront régulièrement. Cela aidera à s'assurer de l'efficacité des investissements manitobains dans le développement des jeunes enfants. D'après les données préliminaires recueillies à ce jour grâce au QDJE, la maturité scolaire globale des jeunes Manitobains est généralement comparable aux normes canadiennes, environ 28 % des enfants n'étant pas prêts à apprendre quand ils commencent l'école. Ces enfants viennent de familles de tout le spectre socio-économique, mais la plupart (55 %) vivent dans des familles de revenu moyen à élevé. Des approches universelles et ciblées sont nécessaires pour améliorer la maturité scolaire de nos enfants.

Figure 2-12. Questionnaire sur le développement des jeunes enfants (QDJE) : Pourcentage d'enfants « pas prêts à apprendre quand ils commencent l'école » dans un ou plusieurs domaines de développement, à l'âge de 5 ans, au Manitoba et au Canada



Source : Bureau d'Enfants en santé du Manitoba et l'Offord Centre for Child Studies

Tous les ans depuis 2001, il ressort d'une évaluation faite en classe en 3^e année des capacités en lecture et en écriture que la majorité des élèves manitobains maîtrisent toutes les compétences en lecture et dans la plupart des compétences en calcul attendues à ce stade de leur scolarité.

Littératie

TENDANCE – STABLE

Littératie chez les jeunes – Au printemps 2000 et 2003, les élèves manitobains de 15 ans ont participé, dans le cadre de l'échantillon canadien, au Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en lecture, en mathématiques et en sciences. Dans les deux évaluations, les élèves canadiens ont obtenu des résultats exceptionnels par rapport aux élèves d'autres pays participants (en tout, 32 pays en 2000 et 41 pays en 2003). Ils se sont classés deuxièmes en lecture et troisièmes en mathématiques en 2000 et 2003, et quatrièmes en sciences en 2000 et cinquième en 2003. Dans les deux évaluations, les élèves manitobains ont obtenu la moyenne canadienne dans les trois domaines, ce qui les plaçait parmi les élèves des pays en tête du classement mondial.

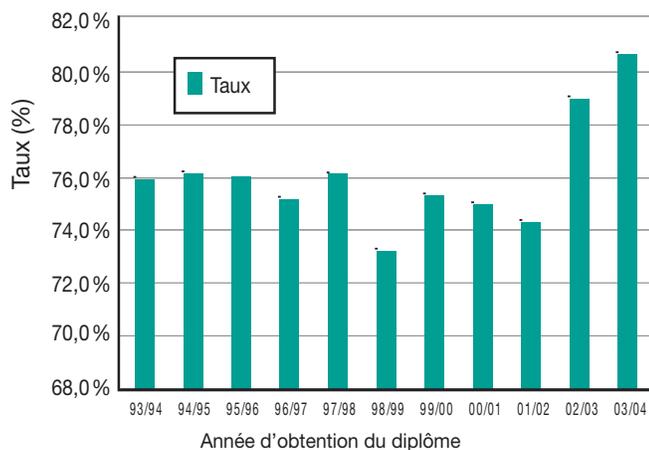
Littératie chez les adultes – En 1994 et 2003, le Canada a participé avec six autres pays à une Enquête internationale sur la littératie des adultes (EILA), qui a évalué les capacités de lecture et d'écriture d'adultes âgés de 16 à 65 ans et, plus précisément, leur capacité en lecture courante et de documents et à manipuler des chiffres. Dans l'enquête de 1994, le Canada a obtenu des résultats qui se situaient dans la moyenne des pays participants (derrière la Suède et les Pays-Bas, mais nettement devant les États-Unis et la Pologne). Globalement, il ressortait de l'enquête de 1994 que les niveaux de littératie baissaient à mesure que l'âge augmentait. Des données comparatives seront disponibles plus tard en 2005 avec la publication internationale des conclusions de l'enquête de 2003, suivie à l'automne 2005 par des rapports canadiens.

Études secondaires et postsecondaires terminées

TENDANCE – ÉCOLE SECONDAIRE : EN HAUSSE; UNIVERSITÉ/COLLÈGE : STABLE

Taux d'obtention du diplôme de fin d'études secondaires – Au cours de la dernière décennie, les écoles secondaires manitobaines (publiques, indépendantes et tenues par des bandes) ont remis un diplôme de fin d'études secondaires à 12 000 à 14 000 élèves par an, le taux annuel global passant de 75,9 % des élèves en 1994 à 80,7 % en 2004. Un nombre croissant de diplômés vient de centres d'apprentissage pour adultes. Tous les ans, les filles sont plus nombreuses que les garçons à obtenir leur diplôme de fin d'études secondaires.

Figure 2-13. Taux d'obtention du diplôme de fin d'études secondaires



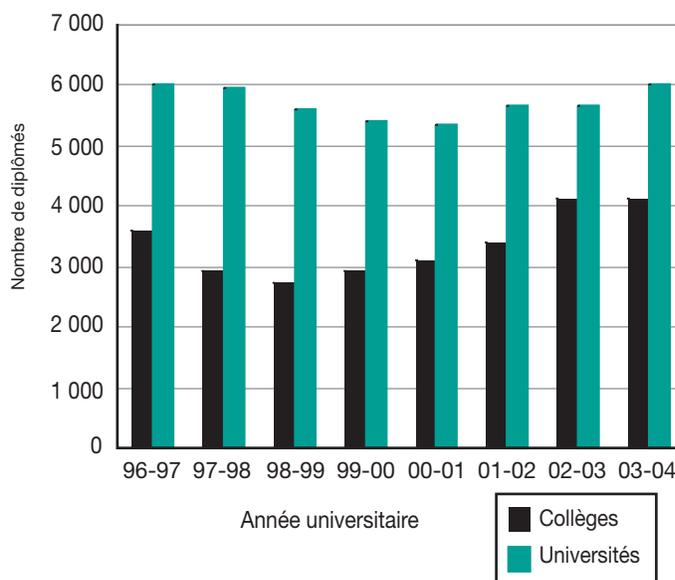
Source : Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba

Depuis quelques années, les écoles prennent beaucoup d'initiatives pour encourager les élèves à poursuivre leur scolarité (par ex., des options de double crédit avec des universités et des collèges, des processus pour obtenir des crédits pour certains cours et une nouvelle initiative de formation technico-professionnelle) ou à la reprendre (par ex., expansion des centres

d'apprentissage pour adultes et possibilités de reconnaissance des acquis).

Études postsecondaires terminées – Tous les ans, de 30 % à 35 % des diplômés du secondaire manitobain passent directement à des études postsecondaires à plein temps. Bien d'autres encore s'inscrivent comme étudiants à temps partiel ou attendent un certain nombre d'années avant de s'inscrire dans une université ou un collège. En moyenne, les quatre universités que compte la province diplôment de 5 000 à 6 000 étudiants par an, tandis que ses quatre collèges publics en diplôment de 3 000 à 4 000. Depuis quelques années, le nombre de diplômes/certificats décernés par les collèges et les universités est en augmentation constante. Environ 90 % des diplômés universitaires sont de premier cycle ou professionnels.

Figure 2-14. Nombre de diplômés des collèges et universités du Manitoba (1996-1997 à 2003-2004)



Diplômés des collèges – comprend les programmes de jour et les programmes à plein temps dans les centres régionaux ainsi que l'apprentissage.

Diplômés des universités – comprend les semestres réguliers et les cours l'été.

Source : Conseil de l'enseignement postsecondaire

CONSÉQUENCES POUR LA DURABILITÉ

Comme il existe une corrélation directe entre le niveau d'instruction le plus élevé atteint par une personne et sa santé, son niveau d'emploi et son revenu, les systèmes éducatifs manitobains sont essentiels pour la durabilité socio-économique de notre province. Les indicateurs de l'éducation au Manitoba montrent des signes positifs. Les programmes relatifs à la maturité scolaire donnent des bases d'apprentissage solides pendant les années formatrices. La littératie chez les jeunes

Manitobains est parmi les meilleures du monde, le taux d'obtention du diplôme de fin d'études secondaire augmente et, en 2003-2004, plus de 10 000 Manitobains ont mené à bien leurs études postsecondaires. Il ressort des données de référence que la maturité scolaire globale des petits Manitobains est généralement comparable aux normes canadiennes. Investir dans le développement des jeunes enfants donne les meilleures chances de mieux les préparer à l'école et d'améliorer la qualité générale de la population manitobaine future d'apprenants, de travailleurs, de parents et de citoyens, jeunes et adultes.

Afin de promouvoir la croissance économique future du Manitoba, des efforts sont consentis pour que plus d'élèves terminent leurs études secondaires, fassent des études postsecondaires et, finalement, obtiennent des diplômes universitaires et/ou collégiaux.

RENSEIGNEMENTS

- Pour plus de détails sur l'éducation, consulter :
www.gov.mb.ca/healthchild
www.edu.gov.mb.ca/

CONCLUSION – ÉCONOMIE

Si l'on en croit le produit intérieur brut, le Manitoba maintient sa position relative au Canada en ce qui concerne les progrès économiques. On s'attend à une tendance à une croissance positive continue. Or, cette tendance contribue aux tendances positives relevées en ce qui concerne les taux d'emploi et les possibilités offertes aux travailleurs dans la province. Cependant, les progrès économiques se traduisent généralement au Manitoba par une augmentation de la consommation de biens matériels, ce qui signifie aussi plus de déchets solides. Les taux de recyclage atteignant des niveaux élevés au Manitoba, la société commencera à attendre de l'industrie qu'elle conçoive des produits et des services en pensant à minimiser les déchets.

Pour ce qui est de l'éducation, la littératie parmi les jeunes Manitobains compte parmi les meilleures du monde et la maturité scolaire de nos enfants est comparable aux normes

canadiennes. Les succès des secteurs agricole et agro-alimentaire manitobains dépendent de forces de changement locales et mondiales, comme l'a montré la crise de l'EBS. La taille moyenne des exploitations agricoles manitobaines a augmenté au fil des ans, et l'on passe à des partenariats et à des organisations de type société. Il faudra surveiller et étudier dans les années à venir les conséquences de ce phénomène pour les aspects économiques, sociaux et environnementaux de la durabilité.

L'hydroélectricité que nous avons en abondance est tout à l'avantage du développement durable manitobain. Étant renouvelable, elle assure une sécurité énergétique et elle aide notre économie en fournissant une source d'énergie peu coûteuse. L'hydroélectricité est une source d'énergie propre qui aide le Manitoba et le Canada à minimiser leurs émissions de gaz à effet de serre et à respecter les engagements internationaux pris pour atténuer les changements climatiques.

CHAPITRE TROIS

BIEN-ÊTRE SOCIAL

Il ne suffit pas, pour assurer la durabilité, d'entretenir l'environnement physique que nous léguons aux générations futures. Et le bien-être économique ne suffit non plus pour avoir une société en bonne santé. Afin de mieux comprendre ce qu'est le développement durable au Manitoba, nous devons mieux connaître les dimensions économiques et environnementales en mesurant les progrès accomplis en matière de bien-être social.

Les catégories présentées dans la dimension bien-être social sont les suivantes :

- Les données démographiques
- L'équité et les droits
- La communauté et la culture
- La gouvernance
- La santé
- La justice

LES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

POURQUOI EST-CE IMPORTANT?

Les tendances démographiques manitobaines fournissent des signes importants pour le développement durable économique, social et environnemental, et il est donc utile de les comprendre pour comprendre d'autres questions traitées dans le présent rapport.

INDICATEURS ET TENDANCES

Les indicateurs clés suivants reflètent les tendances en matière de démographie au Manitoba :

- **La croissance démographique**, qui comprend la croissance de la population autochtone du Manitoba.
- **Les migrations vers le Manitoba depuis d'autres provinces et pays**, c'est-à-dire le nombre de personnes qui immigreront au Manitoba, tout en tenant compte de celles qui quittent la province.

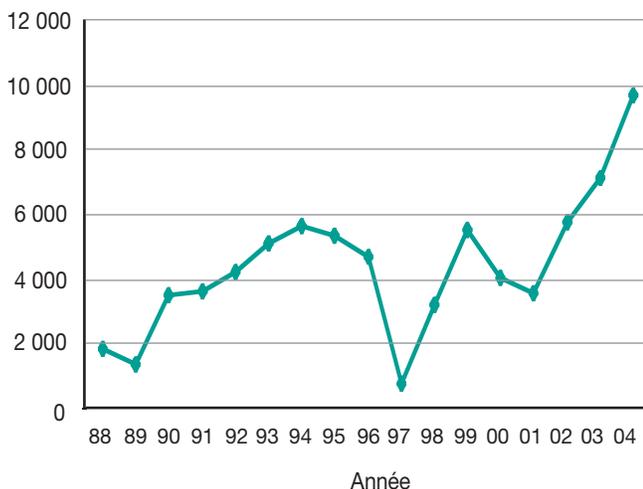
Croissance démographique

TENDANCE – POSITIVE

Au 1^{er} janvier 2005, la population totale du Manitoba était estimée à 1 174 645 habitants, soit quelque 9 700 personnes de plus qu'au 1^{er} janvier 2004. Depuis trois ans, la croissance démographique manitobaine ne cesse d'augmenter (figure 3-1).

Toujours au 1^{er} janvier 2005, le taux de croissance annuel était de 0,83 % au Manitoba, ce qui est le meilleur taux enregistré depuis 1985 et un peu moins que le taux national, qui était de 0,91 %. Ce taux classe aussi la province au quatrième rang au Canada, l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario étant les seuls à enregistrer une croissance démographique supérieure.

Figure 3-1. Taux de croissance démographique annuel au Manitoba, du 1^{er} janvier 1988 au 1^{er} janvier 2005



Source : Statistique Canada

Au Recensement de 2001, 150 045 Manitobains s'identifiaient comme étant autochtones, soit 13,6 % de la population de la province. Cette même année, sur la population autochtone totale du Manitoba, 97 980 personnes vivaient en dehors des réserves, tandis que 52 065 vivaient dans des réserves. Parmi les premières, 52 415, soit 34,9 % de la population autochtone manitobaine, vivaient à Winnipeg ou à Headingley. Ensemble, les populations autochtones de Brandon, Thompson et Portage la Prairie comptaient 10 570 personnes, soit 7,1 % de la population autochtone manitobaine.

Comparée à l'ensemble de la population manitobaine, la population autochtone est plus jeune. La proportion de la population autochtone âgée de moins de 15 ans est de 36 %, contre 18,9 % pour la population non autochtone. Près de un Manitobain sur quatre qui est âgé de moins de 15 ans est d'origine autochtone. Par ailleurs, 3,7 % de la population autochtone manitobaine est âgée de 65 ans et plus, ce qui est nettement inférieur aux 14,6 % enregistrés dans le reste de la population.

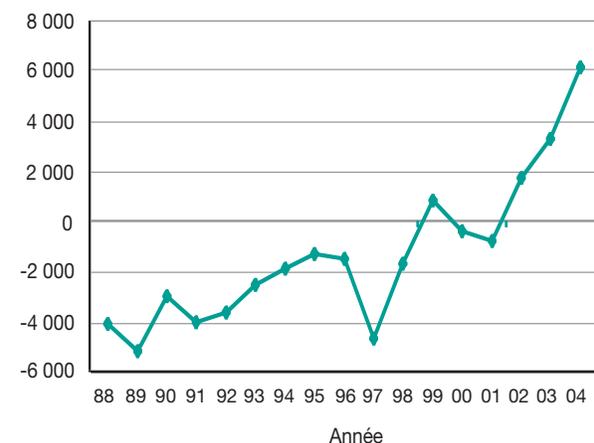
Migrations vers le Manitoba depuis d'autres provinces et pays

TENDANCE – POSITIVE

En 2004, le solde migratoire net était pratiquement le double de celui de 2003. Entre le 1^{er} janvier 2004 et le 1^{er} janvier 2005, le Manitoba a enregistré un gain net de 6 025 personnes à travers l'immigration sous toutes ses formes. Pour comparaison, le gain avait été d'environ 3 245 personnes en 2003. Le gain de 6 025 personnes est le plus important en 33 ans au moins. La figure 3-2 montre qu'au cours des trois dernières années, les gens ont été plus nombreux à venir s'installer au Manitoba qu'à en partir.

Le solde migratoire international net était de 6 132 personnes en 2004, soit le chiffre le plus élevé depuis les années 1980. En 2004, le nombre total d'immigrants au Manitoba était de 7 414, ce qui est aussi le chiffre le plus élevé depuis 1980, année où il était de 7 713.

Figure 3-2. Solde migratoire net, de 1988 à 2004



Source : Statistique Canada

CONSÉQUENCES POUR LA DURABILITÉ

Ces tendances démographiques nous replacent dans un contexte important pour comprendre le développement durable au Manitoba. Si la tendance démographique actuelle continue, le Manitoba peut s'attendre à une croissance annuelle moyenne de 0,8 % jusqu'en 2017. Cette croissance tiendrait principalement aux migrations internationales, ce qui aurait pour résultat proportionnel de rajeunir la population et de faire augmenter les taux de fécondité. Les naissances continueront donc d'être plus nombreuses que les décès, et l'augmentation naturelle contribuera aussi à la croissance démographique. Cela nous dit que le maintien ou l'augmentation des niveaux de population au Manitoba dépendront de notre capacité d'attirer des citoyens d'autres pays et des Canadiens d'autres provinces, ainsi que de retenir les Manitobains au Manitoba.

RENSEIGNEMENTS

- Pour plus de détails sur les tendances démographiques manitobaines, consulter : www.statcan.ca
- Pour plus de détails sur les tendances démographiques autochtones, consulter : www.gov.mb.ca/ana/population.html



L'ÉQUITÉ ET LES DROITS

POURQUOI EST-CE IMPORTANT?

L'égalité de tous est fondamentale dans le concept de développement durable. Le niveau de revenu disponible d'une personne ou d'une famille influe directement sur le niveau de vie matériel dont elles pourront bénéficier. La capacité d'assurer le nécessaire et de bénéficier des possibilités offertes par la société est également essentielle.

INDICATEURS ET TENDANCES

Les indicateurs clés suivants reflètent les tendances en matière d'équité et de droits au Manitoba :

- **Le faible revenu**, qui est mesuré par le seuil de faible revenu après impôt (SFR-AI) calculé par Statistique Canada et d'après lequel une famille a un faible revenu si elle consacre plus de 64 % de son revenu après impôt (et transfert) à subvenir à ses besoins fondamentaux.
- **L'inégalité de revenu**, que mesure l'indice de Gini, dont l'échelle va de 0 à 100. Un « 0 » signifie que tout le monde a le même niveau de revenu (égalité complète), alors qu'un « 100 » dit qu'une personne a tout le revenu (inégalité complète).
- **La dépendance en matière de revenu**, c'est-à-dire dans quelle mesure la personne dépend d'une aide financière découlant de paiements de transfert, en pourcentage du revenu total.
- **La vie assistée en société**, c'est-à-dire le nombre de personnes souffrant de handicaps qui vivent dans des résidences financées par la collectivité.

Faible revenu

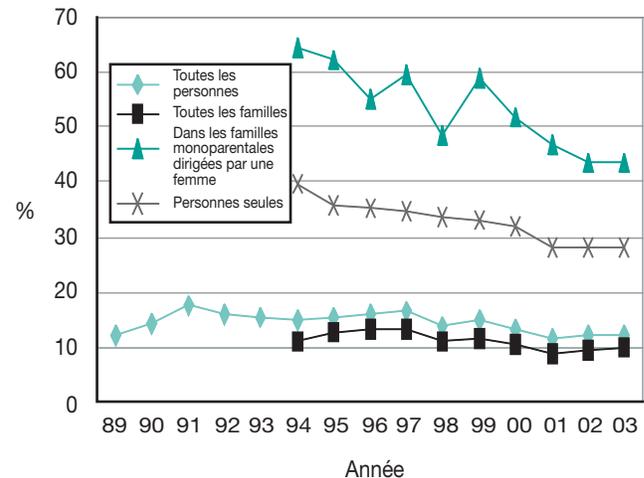
TENDANCE – POSITIVE

La figure 3-3 montre les tendances du seuil de faible revenu après impôt (SFR-AI) au Manitoba de 1989 à 2003. C'est en 1989 que le pourcentage de personnes dont le revenu est inférieur au SFR-AI était le plus bas, soit 12,4 %, puis il est monté à 17,4 % en 1991, mais il redescend graduellement depuis. Le pourcentage de SFR-AI au Manitoba était de 12,4 % en 2003, soit 0,9 point de pourcentage au dessus de la moyenne provinciale/territoriale de 11,5 %. Si le taux de faible revenu a augmenté après 1989, c'est en partie à cause de la baisse des revenus marchands entre 1989 et 1996. Ce n'est qu'après 1996, quand les revenus marchands ont augmenté plus sensiblement, que le taux de faible revenu a commencé à baisser. Le rapport de Statistique Canada intitulé « Le revenu au Canada, 2003 » révélait que le Manitoba enregistrait le deuxième pourcentage de personnes vivant sous le SFR-IA au Canada.

La figure 3-3 montre aussi que c'est parmi les personnes qui risquent le plus d'être concernées que le taux de faible revenu a le plus baissé, c'est-à-dire parmi les personnes vivant dans une

famille monoparentale dirigée par une femme et les personnes vivant seules ou avec des personnes n'appartenant à leur famille. Entre 1994 et 2003, le taux de faible revenu a baissé de 32 % (64,6 à 43,7 points de pourcentage) pour les personnes vivant dans une famille monoparentale dirigée par une femme. Pour les personnes seules, il a baissé de 29 % (passant de 39,9 à 28,3 points de pourcentage). Pour comparaison, il n'a diminué que de 12 % pour les personnes vivant dans toutes les familles économiques (passant de 11,0 à 9,7 points de pourcentage).

Figure 3-3. Seuil de faible revenu après impôt au Manitoba – Pourcentage de personnes vivant avec un faible revenu



Source : Statistique Canada

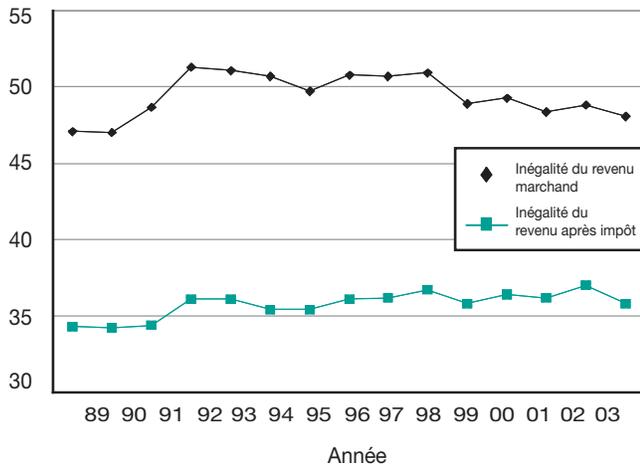
Inégalité de revenu

TENDANCE – NÉGATIVE

Comme le montre la figure 3-4, l'inégalité de revenu s'est un peu accentuée au Manitoba depuis 1989. L'indice de revenu de Gini après impôt était au plus bas en 1990, soit 34,2, puis il a atteint un sommet en 1998, soit 36,7, et un autre en 2002, soit 37,0, avant de revenir à 35,8 en 2003.

Cette légère accentuation de l'inégalité de revenu après impôt tient à deux tendances, à savoir l'évolution de la répartition du revenu marchand (gains, retraite et revenu de placement) et celle de la répartition de l'impôt et des transferts de paiement fédéraux et provinciaux, qui réduisent le degré d'inégalité globale. Entre 1989 et 1998, l'inégalité des revenus marchands s'est creusée durablement, en tenant compte, dans une large mesure, d'un accroissement bien moindre de l'inégalité de revenu après impôt. Cependant, depuis 1998, l'inégalité des revenus marchands a diminué de 2 points de pourcentage, tandis que celle du revenu après impôt n'a pas changé et n'a reculé qu'en 2003. Cela voudrait dire que la répartition de l'impôt et des transferts est devenue moins égale dans le même temps. Néanmoins, en 2003, le Manitoba se classait au deuxième rang des provinces et territoires pour ce qui est de l'inégalité de revenu après impôt, derrière l'Île-du-Prince-Édouard.

Figure 3-4. Indice de Gini au Manitoba



Source : Statistique Canada

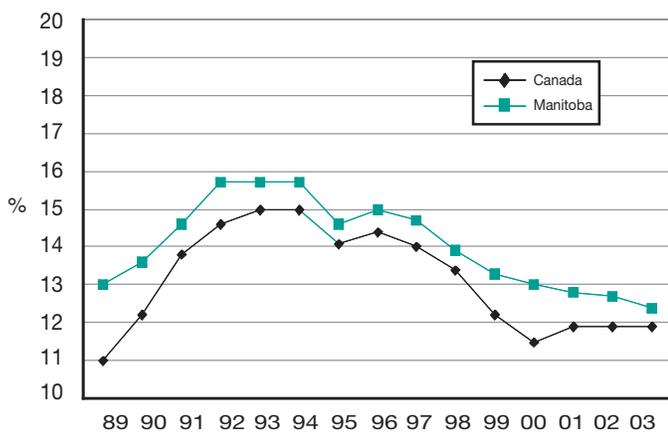
Le Manitoba s'efforce, par le biais de diverses initiatives, de réduire l'ampleur, l'incidence et les effets des faibles revenus ainsi que de mieux intégrer tous les citoyens sur le marché du travail et sur le plan socio-économique.

Dépendance en matière de revenu

TENDANCE – POSITIVE

Les transferts de paiement peuvent être un bon moyen de réduire l'inégalité de revenu et de relever les faibles revenus dans la société. Il s'agit de tous les paiements directs des gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que des administrations municipales. La figure 3-5 montre les taux de dépendance à l'égard de ces transferts pour toutes les unités économiques familiales au Manitoba entre 1989 et 2003. En pourcentage du revenu familial global, les transferts de paiement sont passés de 13,0 % à 15,7 % au Manitoba entre 1989 et 1994, et depuis, ils sont retombés à 12,4 % en 2003. La tendance était la même pour tout le Canada, la dépendance à l'égard des transferts étant, cependant, légèrement inférieure à celle du Manitoba.

Figure 3-5. Transferts de paiement en pourcentage du revenu total



Source : Statistique Canada

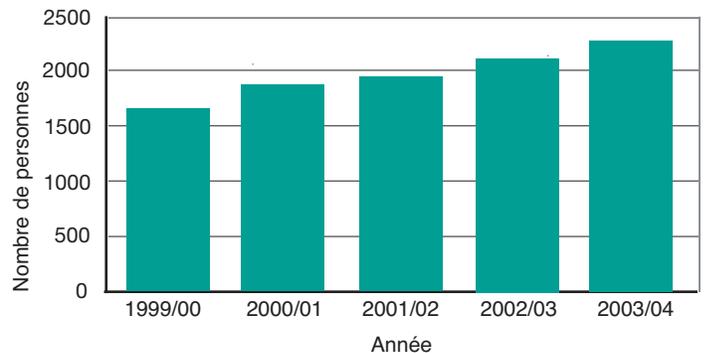
La dépendance à l'égard de transferts de paiement et l'état de l'économie sont liés pour les familles et les personnes en âge de travailler. Quand le revenu de l'emploi diminue à cause de récessions économiques, les chômeurs bénéficient de paiements de transfert, principalement par le biais de l'assurance-emploi et de l'aide au revenu.

Vie assistée en société

TENDANCE – POSITIVE

La vie en société pour les personnes atteintes de handicaps mentaux est une priorité. Entre 1999-2000 et 2003-2004, le nombre de résidents dans les centres d'adaptation a baissé de 16 %, tandis que celui des personnes vivant dans des résidences de vie communautaire assistée a augmenté de 33 %.

Figure 3-6. Nombre de personnes en résidence de vie communautaire assistée



Source : Statistique Canada

CONSÉQUENCES POUR LA DURABILITÉ

Les tendances récentes donnent à penser que le Manitoba maintient sa position relative au Canada pour ce qui est du bien-être économique. S'agissant de la répartition du revenu, indicateur d'équité important, la province se classait au deuxième rang des provinces et territoires en matière d'égalité en 2003.

RENSEIGNEMENTS

- Pour plus de détails sur le revenu au Manitoba, consulter : www.gov.mb.ca/fs/
- Pour plus de détails sur les services aux personnes ayant des déficiences, consulter : www.gov.mb.ca/fs/pwd
- Le document intitulé « Citoyens à part entière : une stratégie manitobaine pour les personnes ayant des déficiences » est diffusé sur la page Web suivante : www.gov.mb.ca/access/

LA COMMUNAUTÉ ET LA CULTURE

POURQUOI EST-CE IMPORTANT?

Le Manitoba connaît une diversité culturelle croissante et dynamique qui enrichit la vie communautaire. Les langues et les traditions, anciennes ou nouvelles dans notre paysage social, sont essentielles pour la croissance et le développement culturels et fondamentales pour une collectivité saine et productive. Partager et entretenir un patrimoine et une culture permet de se connaître et crée des relations. Un lien étroit avec le passé oriente vers l'avenir. Se souvenir, adopter et partager des traditions et des valeurs spirituelles aide les gens à être en contact avec leur culture et à la préserver.

INDICATEURS ET TENDANCES

Les indicateurs clés suivants reflètent les tendances en ce qui concerne la communauté et la culture au Manitoba :

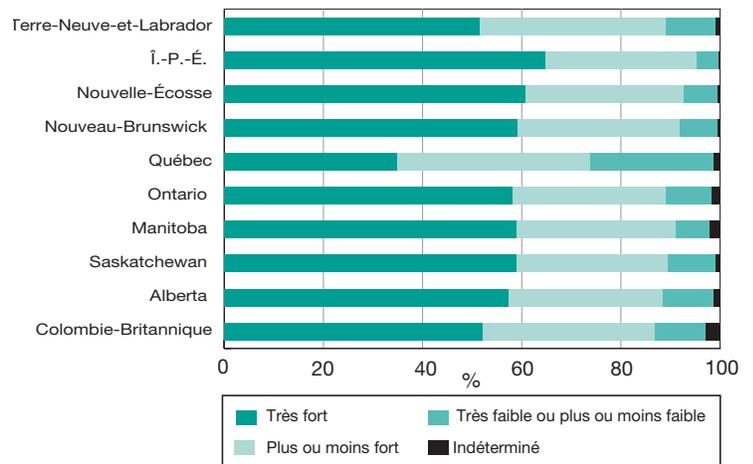
- **La mobilisation communautaire**, c'est-à-dire le sentiment d'appartenance, l'investissement dans des organismes communautaires et les dons à des œuvres de bienfaisance.
- **La sauvegarde du patrimoine**, qui se mesure au nombre de sites patrimoniaux.
- **La première langue parlée à la maison**, autrement dit, la préservation de la langue maternelle.

Mobilisation communautaire

TENDANCE – PAS ENCORE ÉTABLIE

Sentiment d'appartenance – Les Manitobains sont visiblement très attachés à leurs communautés. D'après Statistique Canada, le Manitoba se classe au quatrième rang en pourcentage (91 %) pour ce qui est des personnes qui qualifient leur sentiment d'appartenance au Canada de très fort ou de plus ou moins fort (figure 3-7).

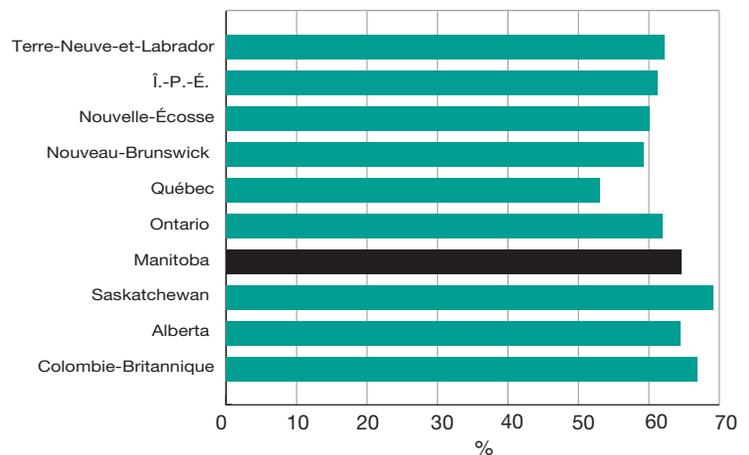
Figure 3-7. Sentiment d'appartenance



Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2003

Investissement dans des organismes communautaires – Le Manitoba se classe au troisième rang en pourcentage (64,6 %) de personnes qui déclarent s'investir dans un organisme au moins, indicateur important d'engagement et de participation à la vie communautaire locale (figure 3-8).

Figure 3-8. Pourcentage de personnes s'investissant dans un organisme au moins, par province et au Canada, 2003

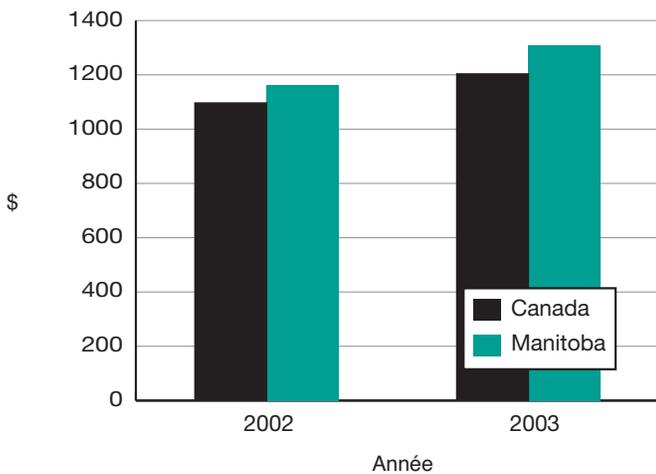


Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2003

Dons à des œuvres de bienfaisance – Plus de Manitobains donnent à des œuvres de bienfaisance que la moyenne nationale et leur don moyen est également supérieur à la moyenne nationale. D’après les données de l’impôt sur le revenu de 2003, la déduction moyenne demandée par les Manitobains pour des dons à des œuvres de bienfaisance était de 1 308,51 \$, soit plus que la moyenne nationale de 1 204,21 \$. Le don moyen des Manitobains a augmenté de 12,52 % entre 2002 et 2003, tandis que la moyenne nationale a augmenté de 9,75 %.

Un peu plus de 28 % des Manitobains ont demandé une déduction pour un don de charité, pour une moyenne nationale de 24,56 % en 2003. Fait intéressant, l’Enquête nationale sur le don, le bénévolat et la participation (2000) de Statistique Canada fait état d’un pourcentage de donateurs plus élevé, tout en soulignant que seules 45 % des personnes interrogées déclarent qu’elles-mêmes ou quelqu’un d’autre dans leur ménage entend demander un crédit d’impôt pour des dons de charité. Il se peut donc que les données de 2003 sous-évaluent l’ampleur des dons de bienfaisance. De fait, il ressort de l’étude de 2000 que 84 % des Manitobains ont fait un don en espèces à une organisation caritative au moins, soit plus que les 81 % enregistrés en 1997. Dans les deux cas, les Manitobains ont donné plus que la moyenne nationale, qui était de 78 %. L’étude constatait aussi que les donateurs sont plus portés à faire du bénévolat que les non-donateurs et à appartenir à une organisation, la probabilité augmentant avec la somme donnée.

Figure 3-9. Montant moyen des dons des Canadiens et des Manitobains, 2002 et 2003



Source : Agence du revenu du Canada

Sauvegarde du Patrimoine

TENDANCE – POSITIVE

Le patrimoine naturel et construit du Manitoba et son réseau de musées et d’organismes de mise en valeur du patrimoine incarnent la diversité et la complexité du patrimoine de notre province. Les sites culturels, les musées et les manifestations communautaires symboliques attirent beaucoup de visiteurs au Manitoba tout en renforçant et en faisant vivre des lieux de rassemblement communautaire. Les lieux historiques présentent des avantages économiques, environnementaux et sociaux tangibles, et ils contribuent à l’identité et à la cohésion sociale du Canada. Ils nous relient au passé, à notre avenir, et les uns aux autres.

Tableau 3-1. Nombre de sites qualifiés de patrimoniaux (cumulatif)

ANNÉE	SITES QUALIFIÉS DE PATRIMOINE PROVINCIAL	SITES DU PATRIMOINE MUNICIPAL	SAUVEGARDE DES ÉDIFICES DE LA VILLE DE WINNIPEG
1990-1991	27	44	151
1992-1993	70	82	161
1994-1995	98	116	173
1996-1997	98	140	173
1998-1999	106	177	193
2000-2001	109	213	201
2002-2003	115	244	210
2004-2005	118	266	217

Source : Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba

Le nombre de sites patrimoniaux protégés par la province du Manitoba, les administrations locales et la ville de Winnipeg est passé de 222 en 1991 à 601 en 2005. La qualification de sites patrimoniaux continue à un rythme régulier, 20 sites de plus par an étant qualifiés à présent.

Première langue parlée à la maison

TENDANCE – INCERTAINE

La diversité des langues parlées au Manitoba reflète l’évolution de la palette ethnique de la province (tableau 3-2). Les villes et les collectivités assistent à l’évolution du tissu ethnique provincial et du rôle que joue la langue dans la communauté et la culture.

Tableau 3-2. Première langue parlée à la maison

LANGUE MATERNELLE (Y COMPRIS PLUS D'UNE RÉPONSE) (ONE RESPONSE)	RECENSEMENT DE 1996	POURCENTAGE DE LA POPULATION TOTALE	RECENSEMENT DE 2001	POURCENTAGE DE LA POPULATION TOTALE
Anglais	831 490	75,6 %	839 765	76,1 %
Français	50 575	4,6 %	47 560	4,3 %
Allemand	65 295	5,9 %	63,215	5,7 %
Ukrainien	30 505	2,8 %	26 540	2,4 %
Tagalog (philippin)	15 230	1,4 %	18 385	1,7 %
Cri	23 620	2,1 %	18 110	1,6 %
Autres	83 580	7,6 %	90 125	8,2 %

Source : Statistique Canada

La population autochtone occupe une place essentielle dans le profil démographique de Winnipeg et dans l'avenir de la capitale manitobaine. Winnipeg compte un des plus forts pourcentages d'Autochtones au Canada et ils parlent sept langues autochtones. La langue n'est pas le seul indicateur de préservation de la culture et du patrimoine. D'autres institutions culturelles connexes, comme la danse, les histoires, les livres, les pièces, les activités, l'appartenance religieuse et les organismes connexes, donnent une idée plus précise de l'évolution de l'identité sociale.

CONSÉQUENCES POUR LA DURABILITÉ

À bien des égards, la communauté et la culture représentent le tissu du développement durable. Nos collectivités sont en interaction directe avec l'environnement, et les membres de la communauté, avec la culture qu'ils créent, participent à tous les aspects de l'économie manitobaine. La qualité de vie au Manitoba se trouve renforcée par l'engagement du gouvernement provincial envers le secteur culturel. En 2002-2003, les dépenses de culture provinciales par habitant s'élevaient à 93 \$, ce qui classait le Manitoba au deuxième rang dans le pays et nettement au-dessus de la moyenne nationale de 67 \$ par personne.

Le Manitoba bénéficie aussi de la croissance de ses fondations communautaires. D'après la Winnipeg Foundation, en 2003, ce sont les fondations manitobaines qui avaient le plus d'actifs par habitant, soit 260,66 \$, contre 52,21 \$ pour la moyenne nationale. Entre 1998 et 2003, les biens des fondations manitobaines ont augmenté de 94 % et les subventions versées, de 142 %.

Les populations autochtone et immigrée sont celles qui augmentent le plus vite au Manitoba et qui auront le plus d'incidence dans la province au cours des 20 prochaines années. Ainsi, dans les régions rurales du Manitoba, plus du quart des jeunes sont autochtones. Beaucoup d'Autochtones quittent les réserves pour aller vivre à Winnipeg ou dans d'autres localités afin de trouver du travail et de s'instruire. La question de la préservation de la langue et de la culture se posera donc pour les deux groupes à l'avenir.

RENSEIGNEMENTS

- Pour plus de détails sur la culture et le patrimoine manitobains, consulter : www.gov.mb.ca/chc/ and www.gov.mb.ca/labour/

LA GOUVERNANCE

POURQUOI EST-CE IMPORTANT?

Aux termes de la Constitution, les gouvernements provinciaux et les administrations locales ont la responsabilité exclusive ou partagée de la gouvernance dans de nombreux domaines clés en rapport avec la durabilité, comme les ressources naturelles et l'environnement naturel, l'agriculture, le commerce, le travail et l'économie, la santé humaine et l'éducation. En conséquence, une gouvernance efficace peut avoir une incidence positive sur la durabilité à l'échelle locale comme internationale. La capacité des citoyens de participer au processus décisionnel grâce au régime représentatif démocratique est un des éléments clés de la gouvernance, et la participation électorale est un des indicateurs du degré de participation à notre communauté politique.

INDICATEURS ET TENDANCES

Les indicateurs clés suivants reflètent les tendances en matière de gouvernance au Manitoba :

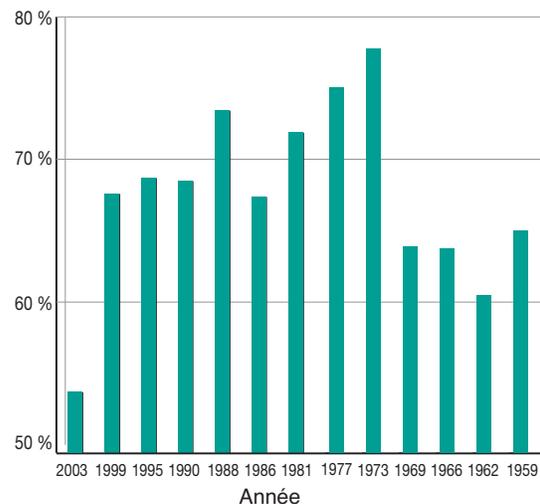
- **Les taux de participation électorale**, indicateurs des possibilités de participation et de recours.
- **Les progrès vers le remboursement de la dette**, indicateurs de la responsabilité financière.

Taux de participation électorale

TENDANCE – NÉGATIVE

La figure 3-10 présente les taux de participation électorale dans les circonscriptions manitobaines depuis 1959, et ces taux ne cessent de baisser depuis 1988, comme dans la plupart des provinces et à l'échelle fédérale. Au cours de cette période, le plus haut taux de participation a été de 78 % aux élections de 1973. Le taux de 2003, soit 54 %, était le plus bas depuis 1962. En comparaison, le taux de participation aux élections législatives canadiennes varient de 81 %, au plus haut, en 1958, à 61 %, au plus bas, en 2000.

Figure 3-10. Taux de participation électorale provincial



Source : Gouvernement du Manitoba, avec des données fournies par Élections Manitoba

Élections Manitoba a mené une enquête pour déterminer la participation électorale à partir d'échantillons de 400 votants et de 400 abstentionnistes pour les élections provinciales de 2003. Les résultats donnent à penser que les motifs d'abstention entrent généralement dans deux grandes catégories : celle des personnes qui ne voulaient pas voter pour une raison ou une autre, et celle des personnes qui avaient l'intention de voter, mais qui ne l'ont pas fait par manque de temps, à cause d'une maladie ou à cause d'un déplacement. Le nombre d'électeurs qui déclaraient ne pas être intéressés par les élections ou qui n'en savaient pas assez pour voter a augmenté considérablement en 2003. L'impression que voter ou pas n'influe pas sur le résultat, qui serait décidé bien avant le jour du scrutin, figure parmi les raisons courantes d'abstention primaires ou secondaires. Environ quatre abstentionnistes sur dix citaient cette raison. Au début du processus électoral, la plupart des abstentionnistes avaient l'intention de voter. Cependant, la plupart ont décidé de ne pas voter en cours de route ou le jour même du scrutin. Beaucoup se sont décidés après avoir pensé que le résultat était évident. Il semble que la baisse considérable du taux de participation aux élections de 2003 tienne à la conjoncture. Les résultats complets de l'enquête se trouvent sur le site Web d'Élections Manitoba à l'adresse suivante : www.electionsmanitoba.ca/default.htm

Progrès vers le remboursement de la dette

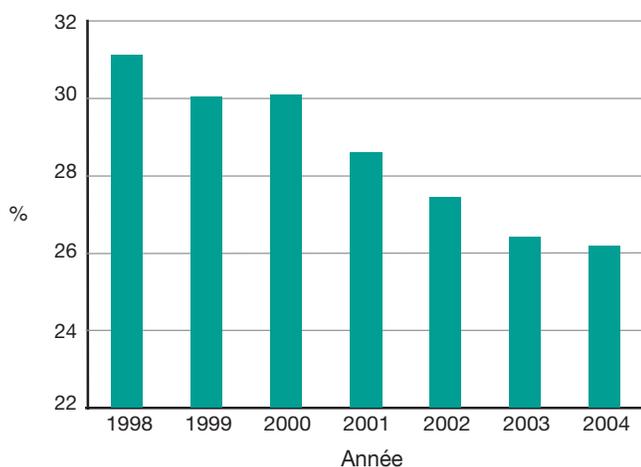
TENDANCE – POSITIVE

La viabilité budgétaire est un facteur déterminant clé de la capacité du gouvernement de continuer de financer des programmes publics, y compris ceux qui ont une incidence profonde sur la qualité de vie, la protection de l'environnement et la santé de la population.

La *Loi sur l'équilibre budgétaire, le remboursement de la dette et la protection des contribuables* (appelée couramment loi d'équilibre budgétaire, ou LEB) a été adoptée en 1995. Elle prévoit que le gouvernement rembourse méthodiquement la dette, tout en maintenant un solde positif dans son fonds de fonctionnement, qui est le compte sur lequel sont déposées les recettes et réglées les dépenses. Depuis 1995-1996, le budget du Manitoba est équilibré par rapport aux exigences législatives provinciales. Aux fins de remboursement de la dette, un montant minimum croissant doit être versé tous les ans dans le Fonds de remboursement de la dette (FRD). Le fonds peut être épuisé à tout moment pour rembourser la dette, mais pas plus tard que tous les cinq ans. Depuis 1999, le Manitoba a transféré en tout 594 millions de dollars au FRD afin de rembourser des dettes générales et un passif découlant du régime de retraite. Les paiements sont passés de 96 millions de dollars en 2004-2005 à 110 millions de dollars en 2005-2006.

Le rapport dette-PIB, indicateur simple de la capacité de la province d'assurer le service de la dette, est présenté dans le graphique ci-dessous pour le Manitoba (figure 3-11).

Figure 3-11. Rapport dette-PIB



Source : Finances Manitoba

Le rapport dette-PIB donne une idée de la capacité du gouvernement d'assurer le service de la dette. Si la PIB d'une province augmente, l'assiette fiscale s'élargit. Dans une économie en croissance constante, la capacité du Manitoba d'assurer le service de sa dette a augmenté entre 1999 et 2004, tandis que le rapport dette-PIB est passé de 31,2 % à 26,2 %. Le Manitoba se classe au cinquième rang parmi les provinces pour ce qui est du plus faible rapport dette-PIB pour deux mesures de la dette. Le Dominion Bond Rating Service, agence de notation, et Statistique Canada créent leurs propres mesures de l'endettement net pour des comparaisons interprovinciales.

CONSÉQUENCES POUR LA DURABILITÉ

La participation populaire à la gouvernance démocratique est essentielle pour la durabilité, car la loi ne peut à elle seule faire valoir l'intérêt commun. La durabilité reposera aussi sur les connaissances et le soutien communautaires, dont la participation à des élections démocratiques est un bon indicateur. La tendance apparente à la baisse de la participation électorale au Manitoba est préoccupante. Il faudra redoubler d'efforts pour améliorer cette participation afin d'assurer la viabilité de décisions complexes futures relatives au développement.

Les tendances en matière de responsabilité financière influent sur tous les aspects du développement durable. L'engagement législatif du Manitoba envers l'équilibre budgétaire et le remboursement de la dette à long terme montre aux générations futures que l'on tient bien compte d'elles dans l'équation du développement dans cette province.

RENSEIGNEMENTS

- Pour plus de détails sur la gouvernance au Manitoba, consulter : www.electionsmanitoba.ca/default.htm et www.gov.mb.ca/finance/index.html

LA SANTÉ

POURQUOI EST-CE IMPORTANT?

L'Organisation mondiale de la santé affirme que la santé – état de total bien-être physique, mental et social, et pas simplement une absence de maladie ou d'infirmité – est un des droits fondamentaux de la personne, et que parvenir au meilleur état de santé qui soit est un objectif social primordial dans le monde.

Des facteurs déterminants de nature économique, sociale et environnementale influent sur la santé d'une population, comme l'emploi et les conditions de travail, l'éducation, le revenu et le statut socio-économique, le bon développement des enfants, l'hygiène de vie et la capacité d'adaptation, l'environnement physique, le réseau de soutien social, le capital biologique et génétique, et les services de santé.

La recherche permanente du niveau de santé et de bien-être optimal doit bénéficier de ressources durables pour la santé des générations futures.

INDICATEURS ET TENDANCES

Les indicateurs clés suivants ont été retenus comme reflétant les tendances en matière de santé au Manitoba :

- **L'état de santé**, évalué ici par deux mesures, soit la capacité de fonctionner et les années potentielles de vie perdues.
- **L'accès à des soins de santé et la qualité des soins**, qui se mesurent en partie à la qualité et à l'accessibilité des services de santé offerts aux Manitobains.

État de santé

TENDANCE – PAS ENCORE ÉTABLIE

Capacité de fonctionner – Est évaluée, en l'occurrence, la santé fonctionnelle globale de la population en se fondant sur neuf dimensions du fonctionnement, à savoir la vue, l'ouïe, la parole, la mobilité, la dextérité, les sensations, la cognition, la mémoire et la douleur.

Dans une enquête réalisée par Statistique Canada en 2003, 18 % des Manitobains âgés de plus de 12 ans déclaraient souffrir de problèmes de santé fonctionnelle de modérés à graves, les taux étant légèrement plus élevés pour les femmes. Le Manitoba se situe en milieu de classement provincial sur ce plan.

Le Manitoba s'occupe de ces dimensions du fonctionnement en partie dans le cadre de diverses stratégies visant à promouvoir des modes de vie sains, y compris une alimentation plus saine, plus d'activité physique, le recul des blessures évitables, la lutte contre la consommation de tabac et d'autres substances dangereuses, une meilleure santé en matière de sexualité, une stratégie de renouvellement de la santé mentale, et la réduction des taux de maladies chroniques.

Années potentielles de vie perdues (APVP) – C'est-à-dire les années de vie perdues dans une population avant l'âge de 75 ans à cause d'un décès prématuré. Le taux d'APVP est plus élevé chez les hommes, mais il reste constant pour les deux sexes dans le temps (1992-2001).

Les APVP perdues pour une cause particulière de décès chez les Manitobains dans l'ensemble sont classées ci-dessous par ordre décroissant d'APVP :

1. Blessures accidentelles
2. Cancer du poumon
3. Suicide
4. Crise cardiaque
5. Accident cérébrovasculaire

Pour les femmes, le cancer du sein est la deuxième grande cause d'APVP, suivie de près par le cancer du poumon. Les taux de cancer du sein restent assez constants depuis 1979.

Certaines autres tendances dans les taux d'APVP sont à noter. Ainsi, les taux de blessures accidentelles ont diminué chez les hommes, pour se stabiliser en 1998. Entre 1979 et 1999, les taux d'APVP imputables au cancer du poumon ont baissé chez les hommes, alors qu'ils augmentaient chez les femmes, à cause, principalement, du tabagisme.

Les taux de suicide diminuent depuis 1979, mais ils restent stables chez les femmes. Ce taux est deux fois plus élevé chez les Manitobains membres des Premières nations que chez les autres.

Les taux d'APVP imputables aux crises cardiaques ont diminué entre 1979 et 1999, tant chez les hommes que chez les femmes, grâce à de meilleurs médicaments et à de meilleurs soins prodigués aux victimes de crise cardiaque, à la baisse des taux de tabagisme chez les hommes et à une meilleure lutte contre l'hypertension. Les facteurs génétiques jouent un rôle, mais d'autres facteurs de risque interviennent en ce qui concerne les cardiopathies, comme une mauvaise alimentation, l'obésité, l'inactivité et le diabète. Ces facteurs de risque, qui augmentent dans la population manitobaine, sont décrits sur le site Web de la Vie saine, à l'adresse suivante :

www.gov.mb.ca/healthyliving/index.html

Accès à des soins de santé et qualité des soins

TENDANCE – PAS ENCORE ÉTABLIE

L'accès à des services de santé de qualité est un des facteurs déterminants de la santé. En fait, l'accès à des services de santé de grande qualité est important dans la prévention, le dépistage précoce et le traitement des maladies. Autour de la qualité et de l'accès se trouvent des dimensions clés, comme la pertinence des services de santé offerts, leur efficacité pour ce qui est de maintenir et d'améliorer la santé, l'efficacité avec laquelle ils sont fournis et la capacité d'adaptation du système de santé par rapport aux demandes.

Qualité des soins d'après les patients – Autrement dit la perception générale que les patients ont de la qualité des soins dispensés, ce qui est subjectif et diffère de mesures objectives de l'efficacité et de la pertinence cliniques.

En 2003, Statistique Canada a mené dans toutes les provinces du Canada l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes. Il en ressort ce qui suit à propos du Manitoba :

- 85 % des Manitobains qualifiaient les soins de santé qui leur étaient dispensés d'« excellents » ou de « bons » (80 % en 2000);
- 80 % des Manitobains qualifiaient les services de télémédecine dont ils bénéficiaient d'« excellents » ou de « bons » (pas de données pour 2000);
- 92 % des Manitobains qualifiaient les soins dispensés par les médecins d'« excellents » ou de « bons » (89 % en 2000);
- 82 % des Manitobains qualifiaient les soins hospitaliers qui leur étaient dispensés d'« excellents » ou de « bons » (82 % en 2000).

Les taux étaient assez semblables chez les hommes et les femmes, et pour le Manitoba et le Canada.

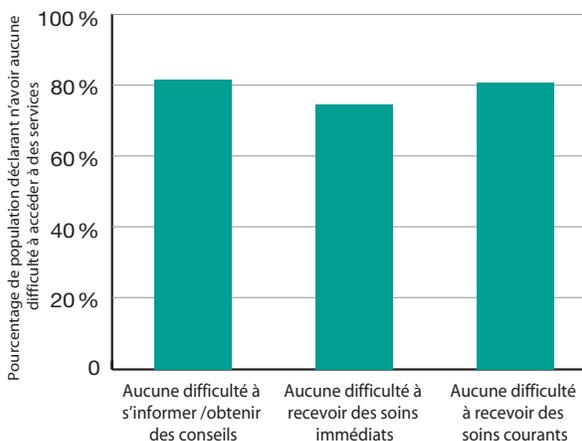
Pourcentage de la population ayant du mal à obtenir des services – C'est-à-dire ce que le public pense de l'accès aux services de santé. En 2003, Statistique Canada a réalisé une Enquête sur l'accès aux services de santé et a demandé aux Manitobains s'ils avaient eu du mal à accéder à des services de santé dans les 12 mois précédents.

Il ressort ce qui suit des résultats de l'enquête de Statistique Canada en ce qui concerne le Manitoba :

- 82 % des Manitobains déclaraient n'avoir eu aucune difficulté à accéder à des services de santé ou à des conseils en matière de santé;
- 75 % des Manitobains déclaraient n'avoir eu aucune difficulté à recevoir des soins immédiats;
- 81 % des Manitobains déclaraient n'avoir eu aucune difficulté à recevoir des soins courants.

Les taux sont similaires pour Manitoba et le Canada dans son ensemble. Il n'y a pas de données conjoncturelles pour cet indicateur.

Figure 3-12. Pourcentage de population standardisé pour l'âge déclarant n'avoir aucune difficulté à accéder à des services



Source : Statistique Canada

Plusieurs stratégies sont mises au point pour améliorer l'accès aux services au Manitoba, pour en améliorer la qualité ainsi que réduire les coûts et pour lutter contre les facteurs d'inefficacité dans le système. Ainsi, le cadre stratégique du Manitoba en matière de soins de santé primaire définit les objectifs de la réforme de ce type de soins dans la province (www.gov.mb.ca/health/primaryhealth.html). Entre autres stratégies en cours figurent une stratégie de reconfiguration de la prestation des services de santé en milieu rural, une stratégie des ressources humaines et une stratégie de réduction des listes d'attente.

CONSÉQUENCES POUR LA DURABILITÉ

Les données moyennes pour toute la population du Manitoba ne font pas apparaître de grandes disparités entre différents groupes. Cependant, leur analyse par sexe, appartenance à un groupe autochtone, revenu, autres variables socio-économiques et géographie (Nord-Sud, rural-urbain), etc., peut révéler des différences importantes en ce qui concerne l'état de santé, l'hygiène de vie et la capacité d'adaptation, l'utilisation des services de santé et d'autres facteurs déterminants de la santé.

Les dépenses provinciales de services de santé absorbent 42 % du budget manitobain. Les frais d'hospitalisation, les salaires des médecins et les médicaments pharmaceutiques représentent la majeure partie du coût des services de santé. Les études montrent que, si l'accès à des services clés efficaces est important pour l'état de santé, les facteurs déterminants de la santé sont nombreux et les services de santé n'en sont qu'une composante.

Pour ce qui est de la durabilité, il s'agit de savoir si la quantité de services et leur composition sont appropriées et de déterminer ce qu'il faut faire pour arriver à un meilleur équilibre entre la prévention et les soins pour améliorer la santé et réduire les disparités. Réduire l'incidence d'une maladie ou en retarder l'apparition peut influencer sur le coût de prestation des services. Avec le vieillissement de la société et la proportion croissante d'Autochtones, on s'attend à des pressions accrues sur le système de santé. Il sera essentiel pour la viabilité du système de santé et pour la pérennité d'une société productive de faire reculer l'invalidité et la maladie.

RENSEIGNEMENTS

Pour plus de détails sur la santé, consulter:

- Rapport du Manitoba sur les indicateurs de santé comparables – www.gov.mb.ca/health/pirc/1.pdf
- Santé Manitoba – www.gov.mb.ca/health/
- La Vie saine Manitoba – www.gov.mb.ca/healthyliving/index.html
- Cadre stratégique du Manitoba en matière de soins de santé primaire – www.gov.mb.ca/health/primaryhealth.html
- Centre manitobain des politiques en matière de santé – www.umanitoba.ca/centres/mchp/
- Institut canadien d'information sur la santé – www.cihi.ca
- Statistique Canada – www.statcan.ca



LA JUSTICE

POURQUOI EST-CE IMPORTANT?

La loi et la justice sont importantes pour les Manitobains parce qu'elles maintiennent l'ordre dans la société, offrent un moyen de régler pacifiquement les différends et permettent d'exprimer les valeurs et les croyances de notre province et de notre pays. L'appareil judiciaire veille sur l'application de tout un éventail de lois pénales, constitutionnelles et administratives. Il propose aussi des méthodes de règlement équitable et pacifique de différends d'ordre privé en ce qui concerne, par exemple, les contrats, le droit de propriété, les droits et devoirs familiaux, et les dommages matériels.

Malgré l'importance de la justice au service du bien-être social des Manitobains, il est très difficile d'en évaluer convenablement l'efficacité à cause de la complexité de nos lois, du nombre d'intervenants indépendants dans le système, de la nécessité de l'équité et de l'application régulière de la loi, et de l'extrême variété des affaires et des situations personnelles que doit traiter le système.

INDICATEURS ET TENDANCES

L'indicateur clé suivant reflète les tendances en matière de justice :

- **Le taux de criminalité**, c'est-à-dire le nombre de crimes enregistrés par les services de police au Manitoba. Ce taux donne une idée de l'activité du système de justice pénale. Il ne comprend pas les autres activités et services de justice.

Taux de criminalité

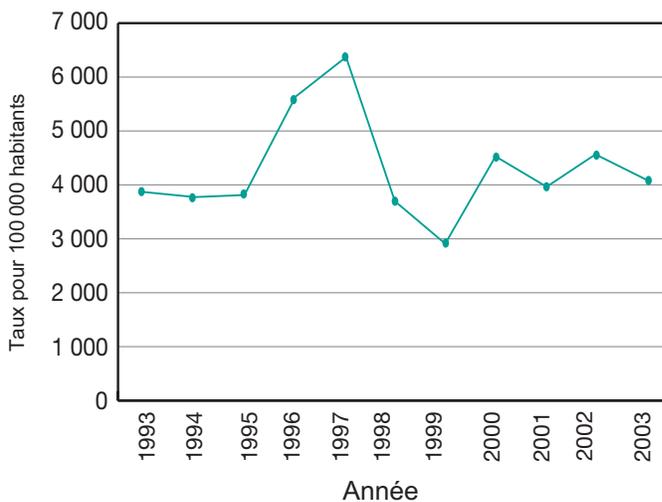
TENDANCE – VARIABLE

Le Centre canadien de la statistique juridique, organisme relevant de Statistique Canada, recueille et publie tous les ans des statistiques juridiques. Le taux de criminalité, qui est un des indicateurs les plus courants auxquels il est fait référence par rapport au système judiciaire, montre le nombre et les types d'incidents de nature criminelle qui sont signalés à la police, puis enregistrés officiellement, dans différentes régions du Canada.

Mieux vaut considérer le taux de criminalité seulement comme un indicateur général de l'activité criminelle. En effet, un taux plus élevé pour un certain type de crime ne signifie pas forcément que ce type d'activité est plus courant dans une région en particulier, mais peut-être que le système judiciaire y parvient mieux à repérer, à signaler et à sanctionner ce genre d'incidents.

Depuis dix ans, le taux de criminalité violente fluctue au Manitoba. En 2003, il a légèrement baissé (-1 %), et il est légèrement inférieur (-1 %) au taux moyen des dix années précédentes. De plus, il est de 6 % inférieur au taux de 1997, qui était le plus élevé entre 1993 et 2003 (figure 3-13).

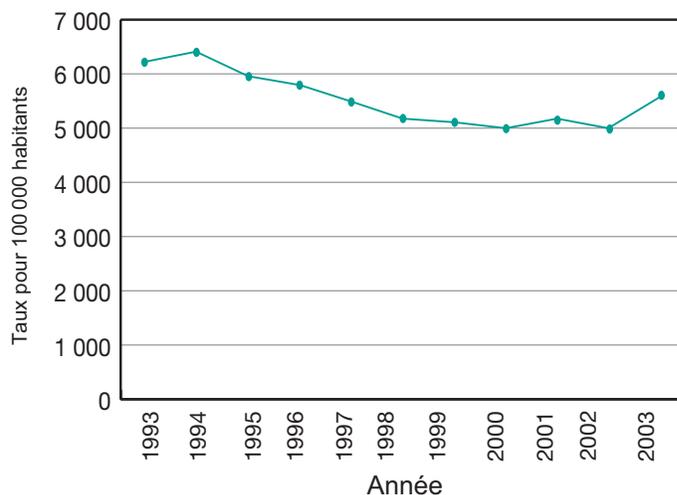
Figure 3-13. Taux de criminalité violente au Manitoba, 1993-2003



Source : Centre canadien de la statistique juridique et Justice Manitoba.

En 2003, les délits contre les biens ont augmenté de 12 % au Manitoba, après avoir suivi une tendance générale à la baisse depuis 1995, mais il n'en demeurait pas moins inférieur de 12 % au taux de 1994, qui était le plus élevé entre 1993 et 2003 (figure 3-14). La majeure partie de l'augmentation des délits contre les biens au Manitoba (71 %) est attribuable à une augmentation des vols inférieurs à 5 000 \$, dont le signalement tient peut-être en partie au nouveau système téléphonique qui permet de signaler plus facilement ces délits à Winnipeg.

Figure 3-14. Taux de délits contre les biens au Manitoba, 1993-2003



Source : Centre canadien de la statistique juridique et Justice Manitoba.

CONSÉQUENCES POUR LA DURABILITÉ

Justice Manitoba appuie divers programmes de prévention du crime et de justice communautaire, et aide à financer les forces de police de la province (encore que le maintien de l'ordre relève des municipalités dans les grands centres). Des consultations et des aides spéciales sont proposées aux victimes de crimes plus graves. Pour aider à réduire les risques de récidive, le système correctionnel propose aux délinquants condamnés des services de counselling, des cours, une formation professionnelle et les programmes de rééducation voulus. Tous ces efforts sont importants, mais ils ne suffisent pas à empêcher que des crimes soient commis.

Il est généralement accepté que tout un éventail de facteurs individuels, familiaux, communautaires et sociaux influent sur le comportement criminel éventuel. Des indicateurs simples, comme les taux de criminalité, peuvent attirer l'attention sur des problèmes, mais ils ne peuvent prescrire des solutions.

En juin 2003, conscient de ces défis, le Conseil de l'information juridique a décidé qu'il était nécessaire de s'engager dans une nouvelle direction importante. Il a approuvé la collecte et l'analyse d'un large éventail de données nationales sur des facteurs individuels, familiaux, communautaires et sociaux, ainsi que sur la justice et les interventions de systèmes partenaires, afin d'en déterminer l'incidence sur les délits et la récidive, sur la qualité de vie, l'acquisition de compétences et l'emploi, les compétences parentales et la croissance économique. Il s'attend à ce que cette approche plus générale améliore la capacité nationale pour ce qui est de s'attaquer à des questions stratégiques et ce qu'elle aide, à l'avenir, à définir des politiques à partir de la recherche.

RENSEIGNEMENTS

- Pour plus de détails sur le système judiciaire au Manitoba, consulter : www.gov.mb.ca/justice/index.html
- Statistique Canada publie tous les ans les statistiques des taux de criminalité diffusées à l'adresse suivante : www.statcan.ca

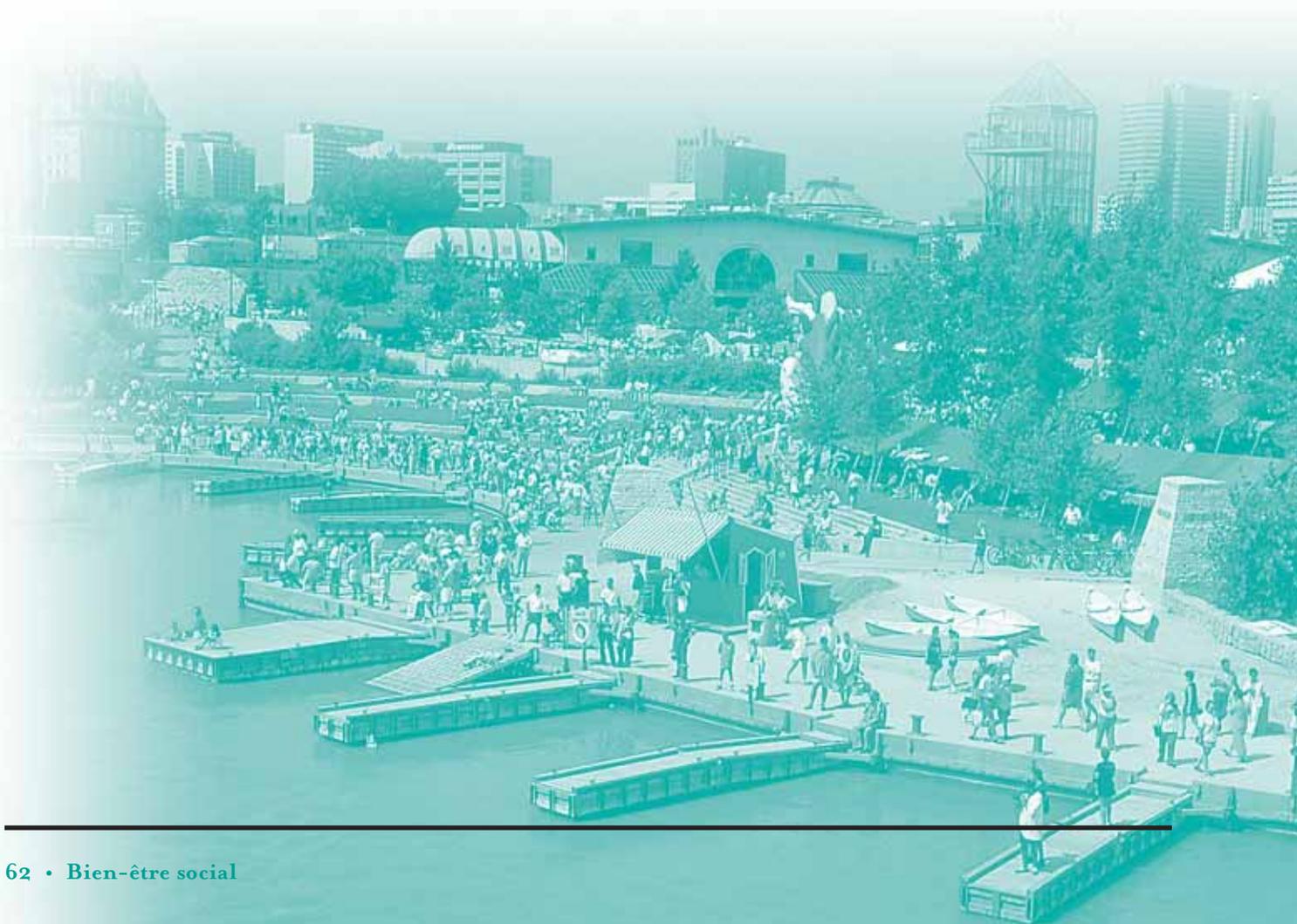
CONCLUSION – LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

Les Manitobains sont généralement en bonne santé, mais certains segments de la population présentent des facteurs de risque plus élevés d'effets néfastes sur la santé. Les taux de diabète, par exemple, augmentent depuis quelques années. De plus, d'après Statistique Canada, environ 14 % de la population manitobaine se déclare handicapée. L'an dernier, le Manitoba a enregistré une croissance démographique, la migration nette vers la province ayant atteint son plus haut niveau des temps modernes.

Le Manitoba bénéficie du deuxième taux de distribution équitable du revenu au Canada, ce qui est de bon augure pour le développement durable. En revanche, son pourcentage de familles à faible revenu est parmi les plus élevés du pays.

Alors que notre nation compte parmi les plus libres et les plus démocratiques du monde, le Manitoba et Canada enregistrent une baisse de la participation électorale, ce qui est une tendance préoccupante, étant donné l'importance de la participation populaire et des connaissances communautaires pour s'acheminer vers un avenir plus durable.

Les aspects positifs de notre bien-être social aideront à inciter des Canadiens d'autres provinces et des citoyens d'autres pays à venir vivre au Manitoba et, surtout, donneront des raisons aux jeunes Manitobains d'y rester.



VUE D'ENSEMBLE

Le Manitoba s'achemine-t-il vers une société durable? Il n'est pas simple de répondre à cette question, même en se fondant sur les indicateurs présentés dans ce rapport. Les résultats font apparaître quelques tendances négatives auxquelles il faut remédier pour améliorer la performance manitobaine, mais il y a certainement de nombreuses tendances positives qui donnent espoir dans l'avenir et montrent que nous devons persévérer au nom de tous les Manitobains afin de continuer de créer une province plus durable. Le présent rapport aidera à jeter les bases d'un développement provincial durable. De meilleurs résultats dans certains domaines compensent sans doute de plus piètres résultats dans d'autres. Mais toute cette information nous donne-t-elle vraiment une vue d'ensemble? Réunir tous les indicateurs permet de dresser un tableau plus complet mais plus simple de questions compliquées. Un outil particulier qui utilise des indices regroupés pour présenter un tableau de la durabilité au Manitoba est présenté dans cette section. Il s'agit de l'empreinte écologique.

L'empreinte écologique

L'empreinte écologique (EE) est un **indice de la viabilité** de notre mode de vie. Notre mode de vie et nos activités reposent forcément sur un écosystème. Nos activités peuvent s'exprimer en quantité de terre productive nécessaire pour produire les intrants voulus et pour assimiler les déchets. L'EE d'une activité donnée de la population est exprimée en **nombre total d'hectares de terre productive** « consommée » pour mener cette activité en se fondant sur la technologie existante. L'EE, comparée au total des terres productives disponibles dans la région concernée, ou **bioproduktivité**, dit si le mode de vie est viable.

L'EE est la mesure de la viabilité la plus utilisée dans le monde. Elle décrit la distance qui sépare d'un mode de vie durable et les progrès accomplis dans ce sens, tout en donnant assez de détails sur l'incidence de diverses activités.

Le calcul de l'EE repose sur six grands domaines bioproductifs, à savoir les terres arables, les pâturages, la forêt, les lieux de pêche, les terres contenant de l'énergie fossile, et l'espace bâti. Il tient compte de la demande humaine pour chacun de ces types de terre, où qu'ils se trouvent.

Les **terres arables** comprennent la superficie dont a besoin le Manitoba pour toutes les cultures (céréales, oléagineux, fruits et légumes, racines et tubercules, légumineuses, thé, café, sucre, tabac, coton) que consomment les Manitobains, et celle nécessaire à toutes les plantes cultivées pour nourrir les animaux dont la viande, le lait ou les œufs sont consommés au Manitoba (à l'exclusion de la viande d'animaux élevés en liberté).

On entend par **pâturages** la superficie utilisée au Manitoba pour élever en liberté les animaux mis en pâturage permanent dont nous consommons la viande, le lait sous diverses formes, le cuir et la laine (autrement dit, le bétail qui n'est pas nourri de plantes cultivées ou dans des parcs d'engraissement).

Les **terrains forestiers** correspondent à la superficie dont le Manitoba a besoin pour produire tous les produits tirés d'essences principales (bois débité, panneaux dérivés du bois et panneaux de fibres) et tous les produits tirés d'essences secondaires (pâte de bois, papier et carton) consommés.

On entend par **lieux de pêche** la superficie totale nécessaire pour prendre du poisson d'eau douce destiné à la consommation humaine au Manitoba. (L'espace maritime nécessaire pour pêcher les poissons de mer et autres produits de la mer destinés à être consommés au Manitoba est négligeable comparé à la consommation alimentaire totale.)

On entend par **terres contenant de l'énergie fossile** la superficie nécessaire au Manitoba pour permettre la consommation d'énergie tirée de combustibles fossiles (principalement du charbon, du pétrole et du gaz naturel). Cela comprend toute l'énergie non renouvelable consommée pour le chauffage, les transports et la production d'électricité. L'empreinte énergétique tient compte de l'énergie qui entre dans les biens échangés.

Enfin, l'**espace bâti** comprend toutes les infrastructures nécessaires pour le logement, les transports et la production industrielle.

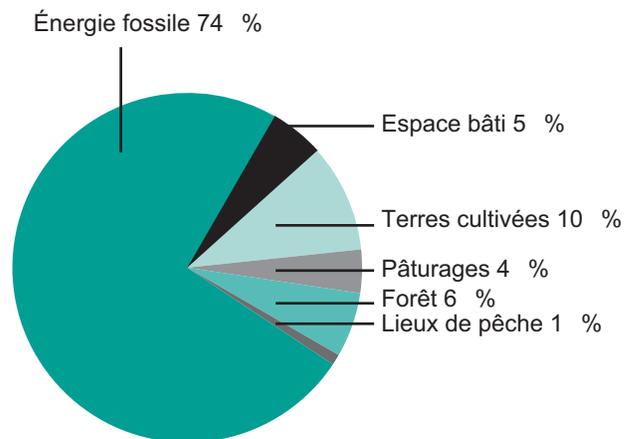
Résultats des calculs

L'analyse révèle qu'en 2001, le Manitoba avait une empreinte écologique d'environ **9 millions d'hectares globaux**¹ (8 924 532 hag), soit 7,78 hag par personne. Ce qui équivaut, à peu près, à 20 terrains de football ou trois pâtés de maisons par personne. En tout, le Manitoba dispose de 18 823 608 hag (ou 16,42 hag/personne) de terres productives, ou de bioproduktivité. Il ressort de l'analyse que, dans l'ensemble, le Manitoba peut répondre à la demande provinciale dans un proche avenir avec les terres bioproduktivites existantes.

Composantes (hag) :

■ Énergie fossile ² :	5,77
■ Terres cultivées	0,77
■ Forêt	0,48
■ Espace bâti	0,38
■ Pâturages	0,30
■ Lieux de pêche	0,08
EE total au Manitoba	7,78 hag

Figure 4-1. L'empreinte écologique du Manitoba par type de région, en pourcentage



Au Manitoba, la durabilité dépendra dans une large mesure de l'utilisation que l'on fera de l'excédent de bioproduktivité dans les années à venir et il faudra donc faire attention à cet égard.

¹ Un « hectare global » est un chiffre corrigé qui compare les terres qui peuvent avoir différentes productivités.

² Comprend l'énergie non renouvelable consommée (gaz naturel, pétrole, charbon, etc.) dans le chauffage, la production d'électricité et les transports, et l'énergie qui entre dans les produits consommés.

RAPPORT D'ÉTAPE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT

La *Loi sur le développement durable* prévoit l'adoption de lignes directrices, d'objectifs et de plans d'action sur le développement durable en matière d'approvisionnement. Ils doivent être intégrés dans les procédures relatives aux marchés publics afin que tous les achats de biens et de services suivent les principes et les lignes directrices du développement durable. Un rapport d'étape sur les activités menées en 2003-2004 en ce qui concerne chacun des cinq objectifs du Manitoba en matière d'achats est présenté ci-dessous.

Éducation, formation et sensibilisation

Il s'agit, en l'occurrence, d'arriver, en milieu de travail, à une culture propice à des pratiques d'achat au gouvernementales axées sur le développement durable. Les ministères ont pris diverses mesures, les plus courantes consistant à utiliser les sites intranet et/ou les bulletins du ministère ou des directions pour communiquer des nouvelles et sensibiliser davantage, et à demander au personnel d'assister à des ateliers et à des séances de formation sur les achats axés sur le développement durable. La notion de développement durable est intégrée dans les fonctions des services chargés des achats ministériels en faisant part des politiques et initiatives en matière de développement durable au gouvernement et aux entreprises, en définissant les caractéristiques et les normes ministérielles pour les produits à privilégier, en invitant les principaux intervenants au gouvernement à servir les initiatives de développement durable, et en renforçant les programmes visant à favoriser le développement économique communautaire (DEC) au Manitoba.

Prévention de la pollution et protection de la santé humaine

Il s'agit de protéger la santé et l'environnement des Manitobains d'effets éventuels du fonctionnement et des activités du gouvernement, et de leur offrir un milieu de travail sain et sans danger. La province s'efforce de réduire l'achat et l'utilisation de substances dont la quantité, la concentration ou les conditions de gestion posent un risque élevé pour l'environnement ou la santé humaine. Des progrès sont enregistrés en ce qui concerne les produits d'entretien, le sel et les produits de déglacage. On s'efforce aussi de réduire la quantité de déchets solides produite et envoyée dans des décharges.

Réduction des émissions de combustibles fossiles

Il s'agit, en l'espèce, de réduire les émissions de combustibles fossiles découlant du fonctionnement et des activités du gouvernement, principalement de son parc automobile. L'Organisme chargé des véhicules est propriétaire de la majorité des 2 624 véhicules utilitaires légers de la province et les gère, tandis que les Services des machines et de l'équipement lourd est propriétaire de quelque 1 275 véhicules utilitaires légers et de l'équipement utilisés pour l'entretien de l'infrastructure routière, véhicules qu'ils gèrent aussi. Les données suivantes mesurent les efforts déployés par la province pour réduire les émissions des véhicules.

Tableau 5-1. Véhicules alimentés au carburant de remplacement, 2003-2004

TYPE DE VÉHICULE	NOMBRE DE VÉHICULES
Chrysler E85 – mini-fourgonnette	87
Chrysler E85 Sebring	10
E85 camions et VUS	10
Toyota Prius – hybride essence-électrique	2
Honda Civic – hybride essence-électrique	6
Dodge bicarburant (essence/propane) – fourgonnette	1
Total	116

Tableau 5-2. Pourcentage du volume des carburants, par type, 2003-2004

TYPE DE CARBURANT	VOLUME DES CARBURANTS* EN LITRES	POURCENTAGE DU VOLUME DES CARBURANTS
Essence	9 298 757	51,23 %
Éthanol (E10)	2 538 404	13,99 %
Diesel	6 312 743	34,78 %
Autre	S.O.	S.O.

Source : Transports et Services gouvernementaux Manitoba

*Les chiffres du volume de carburants comprennent le carburant acheté pour tous véhicules de l'Organisme chargé des véhicules gouvernementaux (y compris les clients du secteur public en général), tous les véhicules de la Direction des machines et de l'équipement lourd, et tous les autres carburants achetés par Transports et Services gouvernementaux Manitoba.

Tableau 5-3. Essence et éthanol (E10) achetés, par ministère, 2003-2004

MINISTÈRE	LITRES D'ESSENCE ET D'ÉTHANOL (E10) ACHETÉS*	LITRES D'ÉTHANOL (E10) ACHETÉS*	ÉTHANOL ACHETÉ EN POURCENTAGE DU TOTAL
Conseil exécutif	11 883	6 078	51,15
Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales	246 233	42 311	17,18
Justice	487 450	132 759	27,24
Consommation et Corporations	7 501	2 235	29,80
Finances	39 817	14 934	37,51
Services à la famille et Logement	476 863	148 567	31,16
Industrie, Développement économique et Mines	141 333	30 692	21,72
Travail et Immigration	126 824	28 106	22,16
Conservation	2 593 435	280 067	10,80
Affaires intergouvernementales	142 881	34 973	24,48
Culture, Patrimoine et Tourisme	58 588	14 154	24,16
Transports et Services gouvernementaux	5 017 857	1 140 960	22,74
Éducation, Citoyenneté et Jeunesse	97 966	39 475	40,29
Affaires indiennes et du Nord	110 125	15 645	14,21
Santé	97 430	44 296	45,46
Total	9 656 186	1 975 252	20,46

Source : Transports et Services gouvernementaux Manitoba

Resource Conservation

L'objectif est ici de réduire l'utilisation et la consommation de ressources de manière durable et en privilégiant l'environnement, principalement en consommant moins de services publics (comme l'eau, l'électricité, le propane, le mazout et le gaz naturel) et en réduisant les achats de produits et de services. Le gouvernement gère le fonctionnement des locaux qui lui appartiennent et des services publics qui les alimentent. Il paie aussi directement les services publics pour un certain nombre de locaux loués. Ensemble, ces propriétés représentent la majeure partie des installations où travaillent les fonctionnaires et des locaux où les services sont offerts au public. En qualité de propriétaire ou de locataire de diverses propriétés, le gouvernement contrôle leur construction et leur exploitation, et il est responsable des économies d'énergie dans ces locaux. Une vérification indépendante a démontré que, dans l'ensemble, les édifices gouvernementaux ont réussi à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 8 % en 2001-2002 par rapport à 1990-1991. Donc, les opérations gouvernementales respectent déjà l'objectif fixé pour le Canada en vertu du Protocole de Kyoto, à savoir de ramener les émissions de GES à 6 % en dessous des niveaux de 1990, et elles font même mieux. Le carburant, l'énergie et l'eau fournis par les services publics pour les locaux en propriété et en location sont présentés pour deux années financières consécutives au tableau

5-4. Les émissions de GES des combustibles utilisés dans ces propriétés le sont au tableau 5-5. D'une année à l'autre, on note une diminution de 5 % du potentiel de réchauffement planétaire, qui passe à 42 521 tonnes d'équivalents CO₂ rejetés dans l'atmosphère en 2003-2004, le changement venant principalement de la baisse de la consommation de mazout. Parallèlement, la consommation d'eau a augmenté de 0,7 %, pour passer à 726 371 m³.

La province continue des travaux de recherche-développement sur des caractéristiques pangouvernementales tenant compte de normes de Choix environnemental et d'EcoLogo, ainsi que de systèmes d'homologation tels que ISO 1400/1401, Energy Star et l'Office des normes générales du Canada (ONGC). Les produits privilégiés suivants sont autorisés au gouvernement :

- Le papier recyclé multiusage pour photocopieur, télécopieur et imprimante contenant 30 % de matière recyclée après consommation représente 99 % des achats de papier.
- Les cartouches de toner remises à neuf pour usage dans certaines imprimantes et certains télécopieurs. Cela représente environ 20 000 \$ d'économies par mois, en plus d'éviter d'envoyer les cartouches vides dans des décharges.

Tableau 5-4. Consommation de services publics des édifices gouvernementaux, 2002-2003 et 2003-2004

VUE D'ENSEMBLE DES EDIFICES												
Type d'édifice	02/03	03/04	02/03	03/04	02/03	03/04	02/03	03/04	02/03	03/04	02/03	03/04
Superficie m ²	Superficie m ²	Électricité kWh	Électricité kWh	Gaz naturel m ³	Gaz naturel m ³	Propane l	Propane l	Mazout l	Mazout l	Eau m ³	Eau m ³	
Services correctionnels	69 676	69 676	14 327 407	14 358 231	2 198 441	2 300 989	400 501	394 339	37 411	0	102 037	107 874
Tribunaux	56 338	56 338	5 705 402	5 657 397	400 041	364 417	117 052	153 169	0	0	34 859	35 714
Éducation	144 509	144 270	26 033 783	25 412 634	4 289 837	4 027 216	644 417	565 400	119 008	3 621	183 503	165 906
Soins de santé	75 082	75 082	9 550 800	9 690 180	4 497 780	4 469 908	0	0	124 380	17 934	182 393	194 193
Bureaux	189 028	186 296	32 130 645	31 856 069	2 457 493	2 134 524	0	0	0	0	98 282	97 009
Spécial	86 433	86 433	16 008 201	16 159 049	4 277 581	4 304 185	0	0	91 874	0	116 534	122 627
Inoccupé	57 947	57 947	688 994	960 970	1 095 165	1 101 349	0	0	0	0	1 433	605
Entrepôts	15 431	15 431	2 226 731	2 216 473	404 519	337 496	0	0	0	0	2 250	2 442
Total général	694 444	691 473	106 671 963	106 311 003	19 620 856	19 040 083	1 161 970	1 112 908	372 673	21 555	721 290	726 371

Source : Transports et Services gouvernementaux Manitoba

Tableau 5-5. Émissions de gaz à effet de serre des édifices gouvernementaux, 2002-2003 et 2003-2004

VUE D'ENSEMBLE DES EDIFICES	2002-2003		2003-2004	
	Réchauffement planétaire possible (tonnes d'eq. CO ₂)	Émissions/superficie (tonnes/ m ²)	Réchauffement planétaire possible (tonnes d'eq. CO ₂)	Émissions/superficie (tonnes/ m ²)
Services correctionnels	5 254,00	0,0747	5 327,87	0,0758
Tribunaux	1 099,61	0,0193	1 089,96	0,0191
Éducation	10 107,34	0,0693	9 143,83	0,0629
Soins de santé	8 984,90	0,1192	8 631,76	0,1145
Bureaux	5 530,93	0,0291	4 930,43	0,0263
Spécial	8 675,58	0,0999	8 465,67	0,0976
Inoccupé	2 052,01	0,0353	2 071,59	0,0356
Entrepôts	816,73	0,0527	692,10	0,0447
Total général	42 521,10	0,0609	40 353,21	0,0580

Source : Transports et Services gouvernementaux Manitoba

*Les chiffres communiqués comprennent les achats d'essence et d'éthanol (E10) pour les véhicules et le matériel affectés aux ministères désignés par l'Organisme chargé des véhicules gouvernementaux et la Direction des services des machines et de l'équipement lourd ou utilisés par ces ministères.

L'Organisme chargé des véhicules gouvernementaux et l'Organisme chargé de la distribution du matériel dans la province achètent des produits privilégiés pour tout le gouvernement. Le second répertoire environ 200 produits privilégiés dans son catalogue. Le premier encourage à utiliser des véhicules alimentés au carburant de remplacement et à l'éthanol, et il rapporte que l'éthanol E-10 représentait 20,46 % des achats de carburant des ministères en 2003-2004.

Développement économique communautaire

Il s'agit, dans ce cas, de faire en sorte que les pratiques du gouvernement en matière d'achats favorisent et encouragent le développement communautaire de la communauté autochtone, du secteur de l'industrie environnementale ainsi que des PME et des coopératives communautaires. La population autochtone manitobaine est en pleine croissance, y compris dans le secteur du commerce et des entreprises. Pourtant, les entreprises autochtones ont toujours été sous-représentées pour ce qui est de saisir les possibilités offertes par les marchés publics. L'initiative pour l'accès des Autochtones aux marchés publics mise en place par la province du Manitoba vise à ce que plus d'entreprises autochtones fournissent des biens et des services au gouvernement en utilisant un répertoire des entreprises autochtones et d'autres outils à la portée de tous les acheteurs gouvernementaux pour se procurer des biens et des services auprès de fournisseurs autochtones. Les données de référence pour l'attribution de contrats par le gouvernement du Manitoba à des entreprises autochtones en 2003-2004 est de 2 583 documents/transactions d'achat, pour une valeur totale de 6 951 317 \$.

Le secteur manitobain de l'industrie environnementale se compose d'environ 350 entreprises participant à la production de produits ou de services environnementaux et se livrant à des activités de construction liées à l'environnement. Les ministères provinciaux continuent de s'efforcer de mieux faire connaître au personnel chargé des achats les entreprises environnementales qui offrent des services par le biais du Répertoire des entreprises du Manitoba d'adapter cet outil afin de répondre aux besoins du processus d'achat. Le but est de mieux faire connaître des PME dans les ministères. Il reste à faire pour déterminer quels secteurs de PME devraient être ciblés ici pour maximiser les retombées recherchées en matière de développement économique communautaire. Il reste nécessaire aussi de savoir ce qui empêche ce secteur de profiter de possibilités et de faire le bilan de l'action actuelle du gouvernement.

RAPPORT PROVINCIAL DE 2005
SUR LA DURABILITÉ AU MANITOBA

Conservation Manitoba
123, rue Main, bureau 160
Winnipeg (Manitoba) R3C 1A5

www.gov.mb.ca/conservation/sustainabilityreport/